

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

du 1^{er} Trimestre 2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 27 MARS 2017

du 1^{er} Trimestre 2017

ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 27 MARS 2017

-=-

- | | | |
|----|------------------------------|---|
| 1 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 2 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Approbation du procès-verbal de la dernière réunion.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 3 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Installation de Madame Mélanie MASSOT en remplacement de Madame Maryse SEFIKA.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 4 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Remplacement d'un élu au conseil d'administration d'Habitat Saint-Quentinois.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 5 | FINANCES | Versement de l'indemnité de conseil au receveur de la Trésorerie principale.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 6 | FINANCES | Gestion location de salles sur le pôle communautaire La Clef des Champs de Clastres.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 7 | FINANCES | Attribution d'une subvention à l'ADERMAS.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 8 | FINANCES | Gestion 2017 de la réserve naturelle des marais d'Isle - Demandes de subventions - Approbation.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 9 | FINANCES | Investissement territorial intégré - Présentation du rapport d'activité du comité partenarial d'engagement local pour l'année 2016.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 10 | FINANCES | Dossier d'assistance technique pour l'Investissement Territorial Intégré - Demande de subvention - Approbation.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 11 | FINANCES | Contrat départemental de développement local (CDDL) du territoire de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin - Programmation triennale 2015-2017.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |

12	FINANCES	Contrat départemental de développement local (CDDL) du territoire de la communauté de communes du canton de Saint-Simon - Programmation triennale 2015-2017 - Approbation. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
13	FINANCES	Gîte communautaire "L'eau vive" - Tarifs. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
14	FINANCES	Circuit automobile de Clastres - Création de tarifs. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
15	FINANCES	Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Gauchy pour la participation des élèves à la saison culturelle jeune public 2016/2017. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
16	FINANCES	Budget primitif principal pour l'exercice 2017 - Fiscalité - Vote de taux - Modification des taux de l'abattement obligatoire pour charge de famille pour la taxe d'habitation - Suppression de la correction des abattements liée au transfert de la part départementale de taxe d'habitation - Instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive - Dotation de solidarité - Attribution de compensation - Reprise des résultats - Approbation. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
17	FINANCES	Eau Potable - Budget primitif 2017 - Reprise des résultats - Approbation. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
18	FINANCES	Assainissement - Budget primitif 2017 - Reprise des résultats - Approbation. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
19	FINANCES	Circuit / Clef des Champs - Budget primitif 2017 - Reprise des résultats - Approbation. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
20	FINANCES	Lotissement de Clastres - Budget primitif 2017 pour le lotissement - Reprise des résultats - Approbation. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
21	EAU ET ASSAINISSEMENT	Redevance d'occupation du domaine public communautaire - Périmètre d'exploitation de la station d'épuration communautaire de Gauchy - Fixation du taux pour 2017. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
22	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Dispositif d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. <i>Rapporteur : M. le Président</i>

23	POLITIQUE DE LA VILLE	Rapport annuel du contrat de ville 2016. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
24	POLITIQUE DE LA VILLE	Contrat de Ville 2017 - Programmation 2017 - Subventions sollicitées auprès de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
25	MARCHES	Rénovation de la piscine Jean Bouin. Approbation du projet de travaux. Demandes de subventions. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
26	ENVIRONNEMENT	Valor'Aisne - Reversement des soutiens financiers de la communication relative aux éco-organismes des flux de déchèteries. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
27	ENVIRONNEMENT	Conclusion du contrat programme de durée « barème E » avec Eco-Emballages. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
28	AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	Validation du lancement du Projet de Territoire. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
29	AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	Acquisition de la propriété située à Saint-Quentin 46-62 boulevard Victor Hugo. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
30	AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	Acquisition foncière commune de Fayet, allée des Maraîchers. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
31	AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	Approbation de la modification n°2 du PLUi de l'agglomération du Saint-Quentinois. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
32	AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	Friche Maréchal Juin : modalités de concertation. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
33	PERSONNEL	Modification du tableau des effectifs. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
34	PERSONNEL	Actualisation de la valeur de l'indice brut terminal. <i>Rapporteur : M. le Président</i>
35	PERSONNEL	Approbation d'une convention liant la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dans le cadre de la démarche d'engagement national relatif à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires. <i>Rapporteur : M. le Président</i>

- 36 PERSONNEL** Mise en place du régime indemnitaire pour les agents du cadre d'emplois des gardes champêtres.
Rapporteur : M. le Président
- 37 TRANSPORTS** Avenant convention transport des Personnes à Mobilité Réduite.
Rapporteur : M. le Président
- 38 INNOVATIONS** Projet d'ouverture d'une formation intensive de Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC) dans les objets connectés : POP School - Soutien financier.
Rapporteur : M. le Président
- 39 INNOVATIONS** Attribution de la bourse à la création d'entreprises au lauréat du concours des jeunes talents du numérique et de l'innovation 2016.
Rapporteur : M. le Président
- 40 CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Compte rendu au Conseil des opérations effectuées en vertu de la délégation de M. le Président.
Rapporteur : M. le Président

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Election d'un secrétaire et
d'un secrétaire auxiliaire.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers
votant : 60

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

Mme Denise LEFEBVRE, M. Richard TELATYNSKI, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, Mme Françoise JACOB, M. Bernard DELAIRE, Mme Djamila MALLIARD

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner Thomas DUDEBOUT

comme Secrétaire et M. Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services, comme Secrétaire auxiliaire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 60 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Guy DAMBRE, M. Paul GIRONDE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Claude VASSET, Mme Chantal ZIMMERMANN, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Denis LIESSE ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left and several horizontal strokes extending to the right, representing the signature of Xavier Bertrand.

Xavier BERTRAND

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Approbation du procès-
verbal de la dernière
réunion.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers
votant : 65

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

Mme Denise LEFEBVRE, M. Richard TELATYNSKI, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, Mme Françoise JACOB, M. Bernard DELAIRE, Mme Djamila MALLIARD

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Le Président prend la parole :

Mes Chers Collègues,

Le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2017 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un parmi vous a des observations à présenter au sujet de sa rédaction, et dans le cas contraire de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Guy DAMBRE, M. Jean LEFEVRE, M. Denis LIESSE ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Xavier BERTRAND

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Installation de Madame
Mélanie MASSOT
en remplacement
de Madame Maryse
SEFIKA.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers
votant : 67

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERLOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZELICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

Mme Denise LEFEBVRE, M. Richard TELATYNSKI, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, Mme Françoise JACOB, M. Bernard DELAIRE, Mme Djamila MALLIARD

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Par lettre adressée à Monsieur le Président et reçue le 8 février 2017, Madame Maryse SEFIKA a présenté sa démission de son mandat de conseillère communautaire.

Un siège est donc vacant au sein de l'assemblée communautaire.

En application de l'article L.273-10 du code électoral, il y a lieu de procéder à son remplacement par le candidat de même sexe suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire, sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Il convient donc de procéder à l'installation de Madame Mélanie MASSOT en qualité de conseillère communautaire.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de l'installation de Madame Mélanie MASSOT en qualité de conseillère communautaire.

DELIBERATION

Le Conseil communautaire prend acte, par 60 voix pour et 7 abstentions

M. Denis LIESSE ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38599-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Remplacement de
deux élus au conseil
d'administration
d'Habitat Saint-
Quentinois.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers
votant : 66

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

Mme Denise LEFEBVRE, M. Richard TELATYNSKI, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, Mme Françoise JACOB, M. Bernard DELAIRE, Mme Djamila MALLIARD

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est membre du conseil d'administration d'Habitat Saint-Quentinois, et dispose à ce titre de six

sièges de représentants permanents sur les vingt trois que comporte le conseil d'administration.

Parmi ses représentants, Madame Mélanie MASSOT figurait au titre du collège des élus locaux non communautaires et ce, en tant que personnalité qualifiée.

Compte tenu de l'installation de Madame Mélanie MASSOT en tant que conseiller communautaire, il est proposé de nommer en remplacement Madame Najla BEHRI en tant que personnalité qualifiée, représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au conseil d'administration d'Habitat Saint-Quentinois.

Par ailleurs, Monsieur Philippe LEMOINE a fait part de sa démission en tant que représentant permanent, il est donc proposé de le remplacer par un élu communautaire.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de désigner Madame Najla BEHRI en tant que personnalité qualifiée, représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au conseil d'administration d'Habitat Saint-Quentinois ;

2°) de désigner Monsieur Xavier BERTRAND en tant que conseiller communautaire, représentant permanent au conseil d'administration d'Habitat Saint-Quentinois.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 56 voix pour, 2 voix contre et 8 abstention, adopte le rapport présenté.

Mme Danielle LANCO, M. Denis LIESSE ne prennent pas part au vote.

Ont voté contre : M. Bernard DESTOMBES, M. Vincent SAVELLI.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie ROBERT, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38761A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Versement
de l'indemnité de
conseil au receveur de la
Trésorerie principale.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers
votant : 65

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

Mme Denise LEFEBVRE, M. Richard TELATYNSKI, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, Mme Françoise JACOB, M. Bernard DELAIRE, Mme Djamila MALLIARD

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 prévoit la possibilité de l'attribution par les communes et établissements publics locaux, d'une indemnité spécifique aux comptables du trésor public chargés des fonctions de receveur.

A l'occasion de chaque changement nominatif, de même qu'en cas de renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, il convient de reconduire l'attribution de l'indemnité de conseil au receveur de la trésorerie principale.

Suite à l'affectation du nouveau receveur de la trésorerie principale en date du 1^{er} octobre 2016, et l'installation de l'organe délibérant de l'agglomération du saint-quentinois le 16 janvier dernier, il convient, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983, de reconduire le versement de cette indemnité selon le mode de calcul fixé en son article 4, c'est-à-dire par application d'un barème à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement de l'indemnité de conseil au receveur de la trésorerie principale ; cette indemnité sera calculée chaque année suivant la réglementation susvisée,

2°) de verser cette indemnité mensuellement.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 61 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Denis LIESSE ne prennent pas part au vote.

Ont voté contre : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

S'est abstenu(e) : Mme Chantal ZIMMERMANN

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38532-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Gestion
location de salles sur
le pôle communautaire
La Clef des Champs de
Clastres.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers
votant : 65

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

Mme Denise LEFEBVRE, M. Richard TELATYNSKI, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, Mme Françoise JACOB, M. Bernard DELAIRE, Mme Djamila MALLIARD

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois offre la possibilité de louer quatre salles situées au pôle communautaire de Clastres, sous réserve de l'avis technique de la commission de sécurité.

Les salles proposées à la location sont :

- la salle de formation, à destination de partenaires organisant des réunions ou des formations.

- la salle des délibérations, à destination des partenaires organisant des réunions, des formations ou des séminaires.

- la salle Gilbert Levert, à destination des partenaires organisant des réunions, des formations ou des séminaires.

- la salle de restauration, à destination des partenaires organisant des réunions, des formations ou des séminaires. L'utilisation de la cuisine peut être sollicitée en option et moyennant un supplément.

La location de ces salles nécessite la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire, non assujettie à la TVA, selon le créneau sollicité :

TARIF A LA DEMI-JOURNEE

Créneau sollicité / Désignation de la salle	Salle de formation	Salle des délibérations	Salle Gilbert Levert	Salle de restauration	Option cuisine
A la demi-journée <i>(n'excédant pas 4 heures, du lundi au vendredi)</i>	60 €	115 €	210 €	120 €	100 €
A l'heure supplémentaire <i>(correspond à 10 % du tarif à la demi-journée)</i>	6 €	11.50 €	21 €	12 €	10 €

TARIF A LA JOURNEE

Créneau sollicité / Désignation de la salle	Salle de formation	Salle des délibérations	Salle Gilbert Levert	Salle de restauration	Option cuisine
A la journée <i>(n'excédant pas 8 heures, du lundi au vendredi)</i>	80 €	160 €	260 €	120 €	100 €
A l'heure supplémentaire <i>(correspond à 10 % du tarif à la journée)</i>	8 €	16 €	26 €	12 €	10 €

FORFAIT WEEK-END

Créneau sollicité / Désignation de la salle	Salle de formation	Salle des délibérations	Salle Gilbert LEVERT	Salle de restauration	Option cuisine
Au forfait week-end (samedi et dimanche)	110 €	185 €	310 €	240 €	200 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de procéder à l'application des tarifs selon les propositions formulées ci-dessus.

2°) d'approuver le projet de convention type de location de salle jointe à la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Danielle LANCO, M. Jean LEFEVRE, M. Denis LIESSE ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38538A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

CONVENTION DE LOCATION SALLE DE FORMATION SALLE DES DELIBERATIONS SALLE GILBERT LEVERT SALLE DE RESTAURATION OPTION CUISINE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, agissant en cette qualité

d'une part,

ET :

« Le preneur, »

d'autre part,

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1ER : La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois loue à « PRENEUR », demeurant à « ADRESSE », la salle « INTITULE », située au pôle communautaire La Clef des Champs, rue de la Clef des Champs à Clastres, le « DATE », à l'occasion de « OBJET ».

ARTICLE 2 : La présente location est consentie au prix de « XXX euros », non assujettie à la T.V.A., « sous réserve de l'avis de la commission de sécurité » pour une occupation du « JOUR/CRENEAU HORAIRE ».

Les frais relatifs à d'éventuels aménagements supplémentaires seront à la charge du locataire.

Le loyer devra être versé à la caisse de Mme le Receveur Municipal dès réception de l'avis de paiement du montant de la redevance susvisée.

ARTICLE 3 : La présente location comprend les locaux visés à l'article 1er ainsi que le matériel en place, les consommations d'eau, d'électricité, de gaz et de chauffage.

ARTICLE 4 : Le locataire s'engage à rendre les locaux nettoyés et prêts pour l'utilisation suivante.

Il doit, par conséquent, assurer lui-même le nettoyage sous le contrôle du gardien.

Lorsque l'utilisation de tout ou partie des locaux loués nécessitera une remise en état ou un nettoyage, il sera perçu, par l'intermédiaire d'un titre de recette exécutoire, le remboursement des frais fixés en fonction du nombre d'heures de nettoyage et/ou d'intervention.

Les dégâts susceptibles d'être causés aux installations ainsi que les bris, détériorations de matériel seront facturés en supplément, selon le même procédé, et sur la base des dépenses réelles engagées pour remédier aux dommages occasionnés.

ARTICLE 5 : La présente location est faite sous les charges et conditions suivantes :

- le locataire devra veiller au respect des directives fixées par la Commission de Sécurité, notamment ne pas dépasser la capacité d'accueil à savoir « INDIQUER LA CAPACITE SELON LA SALLE LOUEE » personnes debout pour la salle « INTITULE » ;
- le locataire devra assurer l'installation de la salle, du mobilier en fonction de l'utilisation qu'il en aura, le montage et le démontage éventuel de son mobilier et matériel ;
- le locataire s'engage à libérer la salle des bouteilles et autres contenants vides, cartons, papiers et à les disposer dans les containers appropriés ;
- le locataire devra interdire l'entrée dans les locaux à toute personne en état d'ivresse ou présentant une tenue négligée. De même, l'entrée est interdite aux personnes accompagnées d'animaux, sauf chiens guides d'aveugles ;
- la correction et la décence devront être observées à l'intérieur des locaux ;
- le locataire devra faire procéder à l'expulsion des perturbateurs dont l'attitude serait contraire aux prescriptions ci-dessus énoncées ;
- de manière générale, le locataire a en charge la responsabilité totale en matière d'ordre et de tranquillité pour la manifestation organisée ;
- toute activité devra cesser au plus tard à 20 h 30, les locaux devant être impérativement libérés dans l'heure qui suit.
- le locataire s'engage à ne pas faire usage de barbecue dans l'enceinte extérieure des locaux ;
- le locataire s'engage à respecter et à faire respecter les consignes de sécurité et d'utilisation du défibrillateur installé dans la salle. Toute utilisation intempestive ou dégradation sera facturée, ainsi que son remplacement en cas de vol ;

ARTICLE 6 : La responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois sera dégagée du fait des accidents qui pourraient se produire en raison de l'utilisation des locaux aussi bien à l'égard des tiers qu'à l'égard des utilisateurs.

Pour ce faire, le locataire s'engage formellement à souscrire une police d'assurance responsabilité civile, incendie, dégâts aux tiers et voisins.

Il devra présenter la police et la quittance correspondante au Pôle relation aux usagers de la Direction de la Cohésion Communautaire, faute de quoi les locaux ne pourraient être loués.

ARTICLE 7 : En cas de mauvais usage des locaux ou de non respect des dispositions de la présente convention, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois se réserve la possibilité de refuser toute demande de location ou de mise à disposition ultérieure à l'intéressé.

ARTICLE 8 : Aucune publicité en extérieur n'est autorisée.

Tout panneau, chevalet, calicot, affiche, etc... posé dans l'espace public sans autorisation, fera l'objet d'un enlèvement d'office aux frais du locataire, sans préjudice de poursuites pénales éventuelles.

ARTICLE 9 : En cas de circonstances exceptionnelles justifiées par l'intérêt public, le présent contrat pourra être résilié à tout moment par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois sans qu'aucune indemnité puisse être réclamée par le locataire.

Fait en deux exemplaires à Clastres, le

Le Locataire,

Xavier BERTRAND
Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Attribution
d'une subvention à
l'ADERMAS.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers
votant : 66

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

Mme Denise LEFEBVRE, M. Richard TELATYNSKI, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, Mme Françoise JACOB, M. Bernard DELAIRE, Mme Djamila MALLIARD

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

L'ADERMAS est une association de type « Loi 1901 », qui a pour vocation d'accompagner les personnes en insertion professionnelle au travers de la mise en œuvre de chantiers d'insertion. Elle intervient notamment auprès des publics

des communes de l'ex-Communauté de communes du canton de Saint-Simon. L'association sollicite ainsi la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois afin de mener à bien ses projets 2017, sur la base de 2,75 € par habitant, soit une subvention demandée de 28 261,75 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement de la subvention évoquée ci-dessus,

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes formalités nécessaires en vue de son mandatement au bénéficiaire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Danielle LANCO, M. Denis LIESSE ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38549-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Gestion
2017 de la réserve
naturelle des marais
d'Isle - Demandes
de subventions -
Approbation.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers
votant : 66

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

Mme Denise LEFEBVRE, M. Richard TELATYNSKI, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, Mme Françoise JACOB, M. Bernard DELAIRE, Mme Djamila MALLIARD

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois sollicite des subventions relatives à la gestion 2017 de la réserve naturelle des marais d'Isle.

Le coût global de l'opération est évalué à 654 800 € TTC.

Sont escomptées les participations financières suivantes :

Etat (DREAL)	26 000 €
Conseil départemental de l'Aisne (CDDL)	16 100 €
Conseil régional Hauts-de-France	10 500 €
Agence de l'eau Artois Picardie	11 400 €

Le volet investissement de la gestion 2017 de la réserve comprend un projet de restauration des habitats naturels et de gestion écologique, dont le coût est estimé à 66 700 € HT, et pour lequel la Communauté d'agglomération sollicite des subventions spécifiques conformément au plan de financement suivant :

Europe (FEDER)	20 000 € (30%)
Agence de l'eau Artois Picardie	33 350 € (50%)

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter les subventions pour la gestion 2017 de la réserve naturelle des marais d'Isle auprès des partenaires ci-dessus exposés, et d'autoriser M. le Président à solliciter tout autre financeur potentiel ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Jean-Marc BERTRAND, M. Denis LIESSE ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38552A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Investissement territorial
intégr  - Pr sentation
du rapport d'activit 
du comit  partenarial
d'engagement local pour
l'ann e 2016.**

**RAPPORTEUR
M. le Pr sident**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
pr sents ou repr sent s : 68

Nombre de Conseillers
votant : 66

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

S ance du 27 MARS 2017   17h00
en la salle des sports de Rouvroy

Sont pr sents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Fr d rique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. J r me LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOD, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agn s POTEL, M. Freddy GRZELICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Beno t LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Fr d ric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. Jos  PEREZ, M. Karim SA DI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme M lanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppl ant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppl ant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppl ant de M. Paul PREVOST

Sont excus s repr sent s :

Mme Monique RYO repr sent (e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET repr sent (e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON repr sent (e) par M. Paul GIRONDE, M. Dominique FERNANDE repr sent (e) par M. J r me LECLERCQ, Mme Monique BRY repr sent (e) par Mme Fr d rique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM repr sent (e) par Mme Agn s POTEL, M. Yannick LEJEUNE repr sent (e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

Mme Denise LEFEBVRE, M. Richard TELATYNSKI, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, Mme Fran oise JACOB, M. Bernard DELAIRE, Mme Djamila MALLIARD

Secr taire de S ance : Thomas DUDEBOUT

La Communaut  d'Agglom ration de Saint-Quentin et la R gion Picardie ont sign  le 17 d cembre 2015 une convention pour la mise en place de

l'investissement territorial intégré (ITI), permettant notamment au territoire saint-quentinois de bénéficier de fonds structurels européens (FEDER, FSE).

La convention définit notamment les missions confiées à la communauté d'agglomération en tant qu'organisme intermédiaire dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITI.

C'est pourquoi un comité partenarial d'engagement local a été créé, dont le rôle est de sélectionner les dossiers éligibles à la démarche ITI.

Il est demandé au conseil de prendre acte du rapport d'activités du comité partenarial d'engagement local pour l'année 2016, tel que présenté en annexe.

DELIBERATION

Le Conseil communautaire prend acte, par 65 voix pour et 1 abstention,

M. Jean LEFEVRE, M. Denis LIESSE ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38557-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RAPPORT D'ACTIVITE DU COMITE PARTENARIAL D'ENGAGEMENT LOCAL POUR L'ANNÉE 2016

→ Ce que prévoit la convention en date du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre de l'ITI :

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020, a été mis en place par la Région Picardie (autorité de gestion) un investissement territorial intégré (ITI), conduisant à la signature de la convention susmentionnée.

Cette dernière a pour objet de définir notamment les droits, missions, obligations et responsabilité de l'autorité de gestion (Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie) et de l'organisme intermédiaire (Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI).

Son article 4.1 précise les missions confiées à l'organisme intermédiaire, à savoir, notamment :

- La mise en place des procédures et critères de sélection
- La mise en place des mesures pour lutter contre la fraude, la corruption, et les conflits d'intérêts.

Afin de remplir ces missions la Communauté d'Agglomération a mis en place une gouvernance basée sur l'existence de deux comités :

- Le Comité de suivi Opérationnel et Technique d'Engagement (COTE) qui est en charge du suivi de la stratégie intégrée et du plan d'action.
- Le Comité Partenarial d'Engagement Local (CPEL) dont le rôle est de sélectionner les dossiers éligibles à la démarche ITI

→ Activité du Comité Partenarial d'Engagement Local

Le CPEL s'est réuni deux fois au cours de l'année 2016 : le 11 mars 2016 et le 16 décembre 2016
Au cours de ces réunions, le CPEL a procédé à la sélection des dossiers éligibles à la démarche ITI

1) Sélection des dossiers éligibles à la démarche ITI

a. Comité partenarial d'engagement local du 11 mars 2016

Le Comité partenarial d'engagement local s'est vu proposer quatre projets pour validation, à savoir :

- Aménagement du parvis de la gare (dossier ITI n°2016-01), porté par la Ville de Saint-Quentin,

- Création d'une salle de spectacles quartier du Vermandois (dossier ITI n°2016-02), porté par la Ville de Saint-Quentin,
- Construction d'un nouveau centre social Saint-Martin (dossier ITI n°2016-03), porté par la Ville de Saint-Quentin,
- Création d'une maison de santé quartier de Neuville (dossier ITI n°2016-04), porté par la Ville de Saint-Quentin.

Ces quatre dossiers ont tous été déclarés éligibles à la démarche ITI.

En effet, ces différentes opérations répondent à la stratégie du territoire Saint-Quentinois en se rapportant toutes à l'orientation locale « plus d'habitants », tout en ayant un caractère structurant et en prenant en compte les principes horizontaux de l'Union européenne.

Suite à ce comité, ces dossiers ont fait l'objet d'une transmission à la Région Hauts-de-France (autorité de gestion des fonds européens).

b. Comité partenarial d'engagement local du 16 décembre 2016

Le Comité partenarial d'engagement local s'est vu proposer deux projets pour validation, à savoir :

- Réhabilitation de la friche industrielle Boulevard du Maréchal Juin (dossier ITI n°2016-05), porté par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin
- Accompagnement à l'émergence des porteurs de projets innovants du sport (dossier ITI n°2016-06), porté par le Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie (CROS de Picardie)

Seul celui relatif à la réhabilitation de la friche industrielle Boulevard du Maréchal Juin a été déclaré éligible à la démarche ITI.

En effet, cette opération a un caractère structurant et prend en compte les principes horizontaux de l'Union européenne tout en répondant à la stratégie du territoire saint-quentinois en se rapportant à l'orientation « plus d'habitants ».

Suite à ce comité, le dossier porté par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, et désormais repris par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, pourra faire l'objet d'une transmission à la Région Hauts-de-France (autorité de gestion des fonds européens).

Concernant l'opération portée par le CROS de Picardie, elle a été ajournée.

Les membres du CPEL ont demandé que ce projet soit complété en justifiant de l'impact du financement de ce poste sur le territoire Saint-Quentinois, et en donnant un complément d'informations sur les missions et la durée du poste financé par cette opération.

2) Evolution des dossiers

Le Comité Partenarial d'Engagement Local du 16 décembre 2016 a pris connaissance de la transmission des quatre opérations présentées lors du précédent comité à l'autorité de gestion.

Trois d'entre elles sont passées au Comité unique de programmation de la région Hauts-de-France le 9 décembre 2016, à savoir :

- L'opération relative à l'aménagement du parvis de la gare (accordé 800 000 €)
- L'opération relative à la création d'une salle de spectacles quartier du Vermandois (accordé 600 000 €)
- L'opération relative à la création d'une maison de santé quartier de Neuville (accordé 94 281 €)

S'agissant du centre social Saint-Martin, le dossier est en cours d'instruction.

Fait à Saint-Quentin,
Le 30 décembre 2016

**Pour le Président du Comité
Partenarial d'Engagement Local**

Guy DAMBRE



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Dossier
d'assistance technique
pour l'Investissement
Territorial Intégré -
Demande de subvention -
Approbation.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers
votant : 66

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZELICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnelle SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

Mme Denise LEFEBVRE, M. Richard TELATYNSKI, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, Mme Françoise JACOB, M. Bernard DELAIRE, Mme Djamila MALLIARD

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

La convention relative à la mise en œuvre de l'investissement territorial intégré (ITI) pour la période 2014/2020, signée entre l'ex Région Picardie devenue Hauts de France et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin devenue

Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, prévoit des financements européens au titre de l'assistance technique FEDER pour accompagner les organismes intermédiaires dans la démarche ITI :

- en amont (candidature): dans la définition de leur stratégie urbaine intégrée et la mise en place de la gouvernance ITI,
- en aval (mise en œuvre) : ingénierie nécessaire pour animer la démarche sur le territoire, accompagner les porteurs de projets et organiser la pré-sélection des opérations.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois sollicite un financement FEDER à hauteur de 60% du temps de travail dédié à la mission d'assistance administrative et financière de la démarche ITI, ainsi que des frais divers qui y sont directement liés (frais de déplacements, communication, évaluations), soit 79 800 € sur un coût total estimé à 133 000 €.

Les crédits correspondants sont prévus aux budgets des exercices en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter les subventions correspondantes auprès de la région Hauts-de-France, gestionnaire des fonds européens, et d'autoriser M. le Président à solliciter tout autre financeur potentiel ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Jacques HERY, M. Denis LIESSE ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Contrat
départemental de
développement local
(CDDL) du territoire
de la Communauté
d'agglomération de Saint-
Quentin - Programmation
triennale 2015-2017.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers
votant : 66

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

Mme Denise LEFEBVRE, M. Richard TELATYNSKI, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, Mme Françoise JACOB, M. Bernard DELAIRE, Mme Djamila MALLIARD

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Le Conseil départemental de l'Aisne s'est engagé depuis 2005 dans une politique d'intervention visant à développer, avec les regroupements

intercommunaux et leurs communes adhérentes, un mode de relation basé sur la contractualisation des interventions départementales.

Un contrat a été signé le 8 avril 2013 entre la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et le Conseil général de l'Aisne, couvrant la période 2012-2017.

La programmation de la période triennale 2012-2014 a été approuvée par délibération du 29 septembre 2014.

Dans le cadre de la programmation triennale 2015-2017, le soutien financier du Département représente 2 400 000 €, auxquels s'ajoutent les reliquats de la précédente période, soit une enveloppe totale de plus de 2 900 000 €.

Dans le respect de la procédure du contrat départemental de développement local, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois présente la programmation 2015-2017 validée par le comité de pilotage.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de la programmation CDDL 2015-2017, telle que présentée dans le tableau figurant en annexe.

DELIBERATION

Le Conseil communautaire prend acte, par 66 voix pour

Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Denis LIESSE ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38562-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT LOCAL (C.D.D.L.) - programmation triennale 2015-2017						
Maître d'ouvrage	Opérations à inscrire dans la programmation initiale	Assiette subventionnable HT ou TTC	HT / TTC	Subvention à programmer	Taux	Année
CASQ	Aménagement d'une aire de camping-cars	100 000,00 €	HT	37 500,00 €	38%	2016
	Construction d'une déchèterie	1 034 099,00 €	HT	90 375,00 €	9%	2015
	Travaux divers piscines et COSEC (hors CG) - programme 2015	173 635,00 €	HT	82 500,00 €	48%	2015
	Travaux piscine Jean Bouin (dossier variable de réajustement)	9 000 000,00 €	HT	121 006,00 €	1%	2017-2020
	Programme annuel d'actions de préservation et de valorisation des milieux naturels 2015	94 817,00 €	TTC	25 000,00 €	26%	2015
	Travaux accessibilité PMR dans les bâtiments communautaires 2016-2017	190 177,00 €	HT	60 000,00 €	32%	2016
	Aménagement d'un parc animalier : Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage	81 490,00 €	HT	30 600,00 €	38%	2015
	Système Cin-énergie sur BOM	23 360,00 €	HT	8 000,00 €	34%	2016
	Programme annuel entretien Réserve 2017	53 376,00 €	TTC	16 100,00 €	30%	2017
	Cité de la prévention	48 745,00 €	HT	24 373,00 €	50%	2015
Enveloppe initiale 480 000,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat 573 754,00 €			495 454,00 €		
Ville de St Quentin	Requalification de la passerelle et sécurisation des traversées piétonnes sur la RD 1029	798 906,00 €	HT	140 000,00 €	18%	2016
	Aménagement d'espaces publics rue Ledru Rollin	76 600,00 €	HT	30 640,00 €	40%	2017
	Aménagement Charles de Foucault	65 000,00 €	HT	26 000,00 €	40%	2017
	Eclairage Basilique (tour porche et flèche)	82 596,00 €	HT	16 519,00 €	20%	2015
	Aménagement bibliothèque	763 000,00 €	HT	121 950,00 €	16%	2017
	Création d'un boulodrome couvert	192 020,00 €	HT	38 770,00 €	20%	2015
	Travaux dans les écoles 2015	319 400,00 €	HT	79 850,00 €	25%	2015
	Travaux dans les écoles 2016	719 478,00 €	HT	267 169,00 €	37%	2016
	Travaux dans les écoles 2017	146 500,00 €	HT	73 250,00 €	50%	2017
	Stades travaux et EV 2015 (stade Debrésie)	141 979,00 €	HT	25 000,00 €	18%	2015
	Stades travaux et EV 2017	20 760,00 €	HT	10 000,00 €	48%	2017
	Opération " Le Village de Noël" 2015	247 916,00 €	TTC	17 974,00 €	7%	2015
	Opération "Eté d'éveil" - La plage de l'Hôtel de Ville 2015	94 511,00 €	TTC	28 353,00 €	30%	2015
	Théâtre de la manufacture 2015	119 950,00 €	TTC	17 000,00 €	14%	2015
	Galerie st jacques 2015	13 000,00 €	TTC	6 500,00 €	50%	2015
	Acquisition de matériel de studio d'enregistrement Urban Studio	2 882,00 €	HT	1 250,00 €	43%	2016
	Acquisition de petit matériel pour l'Urban Sport et l'école municipale des sports	2 015,00 €	HT	1 000,00 €	50%	2015
	Acquisition de matériels divers pour l'animation	25 633,00 €	HT	10 000,00 €	39%	2016
	Travaux accessibilité PMR 2017	66 801,00 €	HT	20 040,00 €	30%	2016
	Gestion automatisée des temps de travail	106 759,00 €	HT	50 000,00 €	47%	2015
	Rénovation restaurant scolaire (Girondins - 2015)	151 376,00 €	HT	75 688,00 €	50%	2015
	Création d'un pôle autisme	31 811,00 €	TTC	15 906,00 €	50%	2016
	Pompes à débit variable	130 090,00 €	HT	50 000,00 €	38%	2017
	Mise en haut débit des écoles (2015-16-17)	252 912,00 €	HT	100 000,00 €	40%	2015-17
	Mise en scénographie du musée des papillons (études + réalisation)	153 422,00 €	HT	25 000,00 €	16%	2017
	Création d'un espace culturel et d'une salle de spectacles «La Manufacture » aux abords de la cité de Vermand	3 261 411,00 €	HT	205 000,00 €	6%	2017
	Aménagements espaces publics PNRQAD 1ère phase	97 400,00 €	HT	38 973,00 €	40%	2015
	Etude de rénovation du pont du canal	157 535,00 €	HT	78 767,00 €	50%	2015
	Aménagement d'une maison de services à la population	3 448 461,00 €	HT	78 300,00 €	2%	2017
	Acquisition de matériels pour l'exposition Art Déco	83 500,00 €	HT	25 416,00 €	30%	2017

Enveloppe initiale 1 392 072,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat 1 596 015,00 €			1 674 315,00 €		
Commune de CASTRES	Travaux de rénovation de la façade de la salle des fêtes	34 100,00 €	HT	14 327,00 €	42%	2015
	Clôture terrain communal	3 576,00 €	HT	1 788,00 €	50%	2016
	Travaux au cimetière communal	1 658,00 €	HT	829,00 €	50%	2016
	Travaux salle polyvalente	4 991,00 €	HT	716,00 €	14%	2017
	Construction d'un bâtiment pour le matériel communal	67 209,00 €	HT	3 645,00 €	5%	2017
Enveloppe initiale 21 305,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat 21 305,00 €			21 305,00 €		
Commune de CONTESCOURT	Travaux de rénovation de la façade de la mairie	12 820,00 €	HT	6 410,00 €	50%	2015
	Travaux de rénovation de la façade de la mairie - pignon droit et retour arrière	12 520,00 €	HT	6 260,00 €	50%	2016
	Mise en accessibilité PMR de la mairie	9 669,00 €	HT	3 133,00 €	32%	2017
Enveloppe initiale 15 803,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat 15 803,00 €			15 803,00 €		
Commune d'ESSIGNY LE PETIT	Réfection de la toiture de l'école et travaux d'isolation sous toiture	33 053,00 €	HT	16 527,00 €	50%	2015
	Acquisition d'un camion	8 200,00 €	HT	4 100,00 €	50%	2017
	Matériel pédagogique - acquisition de tables et chaises pour l'école	3 724,00 €	HT	1 862,00 €	50%	2017
Enveloppe initiale 26 622,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat 26 622,00 €			22 489,00 €		
Commune de FAYET	Travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP)	36 857,00 €	HT	18 429,00 €	50%	2017
Enveloppe initiale 19 684,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat 19 684,00 €			18 429,00 €		
Commune de FIEULAINE	Remise en état des caveaux et reprise de concession	8 775,00 €	HT	4 388,00 €	50%	2015
	Réfection du Calvaire	1 210,00 €	HT	605,00 €	50%	2015
	Bouches à incendie	2 600,00 €	HT	1 300,00 €	50%	2017
	Pose d'un portail au cimetière	3 746,00 €	HT	1 873,00 €	50%	2017
	Maîtrise d'œuvre pour la réorganisation des bâtiments communaux	18 663,00 €	HT	9 332,00 €	50%	2016
	Restructuration des bâtiments communaux (travaux)	212 197,00 €	HT	56 917,00 €	27%	2018
Enveloppe initiale 22 915,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat 22 915,00 €			74 415,00 €		
Commune de FONSSOMME	Réfection et isolation de la toiture de l'école	13 258,00 €	HT	3 712,00 €	28%	2015
	Mise en accessibilité des sanitaires enfants de l'école	9 610,00 €	HT	4 805,00 €	50%	2016
	Renouvellement du mobilier du secrétariat de mairie	3 208,00 €	HT	1 604,00 €	50%	2016
	Accessibilité PMR Mairie	10 661,00 €	HT	5 331,00 €	50%	2016
	Acquisition d'un véhicule communal	16 427,00 €	HT	6 078,00 €	37%	2016
	Réfection de la toiture de la mairie	15 698,00 €	HT	4 000,00 €	25%	2017
	Réhabilitation du monument aux morts	7 423,00 €	HT	3 000,00 €	40%	2017
	Remise en état de la cuve à fuel de l'école	1 430,00 €	HT	715,00 €	50%	2017
Enveloppe initiale 31 619,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat 35 901,00 €			29 245,00 €		
Commune de FONTAINE NOTRE DAME	Rénovation de la façade de la mairie	9 419,00 €	HT	3 768,00 €	40%	2015
	Acquisition d'un tracteur et d'une remorque	12 730,00 €	HT	6 365,00 €	50%	2015
	Réfection de l'allée piétonne entre le cimetière et l'église	3 960,00 €	HT	1 980,00 €	50%	2017
Enveloppe initiale 21 548,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat 21 548,00 €			12 113,00 €		
Commune de GAUCHY	construction d'un clubhouse / stade de foot	96 900,00 €	HT	32 000,00 €	33%	2016-17
	Réhabilitation du gymnase Auguste DELAUNE	933 117,00 €	HT	67 168,00 €	7%	2016-17
	Modernisation de l'éclairage public à Gauchy-Village	56 864,00 €	HT	28 432,00 €	50%	2017
Enveloppe initiale 127 606,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat 127 606,00 €			127 600,00 €		
	Rénovation de la mairie	45 310,00 €	HT	22 655,00 €	50%	2015

Commune de GRUGIES	Rénovation de la mairie N°2	26 450,00 €	HT	10 580,00 €	40%	2017
	Traçage du terrain de basket	3 000,00 €	HT	1 500,00 €	50%	2015
	Acquisition d'un véhicule	18 774,00 €	HT	9 387,00 €	50%	2017
	Acquisition d'une autolaveuse	6 092,00 €	HT	3 046,00 €	50%	2017
	Remplacement de la chaudière	4 090,00 €	HT	2 045,00 €	50%	2017
	Réhabilitation logement communal	4 325,00 €	HT	2 163,00 €	50%	2017
Enveloppe initiale 50 233,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat (inclus soultte entrée nord)	57 748,59 €		51 376,00 €		
Commune d'HARLY	Ravalement de la façade de la bibliothèque	31 306,00 €	HT	15 653,00 €	50%	2016
	Réfection des carrelages et ravalement de façades au centre socioculturel et sportif Léo Lagrange	43 852,00 €	HT	17 213,00 €	39%	2016
	travaux accessibilité PMR des équipements publics	40 474,00 €	HT	12 140,00 €	30%	2016
Enveloppe initiale 46 199,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat	46 199,00 €		45 006,00 €		
Commune d'HOMBLIERES	Création d'une cantine scolaire + travaux d'agrandissement salle polyvalente (120 m²)	360 997,00 €	HT	57 638,00 €	16%	2015
Enveloppe initiale 57 638,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat	57 638,00 €		57 638,00 €		
Commune de LESDINS	Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes	42 461,00 €	HT	21 231,00 €	50%	2015
	Toiture de l'école	10 064,00 €	HT	5 032,00 €	50%	2015
	Toiture du Club 1000	12 476,00 €	HT	6 238,00 €	50%	2015
	Escalier de Secours au Gîte	7 105,00 €	HT	3 553,00 €	50%	2015
	Travaux accès handicapés Cabinet Médical Cantine et Gîte Rural	8 606,00 €	HT	3 270,00 €	38%	2016
	Acquisition d'une tondeuse	15 535,00 €	HT	4 661,00 €	30%	2017
Enveloppe initiale 39 354,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat	39 354,00 €		43 985,00 €		
Commune de MARCY	Réfection des façades du bâtiment communal (mairie, salle de réunion)	41 043,00 €	HT	11 010,00 €	27%	2015
	Travaux d'accessibilité et d'aménagement de la nouvelle mairie	214 443,00 €	HT	52 573,00 €	25%	2017
Enveloppe initiale 12 083,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat	12 083,00 €		63 583,00 €		
Commune de MESNIL ST LAURENT	Réhabilitation du logement attenant la salle des fêtes (complément de subvention)	13 132,00 €	HT	4 596,00 €	35%	2015
	Refection de la salle du conseil municipal	5 859,00 €	HT	1 758,00 €	30%	2015
	Réfection du sol de la salle du conseil municipal	2 276,00 €	HT	683,00 €	30%	2016
	Construction d'un centre d'animation social et culturel	750 000,00 €	HT	67 952,00 €	9%	2018
Enveloppe initiale 23 654,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat	23 654,00 €		74 989,00 €		
Commune de MORCOURT	Mise en conformité de l'éclairage et du chauffage dans les vestiaires de la salle de sport	1 605,00 €	HT	803,00 €	50%	2015
	Acquisition de trois postes informatiques	2 087,00 €	HT	1 044,00 €	50%	2015
	Acquisition d'un panneau lumineux	9 000,00 €	HT	4 500,00 €	50%	2015
	Installation de 7 caméras de vidéoprotection	22 665,00 €	HT	9 632,00 €	42%	2017
Enveloppe initiale 16 046,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat	16 046,00 €		15 979,00 €		
Commune de NEUVILLE ST AMAND	Travaux de réparation à l'école (murs)	6 528,00 €	HT	3 264,00 €	50%	2015
	Désamiantage et couverture du préau de l'école	9 677,00 €	HT	4 838,00 €	50%	2015
	Travaux au logement de l'école du Pont de Guise (remplacement de la porte d'entrée et des fenêtres)	7 369,00 €	HT	3 685,00 €	50%	2015
	Acquisition d'un souffleur avec batterie rechargeable	3 550,00 €	HT	1 775,00 €	50%	2015
	Acquisition d'une débroussailluse et d'un taille haie alimentés par batterie rechargeable	1 928,00 €	HT	964,00 €	50%	2016
	Rénovation salle du conseil municipal	6 696,00 €	HT	3 348,00 €	50%	2017
	Désamiantage et couverture de la salle de classe de l'école de Neuville Village	17 889,00 €	HT	8 945,00 €	50%	2017
	Remplacement des régulations à la chaudière mairie école	11 015,00 €	HT	5 508,00 €	50%	2017
Enveloppe initiale	Enveloppe initiale avec reliquat					

33 525,00 €	33 525,00 €			32 327,00 €		
Commune d'OMISSY	Réfection peinture des murs de la salle polyvalente	14 992,00 €	HT	7 496,00 €	50%	2015
	Campagne de capture et de protection de l'Eglise contre les pigeons	7 020,00 €	HT	3 510,00 €	50%	2015
	Aménagement paysager d'un talus Chemin de l'Arbre	20 441,00 €	HT	10 221,00 €	50%	2015
	Pose d'un rideau métallique et d'un volet roulant à la salle polyvalente	3 118,00 €	HT	1 559,00 €	50%	2015
	Acquisition d'illuminations de Noël	6 504,00 €	HT	3 252,00 €	50%	2014
	Passage au gaz de la chaudière de la salle polyvalente	7 289,00 €	HT	3 645,00 €	50%	2016
	Réaménagement de la cuisine de la salle polyvalente	18 398,00 €	HT	9 199,00 €	50%	2017
Enveloppe initiale 40 982,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat	40 982,00 €		38 882,00 €		
Commune de REMAUCOURT	Rénovation de la mairie	21 204,00 €	HT	10 602,00 €	50%	2017
	Electricité dans l'église	7 131,00 €	HT	1 569,00 €	22%	2017
	Rénovation de l'église	14 124,00 €	HT	7 062,00 €	50%	2017
Enveloppe initiale 23 450,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat 1ère tranche mairie sans suite	35 609,00 €		19 233,00 €		
Commune de ROUVROY	Toiture de la salle des associations	34 800,00 €	HT	5 476,00 €	16%	2015
	Acquisition d'un Tracteur tondeuse	17 033,00 €	HT	8 517,00 €	50%	2015
	Acquisition d'illuminations de Noël	5 012,00 €	HT	2 506,00 €	50%	2015
	Acquisition de matériels pour les espaces verts	14 324,00 €	HT	4 297,20 €	30%	2017
Enveloppe initiale 16 499,00 €	Enveloppe initiale avec reliquat	16 499,00 €		20 796,20 €		
Réserve DETR	78 724,00 €					
reliquats divers	35 747,00 €					
TOTAL 2015/2017	2 954 961,59 €			2 954 962,20 €		

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Contrat
départemental de
développement local
(CDDL) du territoire
de la communauté de
communes du canton
de Saint-Simon -
Programmation triennale
2015-2017 - Approbation.**

—

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers
votant : 66

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

Mme Denise LEFEBVRE, M. Richard TELATYNSKI, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, Mme Françoise JACOB, M. Bernard DELAIRE, Mme Djamila MALLIARD

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Le Conseil départemental de l'Aisne s'est engagé depuis 2005 dans une politique d'intervention visant à développer, avec les regroupements

intercommunaux et leurs communes adhérentes, un mode de relation basé sur la contractualisation des interventions départementales.

Un contrat a été signé le 26 novembre 2012 entre la Communauté de communes du canton de Saint-Simon et le Conseil général de l'Aisne, couvrant la période 2012-2017.

Dans le cadre de la programmation triennale 2015-2017, le soutien financier du Département représente 890 540 €, comprenant les reliquats de la précédente période.

Dans le respect de la procédure du contrat départemental de développement local, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois présente la programmation 2015-2017 validée par le comité de pilotage.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de la programmation CDDL 2015-2017, telle que présentée dans le tableau figurant en annexe.

DELIBERATION

Le Conseil communautaire prend acte, par 66 voix pour

M. Elie BOUTROY, M. Denis LIESSE ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38567A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Programme CDDL 2015-2017 territoire C32S

Domaine	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Localisation	Coût estimatif (HT)	Montant prévisionnel de la subvention	Taux	Année
Aménagement rural	PLU	Commune	MONTESCOURT-LIZEROLLES	14 900 €	2 235 €	15%	2014
Aménagement rural	Logiciel urbanisme	CA du Saint-Quentinois C32S	CLASTRES	8 325 €	4 163 €	50%	2015
Aménagement rural	PLU	Commune	ARTEMPS	14 700 €	2 205 €	15%	2015
Total Aménagement Rural				37 925 €	8 603 €		
Assainissement	Réhabilitation de la STEP de Seraucourt-le-Grand/Artemps : travaux - 6ème versement Remboursement des annuités d'emprunt	Syndicat	Syndicat d'eau et d'assainissement de la Vallée de la Somme		31 634 €	F	
Assainissement	Réhabilitation de la STEP de Seraucourt-le-Grand/Artemps : travaux - 7ème versement Remboursement des annuités d'emprunt	Syndicat	Syndicat d'eau et d'assainissement de la Vallée de la Somme		31 634 €	F	
Assainissement	Réhabilitation de la STEP de Seraucourt-le-Grand/Artemps : travaux - 8ème versement Remboursement des annuités d'emprunt	Syndicat	Syndicat d'eau et d'assainissement de la Vallée de la Somme		31 634 €	F	
Assainissement	Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif CUGNY - 3ème versement Remboursement des annuités d'emprunt	Syndicat	SIA Vallée de la Clastroise		27 569 €	F	
Assainissement	Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif CUGNY - 4ème versement Remboursement des annuités d'emprunt	Syndicat	SIA Vallée de la Clastroise		27 569 €	F	
Assainissement	Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif CUGNY - 5ème versement Remboursement des annuités d'emprunt	Syndicat	SIA Vallée de la Clastroise		27 569 €	F	
Total Assainissement					177 607 €		
Culture	Réfection de la salle des fêtes	Commune	TUGNY-ET-PONT	222 000 €	66 600 €	30%	2017
Culture	Mise aux normes salle polyvalente	Commune	FLAVY LE MARTEL	245 625 €	49 125 €	20%	2016
Culture	Extension salle polyvalente	Commune	FLAVY LE MARTEL	249 398 €	49 480 €	20%	2017
Culture	Toiture salle des fêtes	Commune	DURY	10 216 €	2 043 €	20%	2016
Culture	Aménagement cuisine	Commune	BRAY SAINT CHRISTOPHE	4 158 €	832 €	20%	2015
Culture	Manifestations culturelles	CA du Saint-Quentinois C32S	Communes membres	22 940 €	11 470 €	50%	2015
Total Culture				754 337 €	179 550 €		
Développement Local	Nettoyage des façades du pôle de la Communauté de communes	C32S	CLASTRES	44 117 €	13 235 €	30%	2015
Développement Local	Travaux- mairie école	Commune	ANNOIS	21 052 €	5 263 €	25%	2016
Développement Local	Transformation de l'ancienne école (phase 2)	COMMUNE	ANNOIS	53 034 €	13 259 €	25%	2017
Développement Local	Toiture et cheminée de la mairie	Commune	ARTEMPS	78 864 €	19 716 €	25%	2016
Développement local	Création d'un Colombarium	Commune	ARTEMPS	8 651 €	1 730 €	20%	2017
Développement Local	Aménagement d'un espace cinéraire dans le cimetière	Commune	CLASTRES	7 170 €	1 434 €	20%	2015
Développement Local	Reprise de concessions	Commune	CUGNY	42 000 €	8 400 €	20%	2016
Développement Local	Vidéosurveillance	Commune	CUGNY	30 467 €	6 094 €	20%	2015
Développement Local	Désamiantage	Commune	SAINT SIMON	9 838 €	1 968 €	20%	2016
Développement Local	Jardin du souvenir	Commune	FONTAINE LES CLERCS	10 181 €	2 036 €	20%	2015
Développement Local	Accessibilité, mise en conformité et réhabilitation de la mairie	Commune	JUSSY	824 678 €	41 234 €	5%	2015
Développement Local	Agrandissement mairie	Commune	MONTESCOURT-LIZEROLLES	403 541 €	80 708 €	20%	2016
Développement Local	Rampe accessibilité handicapés (phase 2 : salle du conseil)	Commune	OLLEZY	17 806 €	8 903 €	50%	2014
Développement Local	Colombarium	Commune	OLLEZY	7 940 €	1 588 €	20%	2013 2014
Développement Local	Acquisition d'un tracteur tondeuse	Commune	OLLEZY	2 966 €	1 483 €	50%	2016
Développement Local	Colombarium	Commune	SERAUCOURT LE GRAND	9 566 €	1 913 €	20%	2015
Développement Local	Installation de volets roulants à la mairie	Commune	SERAUCOURT LE GRAND	3 543 €	888 €	25%	2015
Développement Local	Reprise de concessions + columbarium + ossuaire	Commune	TUGNY-ET-PONT	18 281 €	3 656 €	20%	2015
Développement Local	Aménagement d'une salle des archives	Syndicat des eaux Vallée de la Somme	ARTEMPS	9 640 €	1 928 €	20%	2015
Développement Local	Rampe d'accessibilité à la mairie	Commune	VILLERS SAINT CHRISTOPHE	25 969 €	5 194 €	20%	2015
Développement Local	Remplacement des fenêtres de la mairie	COMMUNE	VILLERS SAINT CHRISTOPHE	18 388 €	4 597 €	25%	2017

Développement Local	Journal électronique d'information	Commune	CUGNY	9 064 €	4 532 €	50%	2016
Développement local	Agrandissement de la Caserne des pompiers et création d'un assainissement	Commune	VILLERS SAINT CHRISTOPHE	92 186 €	27 656 €	30%	2016
Total Développement Local				1 748 942 €	257 412 €		
Déchets	Acquisition logiciel accès déchetterie	CA du Saint-Quentinois C32S	Territoire	14 284 €	7 142 €	50%	2015
Déchets	Acquisition benne à gravats	CA du Saint-Quentinois C32S	Territoire	3 020 €	1 510 €	50%	2015
Total Déchets				17 304 €	8 652 €		
Environnement	Demoustication	C32S	Territoire	8 539 €	4 270 €	50%	2015
Total Environnement				8 539 €	4 270 €		
Tourisme	Réhabilitation d'un gîte	C32S	SERAUCOURT LE GRAND	170 951 €	34 190 €	20%	2015
Total Tourisme				170 951 €	34 190 €		
Education	Réfection sol des classes	Commune	FLAVY LE MARTEL	46 860 €	11 715 €	25%	2015
Education	Sol salle de classe	COMMUNE	CLASTRES	14 200 €	3 550 €	25%	2017
Education	Réfection toiture du préau de l'école	COMMUNE	JUSSY	19 717 €	4 929 €	25%	2017
Education	Remplacement du parquet et des portes et fenêtres d'une salle de classe de l'école et aménagement d'une rampe PMR	Commune	VILLERS SAINT CHRISTOPHE	38 656 €	9 664 €	25%	2016
Education	Tableaux interactifs pour les classes primaires	C32S	Territoire	41 564 €	8 313 €	20%	2016
Education	Acquisition de valises informatiques dans les écoles	CA du Saint-Quentinois C32S	Territoire	41 637 €	20 818 €	50%	2016
Education	Tableaux interactifs pour les classes primaires	CA du Saint-Quentinois C32S	Territoire	41 660 €	8 332 €	20%	2016-2017
Total Education				244 294 €	67 321 €		
Incendie	Défense incendie	Commune	HAPPENCOURT	2 230 €	1 115 €	50%	2014
Incendie	Création poteau incendie	Commune	SAINT SIMON	2 559 €	1 280 €	50%	2015
Incendie	Création 4 poteaux incendie	Commune	DURY	11 044 €	5 522 €	50%	2017
Incendie	Création poteau incendie	Commune	FONTAINE LES CLERCS	3 000 €	1 500 €	50%	2015
Incendie	Création de 2 poteaux incendie	Commune	TUGNY-ET-PONT	4 460 €	2 230 €	50%	2015
Incendie	Réserve incendie	Commune	FLAVY LE MARTEL	15 973 €	7 987 €	50%	2016
Total Incendie				39 267 €	19 633 €		
Logement	Réfection logement communal n°68 rue brûlée	Commune	FLAVY LE MARTEL	99 585 €	1 500 €	F	2016
Logement	Réhabilitation logement locatif communal	Commune	HAPPENCOURT	50 612 €	1 500 €	F	2016
Total Logement				150 196 €	3 000 €		
Patrimoine	Mur de l'Eglise	Commune	MONTESCOURT-LIZEROLLES	60 581 €	18 174 €	30%	2014
Patrimoine	Réfection de l'Eglise	Commune	DURY	26 732 €	6 683 €	25%	2015
Patrimoine	Monument aux morts	Commune	MONTESCOURT-LIZEROLLES	86 101 €	17 220 €	20%	2016
Total Patrimoine				173 414 €	42 077 €		
Sport	Court de Tennis	CA du Saint-Quentinois C32S	MONTESCOURT-LIZEROLLES	565 626 €	56 563 €	10%	2015
Sport	City-stade	Commune	FLAVY LE MARTEL	53 747 €	10 749 €	20%	2015
Total Sports				619 373 €	67 312 €		
Transports	Réfection de deux abribus	Commune	JUSSY	4 083 €	2 041 €	50%	2015
Total Transports				4 083 €	2 041 €		
Aménagements urbains	Aménagement du site de la clef des champs - phase 2	C32S	CLASTRES	31 154 €	15 577 €	50%	2015
Aménagements urbains	Aménagement du foyer rural	Commune	HAPPENCOURT	11 856 €	2 964 €	25%	2015
Aménagements urbains	Renforcement de la sécurité publique	Commune	JUSSY	12 980 €	3 894 €	30%	2016
Aménagements urbains				55 990 €	22 435 €		
TOTAL GENERAL 2015-2017				4 024 615 €	894 104 €	22,22%	

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Gîte
communautaire "L'eau
vive" - Tarifs.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers
votant : 67

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

Mme Denise LEFEBVRE, M. Richard TELATYNSKI, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, Mme Françoise JACOB, M. Bernard DELAIRE, Mme Djamila MALLIARD

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 janvier 2017,

Considérant la nécessité d'ajouter aux tarifs existants le dépôt de garantie réclamé aux locataires et un tarif d'hébergement d'urgence,

Considérant la nécessité de préciser les modalités de la taxe de séjour, déterminée en fonction de la catégorie d'hébergement,

Il est proposé d'appliquer :

- Un dépôt de garantie de 200 € versé par le locataire à la remise des clés ;
- Un tarif mensuel de location (tarif divisible) de 600 € permettant aux communes de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois de reloger en urgence des familles sinistrées. Il est précisé que la taxe de séjour ne sera pas appliquée lorsque le gîte sera loué dans ce cadre, mais que toutes démarches utiles seront entreprises pour récupérer le montant de l'hébergement auprès des assureurs, quand cela sera juridiquement possible.
- La taxe de séjour en vigueur correspondant à un meublé de tourisme 2 étoiles par personne de plus de 18 ans et par nuit.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la création des tarifs selon les propositions ci-dessus.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Denis LIESSE ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38613A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Circuit
automobile de Clastres -
Création de tarifs.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers
votant : 67

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZELICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

Mme Denise LEFEBVRE, M. Richard TELATYNSKI, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, Mme Françoise JACOB, M. Bernard DELAIRE, Mme Djamila MALLIARD

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 janvier 2017,

Considérant la nécessité de fixer des tarifs supplémentaires pour les activités relatives à l'exploitation du circuit de Clastres,

Il est proposé de créer, dans le cadre de l'organisation de journées « open », un tarif « pilote supplémentaire » et un tarif « passager supplémentaire » comme repris ci-dessous :

JOURNEES OPEN

	Tarif HT
Pilote supplémentaire AUTO	20,83 €
Pilote supplémentaire MOTO	20,83 €
Passager supplémentaire AUTO	4,17 €

Ces tarifs sont à majorer de la TVA (selon le taux en vigueur).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la création des tarifs selon les propositions ci-dessus.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Vincent SAVELLI ne prend pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38619A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Attribution
d'un fonds de concours à
la Ville de Gauchy pour la
participation des élèves à
la saison culturelle jeune
public 2016/2017.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers
votant : 67

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

Mme Denise LEFEBVRE, M. Richard TELATYNSKI, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, Mme Françoise JACOB, M. Bernard DELAIRE, Mme Djamila MALLIARD

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Avant la fusion de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon et de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin, des activités culturelles correspondant aux compétences développées par la C32S, permettaient à

des enfants scolarisées au sein des écoles primaires du territoire de la Communauté de communes, de pouvoir se rendre une fois dans l'année à un spectacle de la saison « Jeune Public » présenté à la MCL de Gauchy lors de la saison culturelle 2016/2017.

La commune de Gauchy prenant en charge l'organisation des manifestations et des transports associés, il est proposé de faire perdurer l'opération en attribuant à la commune de Gauchy un fonds de concours d'un montant de 1750 € afin de permettre aux enfants scolarisés dans les établissements primaires de communes situées en milieu rural de pouvoir bénéficier de l'activité jusqu'à la fin de la saison culturelle en cours.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) de valider le principe de ce fonds de concours ;
- 2°) d'attribuer la somme de 1750 € à la Ville de Gauchy dans ce cadre.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Elie BOUTROY ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38715A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Budget
primitif principal
pour l'exercice 2017
- Fiscalité - Vote de
taux - Modification des
taux de l'abattement
obligatoire pour charge
de famille pour la taxe
d'habitation - Suppression
de la correction des
abattements liée au
transfert de la part
départementale de
taxe d'habitation -
Instauration d'un
mécanisme d'intégration
fiscale progressive -
Dotation de solidarité
- Attribution de
compensation -
Reprise des résultats -
Approbation.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

I – Budget primitif principal pour l'exercice 2017

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	16 485 033 €	31 465 204 €
Section de fonctionnement	73 073 572 €	64 311 298 €
Reprise de l'excédent	14 585 683 €	
Besoin de financement		8 367 786 €
Total	104 144 288 €	104 144 288 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	23 468 947 €	120 990 €
Section de fonctionnement	70 990 €	23 418 947 €
Total	23 539 937 €	23 539 937 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	39 953 980 €	39 953 980 €
Section de fonctionnement	87 730 245 €	87 730 245 €
Total	127 684 225 €	127 684 225 €

Les résultats de la CASQ

L'excédent d'exploitation est de 22 591 586,17 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 8 286 270,14 euros.

L'excédent à nouveau reporté est donc de 14 305 316,03 euros pour la CASQ.

Les résultats de la C32S

L'excédent d'exploitation est de 361 883,61 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 81 515,80 euros.

L'excédent à nouveau reporté est donc de 280 367,81 euros pour la C32S.

Une note de synthèse présentant le budget est jointe à la présente délibération.

II – Fiscalité intercommunale – Vote des taux – Modification de l'abattement obligatoire pour charge de famille pour la taxe d'habitation – Suppression de la correction des abattements liée au transfert de la part départementale de taxe d'habitation – Instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux additionnel des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises

a) La fiscalité additionnelle

Vote des taux

Vu le code général des impôts,

Vu le budget principal 2017,

Il est proposé au Conseil de voter les taux suivants :

Taxes	Taux 2017
Taxe d'habitation	9,39 %
Taxe foncière bâtie	2.56 % *
Taxe foncière non bâtie	3.82 % *

* ces taux sont issus des bases prévisionnelles 2016. Ils seront probablement à réactualiser à la marge après réception des états fiscaux de la part des services fiscaux.

- Taxe d'habitation – Modification des taux de l'abattement obligatoire pour charges de famille

Vu le code général des impôts,

Il est proposé au conseil de modifier les taux de l'abattement obligatoire pour charges de famille antérieurement appliqués et de fixer les taux de l'abattement à :

- 11 % pour chacune des deux premières personnes à charge
- 23 % pour chacune des personnes à partir de la 3ème personne à charge
- Suppression de la correction des abattements liée au transfert de la part départementale de taxe d'habitation

Il est proposé au Conseil de supprimer la correction des abattements liée au transfert de la part départementale de la taxe d'habitation.

- Instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux additionnel des taxes foncières

Vu le code général des impôts permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux additionnel des taxes foncières de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon,

Il est proposé au Conseil d'appliquer une intégration fiscale progressive du taux de taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties, sur une durée de 3 ans.

b) La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Les taux resteront ceux des deux anciens territoires, à savoir 14,36 % sur le territoire de l'ex Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et 11,85 % sur le territoire de l'ex Communauté de communes du canton de Saint-Simon.

Ces taux peuvent rester applicables pendant une période de 5 ans.

c) La cotisation foncière des entreprises

- Vote du taux

Il est proposé au Conseil de voter le taux suivant : 26,98 %*

* ce taux est issu des bases prévisionnelles 2016. Il sera probablement à réactualiser à la marge après réception des états fiscaux de la part des services fiscaux.

- Instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux additionnel de la cotisation foncière des entreprises

Vu le code général des impôts permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux additionnel de la cotisation foncière des entreprises de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon,

Il est proposé au Conseil d'appliquer une intégration fiscale progressive du taux de la cotisation foncière des entreprises, sur une durée de 12 ans.

d) Le versement transport

Vu les articles L 2333-64 et 67 du code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil de délibérer pour un taux zéro sur l'ancien territoire de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon.

III – Dotation de solidarité communautaire (D.S.C.) – Approbation des modalités de calcul et du montant à verser à chaque commune.

Afin de réduire les distorsions induites par le régime de la taxe professionnelle unique, le Conseil de Communauté de l'agglomération de Saint-Quentin a adopté, par délibération en date du 3 février 2000, le principe de l'institution d'une dotation de solidarité communautaire, en application des dispositions de l'article 1609 nonies C-VI du code général des impôts.

Cette dotation a été ainsi déterminée en fonction du nombre d'habitants, du taux de taxe d'habitation, des exonérations communales de taxe professionnelle et des écarts d'abattement existant en 1999 entre le district et les communes membres en matière de taxe d'habitation.

Pour l'exercice 2017, le montant de la dotation de solidarité communautaire à verser à chacune des 20 communes de l'ex CASQ s'établirait comme suit :

Communes	Répartition par habitant et écart du taux de T.H. moyen pondéré	Exonérations de taxe professionnelle	Ecarts d'abattement en matière de taxe d'habitation	Dotation de solidarité 2017
CASTRES	1 721,61	-	1 007,69	3 000,00*
CONTESCOURT	424, 42	-	474,88	3 000,00*
ESSIGNY-LE-PETIT	3 248,84	-	2 237,65	5 486,49
FAYET	3 308,75	-	-	3 308,75
FIEULAINÉ	1 675,54	117,08	1 614,59	3 427,21
FONSOMME	3 256,16	-	3 428,12	6 684,28

FONTAINE-NOTRE DAME	2 702,77	-	2 457,63	5 160,40
GAUCHY	37 661,01	84 888,19	38 225,98	160 775,18
GRUGIES	6 869,66	6	2 772,13	9 641,79
HARLY	12 485,12	-	10 703,45	23 188,57
HOMBLIERES	9 486,29	-	4 482,00	13 968,29
LESDINS	7 374,42	384,48	4 903,98	12 662,88
MARCY	1 020,43	-	-	3 000,00*
MESNIL SAINT-LAURENT	1 498,73	-	2 868,63	4 367,36
MORCOURT	1 912,02	-	1 205,26	3 117,28
NEUVILLE-SAINT-AMAND	4 768,15	-	6 148,42	10 916,57
OMISSY	4 520,88	-	5 150,64	9 671,52
REMAUCOURT	2 567,39	-	1 012,11	3 579,50
ROUVROY	739,53	1 917,05	2 846,53	5 503,11
SAINT-QUENTIN	674 026,04	272 015,09	-	946 041,13
TOTAL	781 287,76	359 321,89	91 539,69	1 236 500,31

* En vertu de la délibération du Conseil de Communauté de l'Agglomération de Saint-Quentin en date du 24 octobre 2005.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil d'approuver les modalités de calcul ainsi que le montant de la dotation de solidarité communautaire, étant précisé que du fait du passage en fiscalité additionnelle cette dotation sera plafonnée à son montant actuel.

Le montant pour les communes de l'ex C32S sera fixé en cours d'année.

IV – Les attributions de compensation

A – Communes versant une attribution de compensation à la Communauté d'Agglomération

CASTRES	4 109,42 €
CONTECOURT	3 517,30 €
ESSIGNY-LE-PETIT	7 251,24 €
FIEULAIN	11 938,13 €
FONSOMMES	5 299,59 €
GRUGIES	30 409,16 €
HOMBLIERES	31 091,52 €
LESDINS	27 934,30 €
MESNIL-SAINT-LAURENT	6 488,69 €
OMISSY	14 843,96 €
REMAUCOURT	14 689,68 €

B – Communes bénéficiant d'une attribution de compensation par la Communauté d'Agglomération

ANNOIS	2 094,60 €
ARTEMPS	5 452,92 €
AUBIGNY	13 029,24 €
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	1 371,60 €
CLASTRES	6 870,00 €
CUGNY	366,84 €
DALLON	14 235,72 €
DURY	19 812,48 €

FAYET	53 925,94 €
FLAVY-LE-MARTEL	56 783,76 €
FONTAINE LES CLERCS	2 924,28 €
FONTAINE-NOTRE-DAME	27 996,80 €
GAUCHY	3 471 522,97 €
HAPPENCOURT	1 141,68 €
HARLY	551 501,51 €
MARCY	42 409,00 €
JUSSY	277 000,00 €
MONTESCOURT-LIZEROLLES	125 199,12 €
MORCOURT	460 361,58 €
NEUVILLE-SAINT-AMAND	67 624,40 €
OLLEZY	584,36 €
ROUVROY	25 227,26 €
SAINT-QUENTIN	7 161 695,89 €
SAINT-SIMON	8 648,16 €
SERAUCOURT-LE-GRAND	4 632,96 €
SOMMETTE	3 117,12 €
TUGNY-LE-PONT	22 001,40 €
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE	1 525,08 €

Les attributions seront versées mensuellement.

Les attributions de compensation pourront être revues suivant le rapport établi par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2°) de retenir les taux d'imposition suivants :

- cotisation foncière des entreprises : 26,98 %*
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 14,36 % sur le territoire de l'ex Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et 11,85 % sur le territoire de l'ex Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon
- taxe d'habitation : 9,39 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,56 %*
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,82 %*

* ces taux sont issus des bases prévisionnelles 2016. Ils seront probablement à réactualiser à la marge après réception des états fiscaux de la part des services fiscaux.

3°) de modifier les taux d'abattement obligatoire pour charges de famille antérieurement applicables et de fixer les taux de l'abattement à :

- 11 % pour chacune des deux premières personnes à charge
- 23 % pour chacune des personnes à partir de la 3ème personne à charge

4°) de supprimer la correction des abattements liée au transfert de la part départementale de la taxe d'habitation ;

5°) d'appliquer une intégration fiscale progressive du taux additionnel de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour une durée de 3 ans et de la cotisation foncière des entreprises pour une durée de 12 ans ;

6°) d'approuver la mise en œuvre d'un taux zéro du versement transport sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes de Saint-Simon ;

7°) de fixer le montant de l'attribution de compensation suivant la répartition ci-dessus ;

8°) d'approuver les modalités de calcul ainsi que le montant de la dotation de solidarité communautaire, tels que définis au présent rapport ;

9°) d'approuver le projet de budget tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2017 et de voter les crédits par chapitre dans le cadre de la présentation par nature.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Christian PIERRET

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38948A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

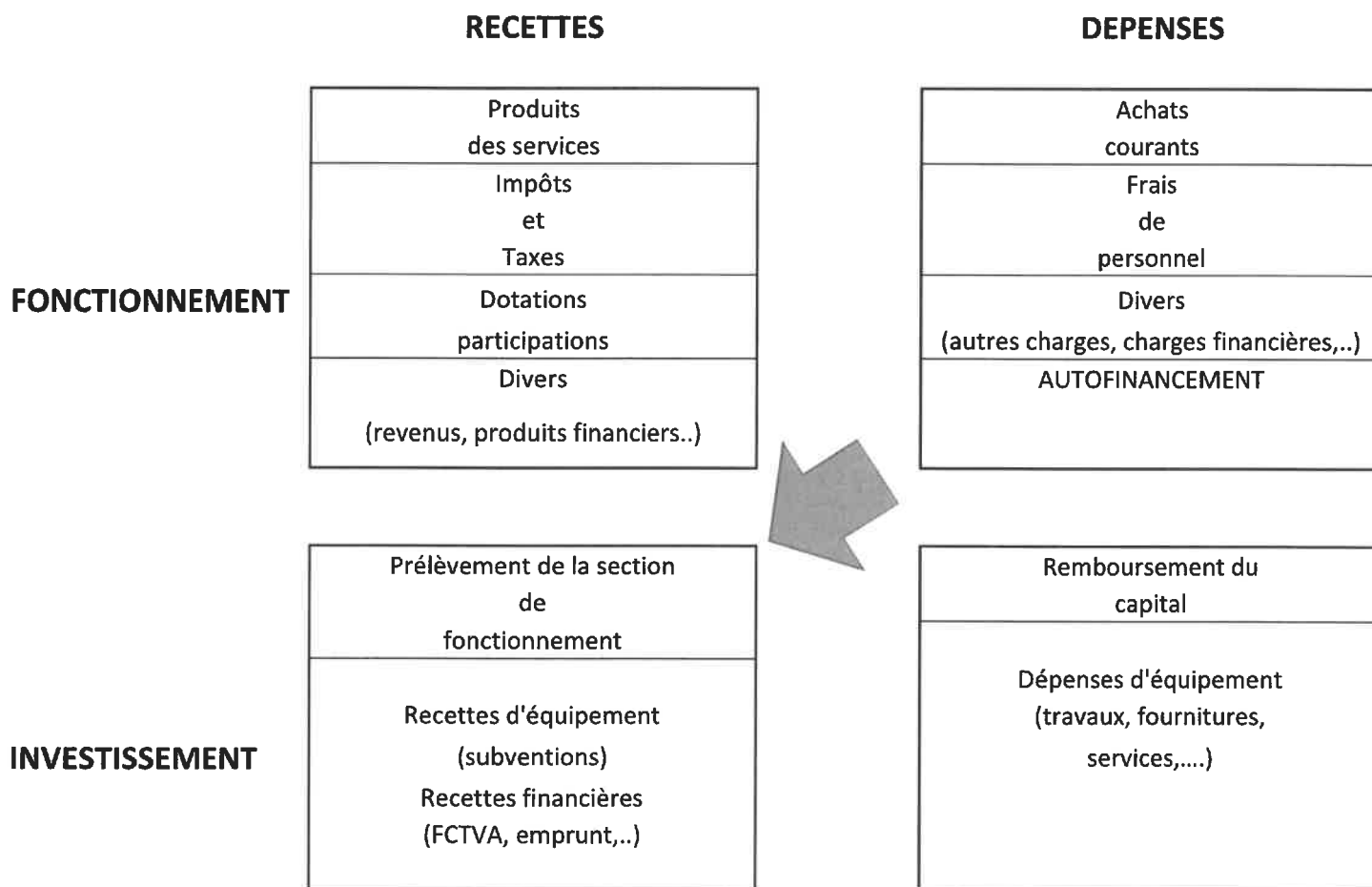
**DIRECTION DES FINANCES
ET DE L'ACHAT PUBLIC**

Affaire suivie par :
Sylvia DESSON

NOTE DE SYNTHESE

Objet : Présentation du budget principal – Conseil Communautaire du 27 mars 2017

I – La présentation du budget



Le budget sera présenté classiquement de façon croisée c'est-à-dire par chapitre et par fonction.

Cette année, le budget sera également présenté par compétence :

- Environnement
- Service aux usagers
- Déchets
- Développement économique
- Aménagement du territoire et habitat
- Politique de la ville
- Transport
- Secrétariat général.

II - Les résultats 2016

Les résultats de la CASQ

L'excédent d'exploitation est de 22 591 586.17 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 8 286 270.14 euros.

L'excédent à nouveau reporté est donc de 14 305 316.03 euros pour l'ex CASQ.

Les résultats de la C32S

L'excédent d'exploitation est de 361 883,61 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 81 515,80 euros.

L'excédent à nouveau reporté est donc de 280 367,81 euros pour l'ex C32S.

Ces excédents seront repris au budget sans attendre le vote du compte administratif. Cette épargne brute permet une capacité de désendettement faible puisqu'elle est de 3.5 ans.

La capacité de désendettement

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette permet d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité locale.

Il permet de répondre à la question suivante :

en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

Capacité de désendettement = encours de la dette / épargne brute

3,5 ans

III – Le budget principal 2017 - La section de fonctionnement

Les dépenses réelles s'établissent à 64 311 298 € soit une diminution de 14.57 % par rapport aux budgets 2016 de deux collectivités. Les recettes réelles s'établissent à 72 743 572 € soit une diminution de 9.25 % par rapport aux budgets 2016.

A – Les dépenses

Libellé	2016	2017
Charges à caractère général	9 305 673.00 €	9 582 410.00 €
Charges de personnel	28 489 575.00 €	20 703 848.00 €
Atténuation de produits	14 517 697.00 €	14 108 890.00 €
Autres charges de gestion courante	18 314 730.00 €	18 211 560.00 €
Charges financières	1 498 000.00 €	1 390 190.00 €
Charges exceptionnelles	1 537 000.00 €	64 400.00 €
Dépenses imprévues	16 560.00 €	250 000.00 €
TOTAL	73 679 235.00 €	64 311 298.00 €

Les charges à caractère général comprennent les frais énergétiques, l'acquisition de fournitures, les locations, les honoraires, les entretiens divers, les annonces, les assurances, les taxes foncières, les frais de télécommunications,...selon le détail ci-dessous :

- Chapitre 60 – Achats : 1 433 248,00 €
- Chapitre 61 – Autres charges 4 523 060,00 €
- Chapitre 62 – Autres services extérieurs : 3 393 222,00 €
- Chapitre 63 – Impôts, taxes et versements assimilés : 232 880,00 €

Les charges de personnel diminuent. Toutefois, il convient de relativiser car les recettes du chapitre "Produit" diminuent également du fait de la réduction du remboursement des frais par la Ville.

Ce chapitre comprend les charges, les masses salariales, les charges, les frais de formation. Il est précisé qu'il a été tenu compte du GVT (glissement, vieillesse, technicité).

Les atténuations de produit comprennent les attributions de compensation, les dotations de solidarité communautaire, le reversement d'impôts locaux, le reversement taxe transport,....

Le montant et la répartition des attributions de compensation sont les mêmes qu'en 2016, jusqu'à la validation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Les autres charges de gestion comprennent les contributions obligatoires comme le SDIS, les contributions versées aux délégataires (BUL, transports urbains et de personnes à mobilité réduite), la redevance à verser au Syndicat mixte départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés (Valor'Aisne), la subvention à l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois ou encore la subvention versée à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois. Le montant de contribution pour la BUL est de 990 000 € et de 6 750 000 € pour le transport urbain.

Les charges financières concernent le remboursement des intérêts d'emprunt.

Des dépenses imprévues ont été inscrites pour un montant de 250 000 €.

B – Les recettes

Libellé	2016	2017
Atténuation de charges	90 000.00 €	77 500.00 €
Produits des services, du domaine, ventes diverses	16 464 906.00 €	11 256 510.00 €
Impôts et taxes	46 226 644.00 €	46 677 755.00 €
Dotations et participations	14 869 324.00 €	13 346 050.00 €
Autres produits de gestion courante	1 788 020.00 €	1 692 357.00 €
Produits financiers	33 600.00 €	
Produits exceptionnels	1 000.00 €	23 400.00 €
TOTAL	79 473 494.00 €	73 073 572.00 €

Les recettes comprennent :

- Les ressources propres à la Communauté
- Les dotations de l'Etat : la Dotation globale de fonctionnement et la dotation générale de décentralisation.
- Les impôts et taxes

La DGF

La DGF d'intercommunalité va connaître une bonification par rapport à la somme des deux dotations d'intercommunalité 2016.

Il convient de préciser que ce bonus ne va venir qu'atténuer la baisse globale de la DGF.

Le montant de la DGF a été estimé à 8.18 millions.

La fiscalité

Les impôts et taxes comprennent la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la taxe sur les activités commerciales, la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), la taxe de séjour, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou encore le versement transport.

Suite à la fusion, une harmonisation des taux est nécessaire pour la TH, la TFB, la TFNB et la CFE avant le 15 avril.

Des simulations ont été réalisées notamment pour la TH pour obtenir un impact nul sur les foyers. Les impacts pour la TFB et la TFNB sont moindres.

Le taux de TEOM devra également être voté avant octobre puis une application au 1^{er} janvier 2018.

Il sera procédé à l'ajustement du produit réel obtenu en multipliant les bases notifiées par le taux voté.

IV – Le Budget principal 2017 - La section d'investissement

A – Les dépenses

Il est rappelé qu'à part les dépenses relatives à la dette, aux dépôts et cautionnements et à certaines écritures d'ordre, les dépenses d'investissement sont gérées par autorisation de programme.

Le plan pluriannuel d'investissement récapitule les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement.

La liste établie dans le cadre du PPI est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer des opérations qui deviendraient nécessaires.

- 1) Les enveloppes annuelles concernent essentiellement les opérations réalisées dans une démarche de bonne maintenance du patrimoine.

- Acquisitions foncières	5 785 000.00 €
- Biens mobiliers	1 377 800.00 €
- Collecte et traitement des ordures ménagères	1 695 000.00 €

- Documents d'urbanisme	64 000.00 €
- Eclairage	85 000.00 €
- Environnement	279 800.00 €
- Eau et assainissement	1 025 000.00 €
- Equipements publics	1 496 000.00 €
- Frais d'études et provisions	12 000.00 €
- Equipements sportifs communautaires	475 500.00 €

2) Les opérations spécifiques

- Collecte, traitement des ordures ménagères	132 000.00 €
- Environnement	1 245 000.00 €
- Eau et assainissement	3 100 000.00 €
- Equipements publics	1 610 950.00 €
- Schéma directeur des eaux	1 279 400.00 €
- Interventions économiques	3 350 964.00 €
- Equipements sportifs communautaires	203 000.00 €
- Subventions d'équipement	1 072 000.00 €
- Urbanisme et habitat	614 600.00 €

3) Les autres dépenses

Les dépenses d'investissement comprennent également :

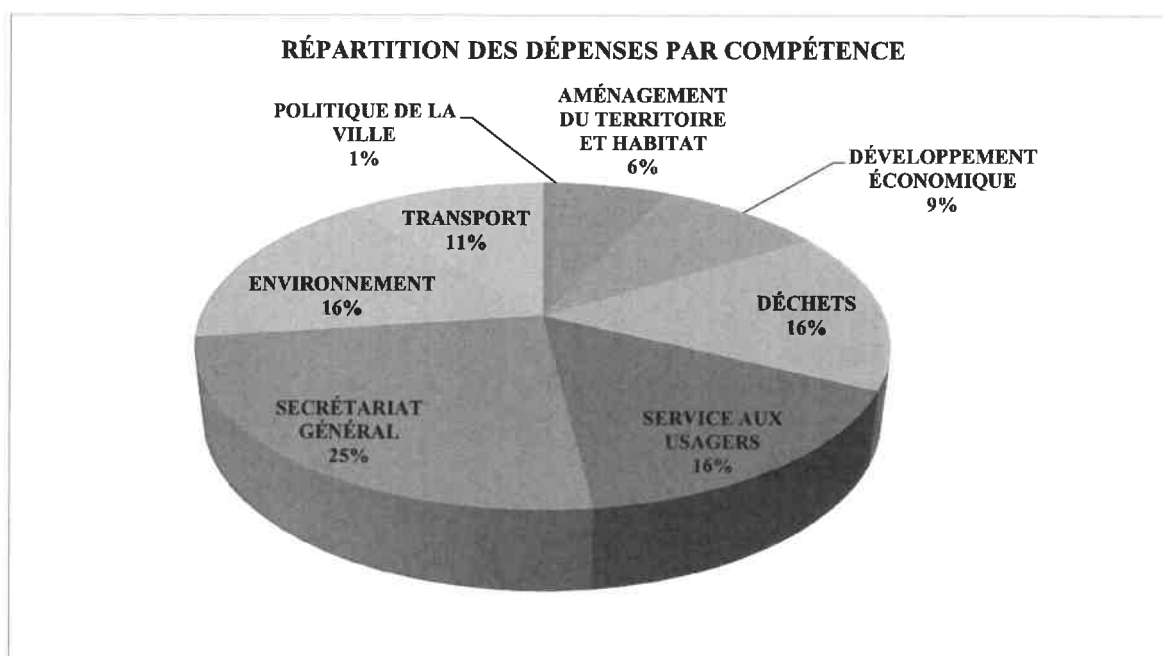
- les subventions d'équipement : 676 164 €
- le remboursement en capital des emprunts : 6 261 690 €
- les dépenses imprévues : 300 000 €

B – Les recettes

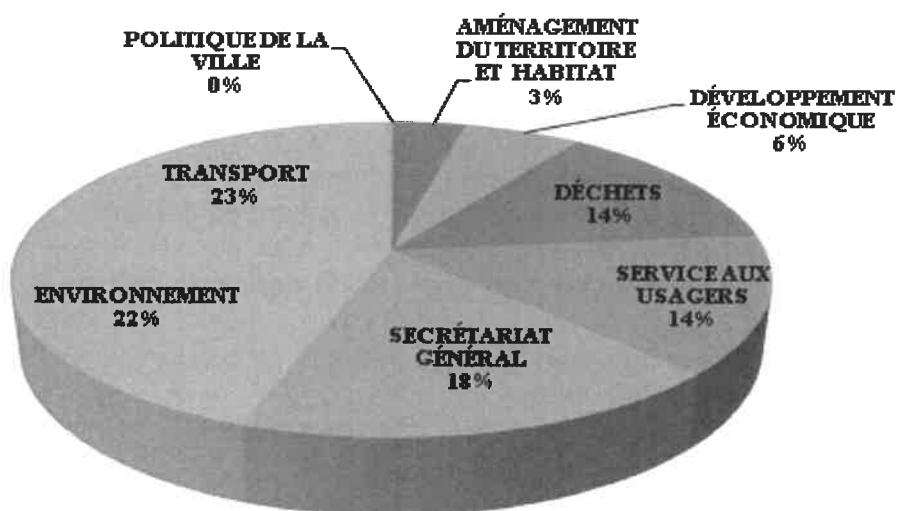
Les recettes comprennent :

- Les subventions,
Les subventions escomptées, notamment de l'Etat, de la Région, du Département pour financer les opérations sont de 4 443 837.00 €
- L'emprunt
Le besoin d'emprunt est très faible cette année, du fait de la reprise des résultats.
- Les recettes non affectées comme le fonds de compensation de la TVA qui sont estimées à 700 000 €
- L'autofinancement du fait de la reprise des résultats.

V – La présentation du budget par compétence



RÉPARTITION DES RECETTES PAR COMPÉTENCE



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Eau Potable
- Budget primitif 2017
- Reprise des résultats -
Approbation.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Le projet de budget annexe Eau Potable pour l'exercice 2017 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	2 502 731 €	5 344 997 €
Section de fonctionnement	8 321 310 €	7 886 990 €
Reprise de l'excédent	4 627 177 €	
Besoin de financement		2 219 231 €
Total	15 451 218 €	15 451 218 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	5 591 967 €	530 470 €
Section de fonctionnement	520 470 €	5 581 967 €
Total	6 112 437 €	6 112 437 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	8 094 698 €	8 094 698 €
Section de fonctionnement	13 468 957 €	13 468 957 €
Total	21 563 655 €	21 563 655 €

L'excédent d'exploitation est de 6 846 407,75 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 2 219 230,07 euros.

L'excédent à nouveau reporté est donc de 4 627 177,68 euros.

I – Les investissements programmés en 2017

Il est rappelé qu'à part les dépenses relatives à la dette, aux dépôts et cautionnements et à certaines écritures d'ordre, les dépenses d'investissement sont gérées par autorisation de programme.

Le plan pluriannuel d'investissement récapitule les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement.

La liste établie dans le cadre du PPI est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer des opérations qui deviendraient nécessaires.

1) Les enveloppes annuelles concernent essentiellement les opérations réalisées dans une démarche de bonne maintenance du patrimoine.

- Acquisitions foncières	11 200,00 €
- Biens mobiliers	141 600,00 €
- Eau et assainissement	493 865,00 €

2) Les opérations spécifiques

- Eau et assainissement	1 575 255,00 €
- Schéma directeur des eaux	20 000,00 €
- Autres opérations améliorations	1 070 000,00 €

3) Les autres dépenses

Les dépenses d'investissement comprennent également :
- le remboursement en capital des emprunts : 1 741 750 €
- les dépenses imprévues : 291 327 €

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

Libellé	2017
Charges à caractère général	2 996 640,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	2 295 750,00 €
Atténuations de produits	1 241 600,00 €
Autres charges de gestion courante	300 000,00 €
Charges financières	402 000,00 €
Charges exceptionnelles	201 000,00 €
Dépenses imprévues	450 000,00 €
Total	7 886 990,00 €

2) Les recettes

Libellé	2017
Atténuation de charges	290 000,00 €
Vente de produits fabriqués, prestations	7 829 410,00 €
Subventions d'exploitation	40 000,00 €
Autres produits de gestion courante	11 900,00 €
Produits exceptionnels	150 000,00 €
Total	8 321 310,00 €

Par délibération en date du 16 décembre 2016, le prix de vente de l'eau a été fixé.

Le prix est de 1,48 € HT le m3 auquel il convient d'ajouter 0,14 € HT le m3 de redevance pour prélèvement sur la ressource en eau et 0,388 € HT le m3 de redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

Soit un prix global de 2,008 € HT, soit 2,118 € TTC, sans évolution par rapport à 2016.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2°) d'approuver le projet de budget annexe Eau tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2017.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Christian PIERRET

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38943A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES -
Assainissement -
Budget primitif 2017 -
Reprise des résultats -
Approbation.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VANMAELE, M. Jean-Marie GONDROY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHHAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Le projet de budget annexe Assainissement pour l'exercice 2017 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	1 293 701 €	8 007 460 €
Section de fonctionnement	10 060 750 €	8 460 424 €
Reprise de l'excédent	5 838 984 €	
Besoin de financement		725 551 €
Total	17 193 435 €	17 193 435 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	8 068 820 €	629 510 €
Section de fonctionnement	614 510 €	8 053 820 €
Total	8 683 330 €	8 683 330 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	9 362 521 €	9 362 521 €
Section de fonctionnement	16 514 244 €	16 514 244 €
Total	25 876 765 €	25 876 765 €

L'excédent d'exploitation est de 6 564 535,02 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 775 550,48 euros.

L'excédent à nouveau reporté est donc de 5 838 984,54 euros.

I – Les investissements programmés en 2017

Il est rappelé qu'à part les dépenses relatives à la dette, aux dépôts et cautionnements et à certaines écritures d'ordre, les dépenses d'investissement sont gérées par autorisation de programme.

Le plan pluriannuel d'investissement récapitule les autorisations de programme et le phasage des crédits de paiement.

La liste établie dans le cadre du PPI est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer des opérations qui deviendraient nécessaires.

Les enveloppes annuelles concernent essentiellement les opérations réalisées dans une démarche de bonne maintenance du patrimoine.

- Acquisitions foncières	2 000,00 €
- Biens mobiliers	145 240,00 €
- Eau et assainissement	479 220,00 €
- Frais d'études	59 690,00 €

2) Les opérations spécifiques

- Eau et assainissement	2 562 150,00 €
- Schéma directeur des eaux	1 589 710,00 €

- Autres opérations améliorations

120 950,00 €

3) Les autres dépenses

Les dépenses d'investissement comprennent également :

- le remboursement en capital des emprunts : 2 598 500 €
- les dépenses imprévues : 450 000 €

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

Libellé	2017
Charges à caractère général	4 429 675,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 586 520,00 €
Atténuations de produits	851 000,00 €
Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
Charges financières	688 110,00 €
Charges exceptionnelles	341 619,00 €
Dépenses imprévues	562 500,00 €
Total	8 460 424,00 €

2) Les recettes

Libellé	2017
Atténuation de charges	20 000,00 €
Vente de produits fabriqués, prestations, etc.	9 715 650,00 €
Subventions d'exploitation	319 500,00 €
Autres produits de gestion courante	5 400,00 €
Produits exceptionnels	200,00 €
Total	10 060 750,00 €

Par délibération en date du 16 décembre 2016, la tarification de la redevance d'assainissement a été approuvée.

Elle se décompose en deux postes :

- Redevance pour la collecte des eaux usées : 1,57 € H.T. soit 1,65 € T.T.C. le m³ ;
- Redevance pour le traitement des eaux usées, secteur d'activités dont l'intégralité des recettes est assujettie à la T.V.A., soit 0,87 € H.T. d'où 0,96 € T.T.C.

Soit un prix global de 2,61 € T.T.C le m³, sans évolution par rapport à 2016.

Ce tarif s'entend hors redevances de l'Agence de l'Eau, à savoir :

- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,266 € HT/m³

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

2°) d'approuver le projet de budget annexe Assainissement tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2017.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 7 voix contre adopte le rapport présenté.

M. Guy DAMBRE ne prend pas part au vote.

Ont voté contre : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38931A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Circuit /
Clef des Champs -
Budget primitif 2017 -
Reprise des résultats -
Approbation.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRI, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Le projet de budget annexe Circuit / Clef des champs pour l'exercice 2017 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	36 832 €	158 261 €
Section de fonctionnement	404 750 €	340 250 €
Reprise de l'excédent	93 761 €	
Besoin de financement		36 832 €
Total	535 343 €	535 343 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	166 261 €	8 000 €
Section de fonctionnement	8 000 €	166 261 €
Total	174 261 €	174 261 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	203 093 €	203 093 €
Section de fonctionnement	506 511 €	506 511 €
Total	709 604 €	709 604 €

L'excédent d'exploitation est de 130 593,45 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 36 831,58 euros.

L'excédent à nouveau reporté est donc de 93 761,87 euros.

I – Les investissements programmés en 2017

- Etudes, prestations de service	14 740,00 €
- Travaux (clôture, entretien)	68 061,00 €

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement en capital des emprunts pour un montant de 75 460 €.

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

Libellé	2017
Charges à caractère général	163 030,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	146 000,00 €
Charges financières	30 902,00 €
Charges exceptionnelles	300,00 €
Total	340 250,00 €

2) Les recettes

Libellé	2017
Vente de produits fabriqués, prestations	20 000,00 €
Autres produits de gestion courante (location circuit,...)	384 750,00 €
Total	404 750,00 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2°) d'approuver le projet de budget annexe Circuit / Clef des champs tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2017.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Claude VASSET ne prend pas part au vote.

Ont voté contre : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38942A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**FINANCES - Lotissement
de Clastres - Budget
primitif 2017 pour le
lotissement - Reprise des
résultats - Approbation.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Le projet de budget annexe du Lotissement de Clastres pour l'exercice 2017 se décompose en opérations réelles comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	0 €	0 €
Section de fonctionnement	57 000 €	3 403 €
Déficit		53 597 €
Total	57 000 €	57 000 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	57 000 €	3 403 €
Section de fonctionnement	3 403 €	57 000 €
Total	60 403 €	60 403 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	57 000 €	57 000 €
Section de fonctionnement	60 403 €	60 403 €
Total	117 403 €	117 403 €

L'excédent d'exploitation est de 87 385.14 euros, et le besoin de financement (déficit d'investissement) est de 140 981.36 euros.

Le déficit reporté est donc de 53 596.22 euros.

I – Les investissements

Les écritures en investissement sont des écritures d'ordre, le budget étant géré en stock.

II – Le fonctionnement

1) Les dépenses

Les dépenses réelles concernent des prestations de service ou des études.
Les dépenses d'ordre concernent les écritures de stockage et déstockage.

2) Les recettes

Les recettes réelles concernent la vente des terrains.
Les recettes d'ordre concernent les écritures de stockage et déstockage.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2°) d'approuver le projet de budget annexe du Lotissement de Clastres tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2017.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour, 3 voix contre et 2 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Jean-Claude DUSANTER ne prend pas part au vote.

Ont voté contre : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

Se sont abstenu(e)s : M. Christian PIERRET, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38958A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EAU ET
ASSAINISSEMENT -
Redevance d'occupation
du domaine public
communautaire -
Périmètre d'exploitation
de la station d'épuration
communautaire de
Gauchy - Fixation du taux
pour 2017.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 69

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERJOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la station d'épuration communautaire de Gauchy, il est prévu le

versement d'une redevance d'occupation du domaine public communautaire par le délégataire.

Cette redevance est perçue pour les ouvrages bâtis non linéaires, hors les regards de réseaux d'assainissement.

Au titre de l'année 2017, il conviendrait donc de fixer le montant de cette redevance, dans les conditions fixées par les articles R.2333-121 et R.2333-123 du code général des collectivités territoriales, au montant plafond de 2 € du mètre carré d'emprise au sol.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver le montant fixé pour la redevance d'occupation du domaine public communautaire de la station d'épuration de Gauchy.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 3 voix contre adopte le rapport présenté.

M. Alain VAN HYFTE, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Philippe LEMOINE, Mme Marie-Laurence MAITRE ne prennent pas part au vote.

Ont voté contre : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38586A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE
- Dispositif d'aide
aux artisans de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin soutient le développement économique à travers des aides directes aux artisans depuis de

nombreuses années, et notamment le CASQ-ARTISANS, mis en place en 2011, en accord avec la délibération de la commission permanente du Conseil Régional.

En janvier 2017, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et la Communauté de communes du canton de Saint-Simon ont fusionné.

L'accompagnement des artisans reste une priorité, c'est pourquoi il est proposé d'étendre le dispositif à l'ensemble du nouveau territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois selon le règlement ci-joint.

Le CASQ-ARTISANS consiste à l'octroi d'une subvention de 15 % du montant HT des investissements avec un plafond d'aide de 2 000 € pour les dépenses liées à :

- la modernisation de l'outil de production,
- l'investissement en biens d'équipements productifs,
- l'acquisition de véhicules.

Sont éligibles, sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération, les entreprises artisanales saines inscrites au répertoire des métiers, exerçant leur activité à titre principal et ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'€ HT.

Les artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'extension du dispositif sur le nouveau territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois selon le règlement ci-joint ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités en résultant ;

3°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément au règlement du dispositif «CASQ – ARTISANS».

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 voix contre adopte le rapport présenté.

Mme Danielle LANCO, M. Jean-Marc BERTRAND ne prennent pas part au vote.

Ont voté contre : M. Christian PIERRET, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38575A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Règlement du dispositif

« CASQ – ARTISANS »

Aide à l'investissement des artisans de la communauté d'agglomération du saint-quentinois

Le présent règlement est mis en application en vertu de la délibération du conseil de la communauté d'agglomération du saint-quentinois en date du XXXX.

Afin d'accompagner les artisans dans leurs projets de développement, la communauté d'agglomération a décidé de mener une action d'aide à l'investissement.

Article 1^{er} : Les entreprises concernées

Sont éligibles, sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération, les entreprises artisanales saines (ne faisant pas l'objet d'une procédure judiciaire) inscrites au répertoire des métiers.

Autres conditions d'éligibilité :

- être à jour de ses cotisations sociales et fiscales ;
- ne pas occuper à titre précaire ses locaux ;
- exercer son activité à titre principal ;
- avoir un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'€ HT.

Article 2 : Travaux recevables

Les investissements productifs artisanaux liés :

- à la modernisation de l'outil de production,
- à l'investissement en biens d'équipements productifs,
- à l'acquisition de véhicules.

Les travaux et la fourniture de matériel doivent être effectués par des professionnels.

Article 3 : Montant de l'aide

Chaque dossier agréé, fait l'objet d'un accord de subvention de la communauté d'agglomération à hauteur de 15 % du montant H.T. des dépenses éligibles avec un plafond d'équipement fixé à 13 334 € H.T. par point de vente.

Article 4 : Engagement du demandeur

Chaque demandeur doit s'engager à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'autorisation administrative réglementaire (permis de construire ou déclaration de travaux). Chaque dossier de demande fait l'objet d'une décision préalablement au démarrage des travaux.

Article 5 : Durée de l'opération

L'opération est prévue jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 6 : Délai d'exécution

Le demandeur dispose d'un délai de 6 mois maximum à compter de la décision d'attribution pour réaliser ses travaux.

Article 7 : Constitution du dossier

Tout demandeur doit fournir :

- 1) Son dossier de demande avec l'engagement prévu à l'article 4,
- 2) Le(s) devis détaillé(s),
- 3) Une attestation de l'accord de financement de la banque précisant, le montant, le taux, la durée et le montant des mensualités, (le cas échéant),
- 4) Les bilans comptables et comptes de résultats des 3 dernières années, ou les prévisionnels pour les nouvelles entreprises,
- 5) Les bordereaux de situation fiscale (Perception) et sociale (URSSAF) ou attestation sur l'honneur,
- 6) une photo de la vitrine et des lieux devant faire l'objet des travaux s'il s'agit d'aménagement intérieur (avant travaux),
- 7) un RIB ou RIP.

Le dossier de demande de subvention sera établi avec la chambre de Métiers de l'Aisne.

Article 9 : Paiement de l'aide

Le paiement sera effectué en un seul versement. Il est subordonné à :

- la production de facture(s) acquittée(s),
- la conformité des travaux aux règles d'urbanisme et du code de l'environnement (une visite de contrôle pourra être effectuée)

Article 10 : Reversement de l'aide

Le non respect des engagements par le bénéficiaire pourra entraîner le remboursement des sommes indûment perçues.

A Saint-Quentin,

Xavier BERTRAND

Président de la communauté d'agglomération
du saint-quentinois

**ANNEXE – liste des bénéficiaires du dispositif « CASQ – ARTISANS »
Aide à l'investissement des artisans de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois**

NOM	ENSEIGNE	ACTIVITE	ADRESSE		investissements prévus	Assiette subventionnable HT prévue	Subvention maximale pouvant être accordée
François BENOIT	CHARCUTERIE FRANÇOIS	boucherie - charcuterie - traiteur	4 place Lafayette	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel (chambre froide)	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Benjamin BIET	SASU BIET	chauffage, climatisation, plomberie	2 bis rue Oberkamp	02100 SAINT-QUENTIN	véhicule professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Sébastien BINTZ	BCP	plomberie	885 rue de Saint-Quentin	02100 ESSIGNY LE PETIT	véhicule professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Grégory PORTELETTE	COM 1 DECLIC	photographie	31 rue du Poitou	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	8 000,00 €	1 200,00 €
Jean-Daniel HOURCADE	RAPID PARE-BRISE - SAS ATP	centre de montage de vitrage auto	84 bd Victor Hugo	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Joël ROLAND	GARAGE ROLAND	garage	16 bis bd Victor Hugo	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Annie THAISSART	BROD'N	broderie	57 rue Thiers	SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Mme Yannick CASAJUS M. Florent WAGNER	AUX DELICES DU FAUBOURG	pâtisserie	91 rue du Général Leclerc	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Stéphane MARCOURCEL	COSY HOME	isolation menuiserie ERP	2 rue Paul Emile Victor	02100 SAINT-QUENTIN	véhicule professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €
Steven GROUZELLE	DIAG AUTO SYSTEM	réparation de véhicules	1 A rue Ribadois	02100 SAINT-QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T.	2 000,00 €

**ANNEXE – liste des bénéficiaires du dispositif « CASQ – ARTISANS »-
Aide à l’investissement des artisans de la Communauté d’Agglomération du Saint-Quentinois**

NOM	ENSEIGNE	ACTIVITE	ADRESSE		investissements prévus	Assiette subventionnable HT prévue	Subvention maximale pouvant être accordée
Pierre GAMBLIN		couverture	28 rue de Fontaine	02680 CASTRES	matériel professionnel	4 500,00 €	675,00 €
Arnaud VENET	GAUCHY DEPANNAGE	dépannage - remorquage mécanique	95 rue Pierre Sémart	02430 GAUCHY	véhicule professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T	2 000,00 €
Mohamed EL AKRICH	TAXI ECO SERVICES	taxi VSL	58 rue de Calais	02100 SAINT- QUENTIN	véhicule professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T	2 000,00 €
Thibaut LANGRENE		contrôle technique	9 rue de Saint- Quentin	02100 NEUVILLE SAINT- AMAND	reprise de matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T	2 000,00 €
Bertrand MASSEZ	L'ATELIER DE BERTRAND	coiffure	18 rue Dachery	02100 SAINT- QUENTIN	matériel professionnel	Supérieure à 13 334 € H.T	2 000,00 €

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**POLITIQUE DE LA
VILLE - Rapport annuel
du contrat de ville 2016.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERiot, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEEICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRI, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHHAM représenté(e) par Mme Agnès POTEI, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, le Président de tout établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter annuellement à son assemblée délibérante un rapport sur la situation de la collectivité

au regard de la politique de la ville, des actions qu'elle mène, ainsi que les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le présent rapport reprend :

- les principales orientations du contrat de ville ;
- les actions menées en 2016 ;
- l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires ;
- les perspectives d'évolution ;
- l'articulation du contrat de ville avec les opérations du programme national de renouvellement urbain ;
- les actions menées en matière de développement social et urbain financées par la dotation de solidarité urbaine et la dotation politique de la Ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte du rapport annuel du contrat de ville 2016.

DELIBERATION

Le Conseil communautaire prend acte, par 66 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

M. Paul GIRONDE, M. Olivier TOURNAY ne prennent pas part au vote.

Ont voté contre : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

Se sont abstenu(e)s : M. Christian PIERRET, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38536-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RAPPORT ANNUEL DU CONTRAT DE VILLE 2016

Décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu à l'article L.1111-2 du Code général des collectivités territoriales

SOMMAIRE

Page 3	Le cadre légal et réglementaire
Page 4	Les principales orientations du contrat de ville
Page 6	Les actions menées en 2016
Page 14	L'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires
Page 18	Les perspectives d'évolution
Page 19	L'articulation du contrat de ville avec les opérations d'aménagement entrant dans le cadre du PNRU (Programme National de Renouvellement Urbain)
Page 27	Les actions menées en matière de développement social urbain financées par la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Politique de la Ville (DPV)

Le cadre légal et réglementaire

Dans le cadre du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu à l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et intercommunalités, signataires d'un contrat de ville et les communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine, ont l'obligation de produire un rapport annuel.

Les principales orientations du contrat de ville

Le contrat de ville pour la période 2015-2020 s'oriente sur 7 grandes thématiques et les objectifs suivants :

1-Habitat, cadre de vie et accès aux services publics

- Favoriser les actions de sensibilisation au cadre de vie.
- Sensibiliser à la tenue du logement.

2-Education, lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture

- Promouvoir la formation et l'alternance.
- Favoriser la réussite scolaire.
- Prévenir et réduire le décrochage scolaire.
- Accompagner les jeunes et leurs familles dans les choix d'orientation scolaire.
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.
- Favoriser les initiatives qui concourent à la maîtrise de la langue française.

3-Développement économique, emploi, formation et insertion

- Maintenir, voire développer la présence des services publics de l'emploi (Pôle Emploi, MEF...) dans les quartiers prioritaires.
- Créer de l'activité dans les quartiers par un développement de l'offre immobilière et en favorisant l'intervention des structures d'insertion par l'activité économique.
- Renforcer l'action des dispositifs d'insertion par l'emploi existants afin de faciliter les sorties positives vers l'emploi des publics bénéficiaires (avec la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics).
- Sensibiliser les futurs entrepreneurs aux filières porteuses d'emploi (notamment sur la robonumerique).
- Faciliter le retour à l'emploi des femmes, en particulier des mères isolées.
- Renforcer et pérenniser les implantations commerciales dans les quartiers prioritaires.
- Sensibiliser les jeunes et les adultes aux exigences des milieux professionnels.
- Lever les freins à l'emploi pour les publics les plus éloignés de l'emploi (mobilité, garde d'enfants, qualification...).

4-Pratiques culturelles et sportives

- Favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles en impliquant les habitants.
- Favoriser les relations interculturelles, inter-quartiers.
- Favoriser les initiatives culturelles de proximité.
- Développer les initiatives concernant le travail de mémoire.
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports proposés et d'accès aux clubs.
- Favoriser les animations sportives de proximité.

5-Parentalité

- Améliorer les relations intrafamiliales.
- Favoriser les échanges de pratiques de professionnels pour améliorer la continuité des parcours des familles.

6-Citoyenneté, prévention de la délinquance et accès aux droits

- Favoriser les relations intergénérationnelles.
- Renforcer l'engagement des jeunes (notamment par le biais du service civique)
- Améliorer les relations entre les habitants et les institutions.
- Favoriser les initiatives en faveur de l'éducation aux valeurs de la République et à l'aspiration au bien-vivre ensemble dans les quartiers.
- Développer les initiatives qui permettent de lutter contre l'insécurité ou le sentiment d'insécurité.
- Développer les initiatives qui permettent de lutter contre les incivilités et les comportements répréhensibles (notamment chez les plus jeunes).
- Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers.
- Prévenir la récidive en accompagnant les publics touchés par des mesures de justice.
- Développer la mise en œuvre des mesures alternatives à l'incarcération.
- Accompagner les habitants dans leurs démarches administratives.

7-Santé-prévention

- Développer les initiatives de prévention et de sensibilisation (hygiène corporelle, hygiène de vie, hygiène alimentaire).
- Améliorer l'accès aux soins.
- Lutter contre les comportements addictifs (drogues, alcool, tabac, « écrans »...).

Les actions menées en 2016

Des actions ont été menées en 2016 dans les 7 grandes thématiques du contrat de ville suivantes :

1-Thématique « Habitat et cadre de vie »

Dans cette thématique, **3 projets** (objectifs de **favoriser les actions de sensibilisation au cadre de vie et sensibiliser à la tenue du logement**) portés par la Ville de Saint-Quentin (*La propreté, c'est l'affaire de tous* et *Semaine des Eco-Quartiers*) visant à sensibiliser les habitants au respect du cadre de vie et au tri sélectif par la collecte collective des déchets sur la voie publique ; et par le centre social du Vermandois (*Bien vivre dans son appart*) visant à l'auto-réhabilitation des logements par les locataires.

Pour le projet « *La propreté, c'est l'affaire de tous* », 350 personnes étaient ciblées et 226 ont été touchées (dont 48 % de public féminin). L'action s'est organisée autour d'un temps fort qui a eu lieu le 28 septembre 2016, consistant à collecter et à trier les déchets sur la voie publique, avec la participation des partenaires (centres sociaux, associations locales, personnel de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et bailleurs sociaux) et celle des conseillers de quartier. Au total, 73 kilos de déchets recyclables et 108 kilos de déchets non recyclables ont été récoltés sur 8 secteurs de la ville (Europe, Vermand, Billon, Artois-Champagne, Neuville, Centre-Ville, Saint-Martin et Remicourt).

Pour le projet « *Semaine des Eco-Quartiers* », 500 personnes étaient ciblées et 1000 ont été touchées (dont 50 % de public féminin). Pendant une semaine, plusieurs actions ont été menées sur les différents secteurs (exposition sur le tri sélectif, animations à partir d'objets recyclés, signature d'une charte de la propreté...).

Concernant le projet porté par le centre social du Vermandois, 10 familles étaient ciblées et 11 ont été touchées. Le but de ce projet est d'auto-réhabiliter les logements par les locataires eux-mêmes, en partenariat avec Habitat Saint-Quentinois. L'implication des familles s'est faite sur l'ensemble du projet.

2-Thématique « Education, lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture »

Dans cette thématique, **4 projets** (objectif de **favoriser les initiatives qui concourent à la maîtrise de la langue française**) portés par la Ville de Saint-Quentin (*Lutte contre l'illettrisme par la promotion de la lecture*), par les centres sociaux municipaux Europe, Neuville et Artois-Champagne (*L'alphabet citoyen*), par le centre social du Vermandois (*La trousse de la réussite*) et enfin par la Maison de la lecture (*Bienvenue à la maison de la lecture*).

Sur l'ensemble des projets de cette thématique, 2 670 personnes étaient ciblées et 5 598 ont été touchées.

Pour l'année 2016, les actions du projet de lutte contre l'illettrisme par la promotion de la lecture ont touché 3 835 personnes (dont 49 % de public féminin) et sont une réussite, notamment dans le cadre de l'opération « Un livre, un enfant ». En 2016, 735 enfants ont bénéficié de cette opération. L'atelier de lecture et d'écriture des enfants des CP à partir des textes d'Yves Duteil et la participation à son concert le 20 Mai 2016 ont réuni 900 personnes.

Deux boîtes à livres ont été installées au Centre Technique d'Agglomération et 6 commerçants ont souhaité accueillir cette initiative au sein de leur établissement.

Le concept des boîtes à livres, basé sur le libre-échange de livres, a bénéficié à 2000 personnes.

Les rencontres intergénérationnelles autour du livre ont réuni plus de 200 personnes et ont permis de développer les relations entre jeunes et personnes âgées.

Les ateliers sociolinguistiques menés par les centres sociaux municipaux, s'adressant aux personnes ayant des besoins en termes d'apprentissage et d'acquisition des bases de la langue française (lire, écrire et compter), ont eu un bon retour auprès de la population qui les fréquente assidument. Sur un total ciblé de 120 personnes, 189 ont été touchées sur l'ensemble des centres sociaux municipaux (dont 95 % de public féminin).

Le projet « *La trousse de la réussite* » a connu une augmentation de sa fréquentation avec 194 personnes touchées (dont 47 % de public féminin) et une participation accrue des parents dans les différents projets menés.

Concernant le projet « *Bienvenue à la Maison de la lecture* », des accueils ont été proposés aux enfants et aux parents autour du livre. La fréquentation de la structure est globalement positive avec 480 scolaires, plus de 900 fréquentations individuelles (dont 55 % de public féminin) et 3 815 emprunts.

3-Thématique « Emploi, insertion et formation »

Dans cette thématique, **4 projets (objectif d'assurer la présence et le déploiement des dispositifs de l'emploi dans les quartiers prioritaires)** portés par :

Le centre social du Vermandois (*Je m'insère donc je suis*) visant à mettre à disposition un lieu d'accueil équipé d'outils informatiques, afin de permettre aux demandeurs d'emploi d'accéder aux offres d'emploi en ligne ;

Deux projets portés par la Ville de Saint-Quentin (*Initiatives de proximité en matière d'emploi* et *La bourse au permis de conduire*) visant à mettre en relation les demandeurs d'emploi et les partenaires de l'emploi dans les quartiers avec un accompagnement pendant un an (*Les rendez-vous de l'emploi dans les quartiers*), à mettre en relation les étudiants et les partenaires de l'emploi et les entreprises qui recrutent (*Forum Jobs d'été* et *Forum de l'Emploi*), à sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat (*10 000 entrepreneurs*), à valoriser les parcours de réussite féminins (*Et si c'était toi*), à parrainer des jeunes en insertion (*Les ailes de l'envol*) et à favoriser la mobilité des jeunes (*La bourse au permis de conduire*).

Un projet porté par l'Association pour l'Animation du Faubourg d'Isle (*Pour plus de proximité en termes d'emploi*) visant à accueillir les publics en recherche d'emploi afin d'effectuer un accompagnement de premier niveau.

Sur l'ensemble des projets de cette thématique, 4 560 personnes étaient ciblées et 4 516 ont été touchées.

L'Association pour l'Animation du Faubourg d'Isle et le centre social du Vermandois ont accueilli 110 personnes sur l'accueil, l'information et l'aide à la recherche d'emploi (dont 80 % de public féminin).

La Ville de Saint-Quentin a organisé 3 rendez-vous de l'emploi en 2016 (au sein du quartier du Vermandois en avril, quartiers Saint-Martin en Juin et Neuville en Octobre) et a touché 67 personnes (dont 37 % de public féminin). Le forum Jobs d'été, organisé le 9 avril 2016, a accueilli plus de 2 000 personnes et le forum de l'emploi a bénéficié à 900 personnes.

L'action 100 000 entrepreneurs a sensibilisé 150 jeunes à l'entrepreneuriat. 1 255 jeunes des collèges et lycées locaux ont échangé autour de témoignages sur des parcours de réussite féminins. Enfin, plus de 20 jeunes ont bénéficié du réseau de parrainage.

14 jeunes (dont 50 % de femmes) ont intégré le projet « *Bourse au permis de conduire* », et ont ainsi démarré la formation du permis B.

4-Thématique « Pratiques culturelles et sportives »

Dans cette thématique, 10 projets (objectif de **favoriser l'accès à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles et valoriser les productions des habitants**) portés par les centres sociaux municipaux (*Culture des quartiers*) visant à impliquer les habitants dans les événements culturels locaux et dans la pratique artistique ; le centre social du Vermandois (*A la découverte du monde artistique*) visant à favoriser l'accès à l'offre culturelle (spectacles, cinéma, expositions...) ; le centre social Saint-Martin (*Art'Monie*) visant à valoriser les pratiques culturelles et artistiques d'adolescents par la réalisation d'un spectacle commun à trois disciplines (danse, musique et cinéma) associant des professionnels dans celles-ci ; la Ville de Saint-Quentin (*Identité, DEMOS et La richesse de mon quartier et ses talents*) ; l'association Autrement Dire (*Favoriser l'accès à la culture pour tous*) visant à valoriser les créations artistiques des habitants (peinture, sculpture, théâtre...) ; l'Association pour l'Animation du Faubourg d'Isle (*De la pratique à la représentation culturelle, Accès aux équipements culturels de proximité et Sorties pour les familles du Faubourg d'Isle*) visant à permettre l'accès aux équipements culturels locaux et amener les habitants à être acteurs dans le choix de l'offre culturelle.

Pour cet objectif, 1 035 personnes étaient ciblées et 2 348 ont été touchées (dont 65 % de public féminin). La majorité des projets a globalement atteint les objectifs (35 créations artistiques réalisées, participation à des spectacles, sorties, cinéma...).

4 projets (objectif de **réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports proposés et d'accès aux clubs sportifs**) portés par l'association Epée Saint-Quentinoise (*Escrime dans la rue*) visant à permettre l'accès des jeunes à la pratique sportive par une offre de proximité sur les lieux de rassemblement des jeunes ; Les centres sociaux municipaux (*L'axe Sport*) visant à faire découvrir différents sports collectifs et individuels (athlétisme, natation, aviron, basket-ball...) aux usagers des centres sociaux ; le centre social du Vermandois (*Sportez vous bien*) visant à aider financièrement à la prise de licences sportives ; l'Association pour l'Animation du Faubourg d'Isle (*Accès aux clubs sportifs*) visant à permettre l'accès aux clubs sportifs pour les jeunes du quartier.

Pour cet objectif, 350 personnes étaient ciblées et 465 ont été touchées (dont 39 % de public féminin).

2 projets (objectif de **favoriser les animations sportives de proximité**) portés par la Ville de Saint-Quentin (*Quartiers unis par le sport*) qui vise à organiser au sein des quartiers des animations sportives encadrées par des éducateurs sportifs ; par l'Epée Saint-Quentinoise (*Un dimanche à Europe*) qui vise à mettre en place des activités sportives au sein du quartier Europe à destination des jeunes et des familles.

Interventions d'éducateurs sportifs dans la rue, sur les lieux de rassemblement des jeunes, sur les sites de la Rénovation Urbaine.

Pour cet objectif, 3 550 personnes étaient ciblées et 5 010 ont été touchées (dont 23 % de public féminin).

5-Thématique « Parentalité »

Dans cette thématique, 3 projets (objectif d'**améliorer les relations intrafamiliales en plaçant la famille au cœur des projets**) portés par les centres sociaux municipaux (*Un air de famille*) qui vise à favoriser les relations au sein de la famille en proposant des activités parents/enfants ; par le centre social du Vermandois (*Parental Control*) qui vise à soutenir et conforter la place des parents dans la famille ; et par le centre social Saint-Martin (*Peloton de construction*) qui vise à promouvoir la pratique sportive comme vecteur de rapprochement entre parents et enfants.

Sur les trois projets de cette thématique, 640 personnes étaient ciblées et 617 personnes ont été touchées (dont 58 % de public féminin). Les familles se sont impliquées sur les activités proposées par les centres sociaux, atteignant globalement l'objectif de la thématique. Le projet « *Peloton de construction* » s'est déroulé avec une participation des familles importante et progressive.

6-Thématique « Citoyenneté, prévention de la délinquance et accès aux droits »

Sur les objectifs prioritaires suivants :

Favoriser les relations intergénérationnelles : 1 projet porté par le centre social du Vermandois (*Bien vieillir en vermandois*) qui vise à la mise en place d'ateliers (gym, cuisine, loisirs, théâtre...) afin de favoriser les échanges intergénérationnels.

Pour cet objectif, 100 personnes étaient ciblées et 43 ont été touchées (dont 63 % de public féminin).

Même si l'objectif quantitatif n'est que partiellement atteint, le projet présente un bon retour quant à l'implication des seniors dans le projet.

Favoriser les initiatives des habitants pour la mise en place de projets citoyens : 2 projets portés par le centre social du Vermandois (*Solidacité*) avec la mise en œuvre d'un vestiaire solidaire puis d'une coopérative et par la Ville de Saint-Quentin (*Les habitants vous invitent*), visant à l'organisation d'actions et d'événements (Fête des Voisins, fêtes de quartiers...) par les habitants des quartiers.

Les habitants se sont impliqués dans la préparation et l'organisation d'événementiels dans leur quartier.

La mise en œuvre du projet *Solidacité* repose sur la forte mobilisation des bénévoles et répond aux besoins de habitants du quartier.

Pour cet objectif, 1 200 personnes étaient ciblées et 2 236 ont été touchées (dont 50 % de public féminin).

Renforcer l'engagement des jeunes : 3 projets portés par le centre social municipal Neuville (*S'engager c'est grandir*) visant à impliquer les jeunes dans des projets participatifs ; le centre social du Vermandois (*Ne pas se les mettre ados*) visant à organiser des événements à caractère sportif et culturel ; l'Association pour l'Animation du Faubourg d'Isle (*Favoriser l'autonomie des jeunes*) visant à favoriser l'autonomie des jeunes par la prise de responsabilité en termes d'organisation et de partage des tâches, au travers de camps d'été.

Pour cet objectif, 540 jeunes étaient ciblés et 375 ont été touchés (dont 39 % de public féminin). Des séjours, des camps et des stages d'été (sport, cuisine...) ont permis aux jeunes de s'investir dans la vie des centres, de proposer des activités grâce à leur prise de responsabilités.

Développer les initiatives qui permettent de lutter contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité et promouvoir l'égalité homme/femme : 1 projet porté par la Ville de Saint-Quentin (*Médiation sociale et familiale*) qui vise à accompagner les habitants dans la gestion de conflits sociaux ou familiaux.

Pour cet objectif, 2 000 personnes étaient ciblées et 2 000 ont été touchées (dont 57 % de public féminin). La médiation sociale est intervenue notamment pour gérer des conflits de voisinage ou avec les administrations. L'écoute aux personnes isolées, l'intervention dans les collèges et la lutte contre les incivilités sur les lieux publics sont les autres interventions qui ont été menées par la médiation.

Accompagner les habitants dans leurs démarches administratives : 1 projet porté par l'Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (*Médiations*) qui vise à accompagner les familles étrangères ou d'origine étrangère dans leurs démarches administratives.

Pour cet objectif, 160 personnes étaient ciblées et 204 personnes ont été touchées (dont 45 % de public féminin) sur des thématiques très variées (scolarité, logement, justice et accès au droit, accès aux soins...) par un accompagnement de premier niveau avec une orientation effectuée par un adulte relais vers les partenaires compétents.

Favoriser les initiatives en faveur de l'éducation aux valeurs de la République et à l'aspiration au bien-vivre ensemble dans les quartiers : 1 projet porté par le Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (*Mars / Vénus et Internet*) visant à lutter contre les situations de violence en lien avec la thématique de l'égalité homme / femme.

Pour cet objectif, 170 personnes étaient ciblées. Après prise de contact entre l'association et les établissements scolaires dans le courant de l'année 2016, les interventions auront lieu au cours du premier semestre 2017.

7-Thématique « Santé-Prévention »

Dans cette thématique, 4 projets (objectif de **développer les initiatives de prévention et de sensibilisation, hygiène corporelle, de vie, alimentaire**) portés par les centres sociaux municipaux (*L'axe santé*) visant à renforcer les connaissances et les pratiques en matière d'hygiène de vie et alimentaire ; le centre social du Vermandois (*Corps sain, alimentation saine*) visant à la mise en place d'ateliers cuisine et sportifs ; la Ville de Saint-Quentin (*Je suis aidant et toi*) visant à informer sur le secteur d'activité des services à la personne par l'organisation d'un salon des aidants et le projet « *Vivons en forme* » visant à lutter contre l'obésité infantile et promouvoir l'activité physique.

Sur l'ensemble des projets de cette thématique, 1 420 personnes étaient ciblées et 2 716 ont été touchées (dont 57 % de public féminin). Les ateliers cuisine du projet « *L'axe santé* » donnent une large part à l'utilisation de produits de saison dans le respect des règles d'hygiène alimentaire et la réalisation de recettes dans un esprit convivial.

Le projet « *Vivons en forme* » a permis de sensibiliser à l'hygiène alimentaire (fruits et légumes de saison, importance du petit-déjeuner...) et à la pratique sportive (Semaine Nutrition et Activités Physiques et Sportives) au travers d'ateliers sportifs et nutrition.

Le salon des aidants a permis de regrouper sur un temps fort des professionnels afin d'apporter des réponses aux usagers concernés par la thématique.

L'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires

Habitat – Cadre de Vie – Accès aux services publics (Source : Maison du Cil (1), Habitat Saint-Quentinois (2), Direction de la Cohésion Communautaire (3))		
	2015	2016
Taux de vacance des logements sociaux (1)		
<i>Europe</i>	4,47 %	3,37 %
<i>Neuville</i>	/	/
<i>Faubourg d'Isle</i>	4,43 %	5,25 %
<i>Vermandois</i>	7,70 %	12,98 %
Taux de vacance des logements sociaux (2)		
<i>Europe</i>	5,13 %	4,19 %
<i>Neuville</i>	3,58 %	5,49 %
<i>Faubourg d'Isle</i>	1,89 %	6,60 %
<i>Vermandois</i>	2,75 %	3,21 %
Montants des dégradations dans les logements sociaux (2)	332 574 €	283 199 €
Nombre de projets d'accompagnement de proximité dans les démarches administratives (3)	10	12

Les taux de vacance des logements sociaux de la Maison du Cil et d'Habitat Saint-Quentinois comprennent la vacance technique.

Entre 2015 et 2016, le taux de vacance (Maison du Cil) est en baisse sur le quartier Europe et en légère hausse sur le quartier Faubourg d'Isle. Le taux de vacance sur le quartier du Vermandois ne concerne que 20 logements.

Entre 2015 et 2016, les taux de vacance (Habitat Saint-Quentinois) restent dans des proportions semblables (hormis pour le Faubourg d'Isle / près de 5 points en hausse).

Le montant des dégradations dans les logements sociaux (Habitat Saint-Quentinois) a diminué de près de 15 % entre 2015 et 2016.

Le nombre de projets d'accompagnement dans les démarches administratives de la programmation du Contrat de Ville passe de 10 à 12 entre 2015 et 2016.

Education, lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture (Source : Education Nationale (1) et Dispositif Réussite Educative (2))		
	2015	2016
Taux de réussite au Brevet des Collèges (1)		
<i>Collège Hanotaux</i>	79 %	90,90 %
<i>Collège Marthe Lefèvre</i>	66 %	72 %
<i>Collège Jean Moulin</i>	75 %	64,70 %
<i>Collège Montaigne</i>	87 %	81 %
<i>National</i>	90 %	87,3 %
Nombre de jeunes suivis dans le cadre du dispositif de Réussite Educative (2)	140 (dont 43 % de filles et 57% de garçons)	166 (dont 43 % de filles et 57 % de garçons)
Taux d'atteinte des objectifs fixés (2)	75 %	80 %

Les taux de réussite au Brevet des Collèges sont en augmentation entre 2015 et 2016 pour les collèges Hanotaux et Marthe Lefèvre.

Les collèges Jean Moulin et Montaigne voient leur taux de réussite au brevet diminuer sensiblement.

Le collège Hanotaux présente un taux 2016 de réussite au Brevet des collèges supérieur au taux national.

Le taux d'atteinte des objectifs fixés (renforcement de l'apprentissage des fondamentaux, organiser son travail scolaire en dehors de l'école, découvrir et intégrer une activité sportive ou culturelle...) des jeunes suivis dans le cadre de la Réussite Educative sont en progression de 5 points entre 2015 et 2016.

Pratiques culturelles et sportives (Source : Bibliothèque/Ville de Saint-Quentin (1), Direction de la Cohésion Communautaire (2))		
	2015	2016
Nombre de personnes issues des quartiers prioritaires ayant intégré les bibliothèques (1)	1 005 personnes	1 272 personnes
Nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires ayant bénéficié des projets d'incitation à la pratique sportive régulière (2)	6 393	10 910

Le nombre de personnes issues des quartiers prioritaires ayant intégré une des bibliothèques municipales est en augmentation de 26,5 % entre 2015 et 2016.

Le nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires ayant bénéficié de projets d'incitation à la pratique sportive régulière est en nette augmentation entre 2015 et 2016 (attention, risque de double, voire triple compte).

Développement économique, Emploi, Formation et Insertion (source : INSEE (1), Sous-Préfecture (2))		
	2013	2014
Nombre d'allocataires percevant le RSA par quartier prioritaire (1)		
<i>Neuville</i>	259	183
<i>Europe</i>	697	728
<i>Vermandois</i>	831	294
<i>Faubourg d'Isle</i>	357	291
Nombre de demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ayant bénéficié de la mesure « emploi d'avenir » (2)	70 en 2015 52 en 2016	

Il n'est pas possible d'interpréter l'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA issus des quartiers prioritaires entre 2013 et 2014 car les zonages repris dans le mode de calcul sont différents (anciens et nouveaux zonages).

La mesure « emploi d'avenir » a bénéficié à 18 demandeurs d'emploi de moins en 2016 par rapport à 2015.

Citoyenneté – Prévention de la délinquance – Accès aux droits (Source : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (1), Sous-Préfecture (2))		
	2015	2016
Nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires bénéficiant du service civique par rapport à la Ville de Saint-Quentin (1)	8 (dont une femme) sur 18	18 (dont 6 femmes) sur 48
Nombre d'actes délictueux sur Saint-Quentin (2)	4 256	3 660
Part des mineurs auteurs d'actes délictueux (2)	22 %	19 %

10 jeunes supplémentaires issus des quartiers prioritaires ont bénéficié du service civique entre 2015 et 2016.

Le nombre d'actes délictueux sur Saint-Quentin a diminué de 14 % entre 2015 et 2016 ; tout comme la part des mineurs auteurs d'actes délictueux qui est en baisse de 3 points sur la même période.

Santé – Prévention (Source : INSEE (1), Sous-Préfecture (2))		
Taux de personnes couvertes par la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) par quartier prioritaire (1)	2016	
<i>Europe</i>	35 %	
<i>Faubourg d'Isle</i>	26 %	
<i>Neuville</i>	33%	
<i>Vermandois</i>	42 %	
Taux de personnes couvertes par la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) Ville de Saint-Quentin (1)	19 %	
Nombre d'accidents de la route dus à l'alcoolémie et/ou aux produits stupéfiants (2)	2015	2016
	2	0

La part d'habitants couverts par la CMUC en 2016 est supérieure dans les quartiers prioritaires (entre 26 % et 42 %) par rapport à la Ville (19 %).

Le nombre d'accidents de la route dus à l'alcoolémie et/ou aux produits stupéfiants est passé de 2 à 0 entre 2015 et 2016.

Les perspectives d'évolution

A compter de 2017, et à la demande du Comité de Pilotage, il conviendra de développer les thèmes « Habitat et cadre de vie » et « Développement économique et emploi ».

A l'initiative de l'Etat, le thème « Prévention de la radicalisation » est intégré au Contrat de Ville et sera traité au travers de la programmation 2017.

Les conseillers citoyens sont également mobilisés sur le suivi-évaluation au travers de visites d'actions de la programmation. Ils seront associés à tout sujet d'actualité du Contrat de Ville.

L'articulation du contrat de ville avec les opérations d'aménagement entrant dans le cadre du PNRU (Programme National de Renouvellement Urbain)

La Ville de Saint-Quentin est engagée depuis le début de l'année 2016 dans la préparation du Protocole de préfiguration d'un Nouveau programme de renouvellement urbain à Saint-Quentin (NPRU).

Le protocole de préfiguration constitue le volet urbain du Contrat de ville et a pour objectif de décliner les axes stratégiques poursuivis au titre du Contrat de ville en objectifs spécifiques attachés au renouvellement urbain des quartiers prioritaires retenus par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour le nouveau programme : le quartier Europe, quartier d'intérêt national et le quartier du Vermandois, quartier d'intérêt national. Il a également pour objet de définir le programme de travail qui sera mis en œuvre par la Ville, la Communauté d'agglomération et ses partenaires (ANRU, délégation territoriale de l'ANRU pour le département de l'Aisne, Caisse des dépôts et consignations, Anah, Action Logement, les bailleurs sociaux Habitat Saint-Quentinois et La Maison du CIL) afin de préparer la mise en œuvre de projets sociaux et urbains définis pour chacun des quartiers.

Déclinaison des orientations stratégiques du contrat de ville à l'échelle des projets sociaux et urbains des quartiers

Concernant la **thématique de l'habitat**, les orientations stratégiques du volet urbain du Contrat de ville visent à poursuivre le renouvellement urbain dans les secteurs du quartier Europe connaissant d'importants dysfonctionnements urbains (secteur Marconi-Calmette), et ayant un fort potentiel de changement d'image par le renouvellement urbain (secteur Gustave Eiffel) ou permettant la diversification des fonctions urbaines et d'habitat (secteur Buffon-Laplace).

La poursuite de l'urbanisation vers le nord-est de la cité de Vermand (quartier du Vermandois) demeure la principale ambition du Plan de référence validé en 2010 ainsi que la promotion de la diversification de l'habitat sur les secteurs mutables.

La promotion de la diversification de l'habitat sur les secteurs mutables sera assurée par la production d'une offre nouvelle dans le quartier, performante, à taille humaine et/ou favorisant les solidarités familiales et intergénérationnelles.

Enfin, les efforts engagés en matière d'amélioration de l'habitat existant dans le précédent Programme de rénovation urbaine seront poursuivis, avec la recherche de la performance énergétique et l'optimisation de la gestion économique des immeubles.

Au travers de chaque projet social et urbain, et en accord avec la stratégie habitat de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin, la Ville de Saint-Quentin garantira

l'équilibre de l'occupation sociale à l'échelle de la ville : reconstitution majoritaire de l'offre déconstruite sur plusieurs sites d'implantation dans Saint-Quentin, reconquête des friches industrielles et urbaines présentes dans le tissu urbain saint-quentinois, accompagnement exemplaire du relogement et des parcours résidentiels des habitants concernés des quartiers, en cohérence avec les orientations qui seront définies en Conférence intercommunale du logement (CIL).

Pour la thématique de la **gestion urbaine de proximité et de l'amélioration du cadre de vie des habitants**, les objectifs opérationnels qui seront fixés aux projets sociaux et urbains de chaque quartier viseront à améliorer l'attractivité des quartiers et pérenniser des investissements réalisés : cela passe notamment par l'achèvement des projets d'investissement publics engagés dans le précédent Programme de rénovation urbaine, la résorption des principaux dysfonctionnements urbains constatés dans des secteurs prioritaires des quartiers (conditions de circulation, conditions de stationnement, usage des espaces publics, conflits entre modes de déplacement, insécurité des piétons...), la requalification des entrées de quartier (en particulier ceux qui constituent des entrées de ville) et la poursuite de leur désenclavement (cité de Vermand).

Un effort particulier sera engagé avec les organismes bailleurs concernés pour la poursuite des actions de résidentialisation visant à améliorer le fonctionnement des immeubles (traitement des pieds d'immeuble, des espaces communs ...), le cadre de vie (amélioration du stationnement résidentiel, par ex.) et le fonctionnement des services publics (collecte des déchets, accès pompiers ...), comme cela a pu être engagé sur le secteur d'Alembert dans le précédent programme (quartier Europe).

La Ville de Saint-Quentin s'engage également dans la promotion des modes doux de déplacements dans chaque aspect des projets sociaux et urbains et au renforcement des actions de médiation sociale, afin de pouvoir partager avec les habitants les fruits des efforts consentis par la collectivité et les bailleurs sociaux pour l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers.

Le Nouveau programme de renouvellement urbain sera également l'occasion de réinterroger l'action de proximité dans les quartiers afin qu'elle réponde au mieux aux demandes et besoins d'accompagnement des habitants des quartiers. A travers cet objectif, il sera notamment promu le renforcement du rôle des équipements publics de proximité et au premier chef des centres sociaux, ainsi que l'accompagnement et la professionnalisation des associations.

L'adaptation des équipements publics de loisirs et d'enseignement et la diversification de leurs fonctions initiales seront également promues afin de faciliter le développement de nouvelles pratiques et d'améliorer le service rendu aux usagers.

Dans le champ du **développement économique**, plus que pour le précédent programme de rénovation urbaine, l'intégration des quartiers prioritaires à la logique de développement économique de l'agglomération sera au cœur des actions qui

seront menées par la Ville de Saint-Quentin au quartier Europe (principalement), avec le soutien de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Aisne :

- Confortement et qualification des fonctions des commerces et des services de proximité ;
- Pérennisation de l'attractivité des centres commerciaux existants ;
- Accompagnement à la mutation de linéaires commerciaux obsolètes ;
- Soutien à la création d'activités nouvelles et à la constitution (si elle s'avère pertinente) d'une offre en locaux adaptés aux besoins et demandes des entrepreneurs ;
- Favoriser le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers ;
- Favoriser le développement de l'économie numérique et Robonumerique ;
- Favoriser l'insertion économique et professionnelle des jeunes par la reconduite du dispositif d'insertion par l'emploi mis en place dans le précédent PRU ;
- Explorer le besoin de modes de garde collectifs pour aider les familles, notamment monoparentales, à retrouver un emploi.

Des orientations stratégiques transversales en cohérence avec le contrat de ville seront mises en œuvre dans chaque projet social et urbain. Elles portent notamment sur l'organisation des coordinations à l'échelle des quartiers afin de faciliter les échanges d'informations sur la vie des quartiers et le montage de projets communs, mais aussi sur la mise en œuvre d'une observation locale des quartiers et d'une veille thématique sur les quartiers : appareil commercial, copropriétés privées, occupation sociale des immeubles et mutations au sein du parc social. Et enfin sur la mise en commun des acquis des évaluations (relogement, gestion urbaine de proximité, changements d'usages, mutations résidentielles, insertion par l'emploi ...) pour alimenter les projets de développement stratégiques des bailleurs (plans stratégiques du patrimoine, conventions d'utilité sociale) et des centres sociaux de quartiers.

Présentation succincte du programme de travail arrêté avec l'ANRU

Il s'appuie sur une concertation menée par la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois avec l'ensemble de leurs partenaires tout au long de l'année 2016, pour ce qui relève du contenu et de la pertinence, et s'appuie sur le contact et la concertation menée auprès des financeurs potentiels autres que l'ANRU, comme la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Agence nationale de l'Habitat (Anah). Cinq expertises sont ainsi prévues entre la fin de l'année 2016 et le début de l'année 2018 :

- **Étude de stratégie urbaine et patrimoniale pour le quartier Europe**

Maitrise d'ouvrage : Ville de Saint-Quentin

Calendrier : 2ème trimestre 2017 – 2ème trimestre 2018 (durée totale estimée : 12 mois)

Financements acquis : ANRU, Caisse des Dépôts et Consignations

Pour cette étude, la Ville de Saint-Quentin compte s'appuyer sur l'expérience acquise dans le cadre de la menée d'études de définition simultanées pour un projet de rénovation urbaine pour le quartier du Vermandois entre 2009 et 2010 et sur la validation, à l'issue, d'un plan de référence à court/moyen et long terme pour la conduite de programmes d'investissement pluriannuels.

- **Etude du marché local de l'habitat**

Maitrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois

Calendrier : 2ème trimestre 2017 – 1er trimestre 2018 (durée totale estimée : 9 mois)

Financements acquis : ANRU, Caisse des Dépôts et Consignations

Cette étude est destinée à l'alimenter le programme de travail de la Conférence intercommunale du logement (CIL), en permettant, notamment, une analyse du marché local de l'habitat à l'échelle de l'agglomération et la définition de la stratégie de démolition / reconstitution des bailleurs sociaux pour les quartiers Europe et du Vermandois.

- **Acquisition de données pour l'étude de stratégie urbaine et patrimoniale**

Maitrise d'ouvrage : Ville de Saint-Quentin

Calendrier : 1^{ère} Trimestre 2017 - 2^{ème} trimestre 2017 (durée totale estimée : 6 mois)

Financements acquis : ANRU, Caisse des Dépôts et Consignations

Cette étude consiste en l'acquisition de données concernant les modes de déplacements et la gestion des flux correspondants sur le périmètre comprenant l'entrée ouest du quartier Europe (le carrefour de la rue Georges Pompidou avec l'avenue Robert Schuman), la place de Rotherham et les entrées-sorties vers et depuis l'îlot Marconi-Calmette, les abords de la place de la citoyenneté (abords du centre commercial et du centre social), permettant d'alimenter l'étude de stratégie urbaine et patrimoniale.

- **Volet économique : expertises commerciales proposées par l'EPARECA (centre commercial Europe, quartier Europe)**

Maitrise d'ouvrage : Ville de Saint-Quentin

Calendrier : 2^{ème} trimestre 2017 – 4^{ème} Trimestre 2017 (durée totale estimée : 9 mois)

Financements acquis : ANRU, Caisse des dépôts et consignations

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin ont saisi conjointement l'EPARECA en décembre 2015. Une visite sur site a été effectuée le 3 juillet 2016. A l'issue, il a été convenu la réalisation de deux études d'approfondissement préalables à la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel visant à pérenniser le centre commercial Europe et à renforcer son attractivité. Finalement, à la suite de l'avis défavorable de son conseil d'administration, EPARECA a décliné le portage de ces études. En accord avec la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin, la Ville de Saint-Quentin accepte de les engager.

Elles comprendront au moins une enquête de comportement d'achat afin d'évaluer le potentiel de redéploiement du site et les interactions entre le centre commercial et le marché non sédentaire, ainsi qu'une analyse juridique et foncière afin de pouvoir identifier et anticiper les mutabilités de murs et de fonds à court et moyen terme.

- **Étude de repérage sur la situation de copropriétés fragiles sur le quartier Europe**

Maitrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois

Calendrier : 1er trimestre 2018 – 2ème trimestre 2018 (durée total estimée : 6 mois)

Financements acquis : Anah, Ville, Caisse des dépôts et consignations

Une veille a été mise en place par la Ville de Saint-Quentin depuis 2015 afin de surveiller la fragilisation éventuelle de sept copropriétés situées dans le quartier Europe. Cette veille a été effectuée sur la base de l'analyse des données nationales disponibles auprès de l'Anah. La dernière actualisation de cette analyse a montré la fragilisation effective d'une copropriété et la vulnérabilité d'une autre.

Dans le cadre de la convention de partenariat entre l'Anah et l'ANRU dans le cadre du NPNRU, cette expertise peut être accompagnée par l'Anah au titre de l'ingénierie préalable à la définition d'une stratégie d'intervention, dont les objectifs sont d'identifier la nature des principales difficultés des copropriétés et de permettre aux décideurs d'évaluer la pertinence d'une éventuelle intervention publique.

Cette étude mobilisera des crédits spécifiques de la Caisse des Dépôts et Consignations et les crédits nationaux de l'Anah délégués annuellement à la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Le projet de Protocole de préfiguration a été transmis au Préfet de l'Aisne et à l'ANRU en septembre 2016. Il fait l'objet depuis cette date d'une analyse conjointe des services de l'Etat et de l'ANRU qui a conduit à des ajustements en fin d'année, afin qu'il puisse être présenté en Réunion technique partenariale en début d'année 2017, puis dans le cadre d'un Comité National d'Engagement. La signature du Protocole de préfiguration pour un Nouveau programme de renouvellement urbain à Saint-Quentin interviendra dans le courant du 1^{er} semestre 2017.

Les autres actions menées au titre du Programme de rénovation urbaine (PRU) et du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)

Le Programme de rénovation urbaine de Saint-Quentin s'est achevé officiellement le 31 décembre 2014. Pour autant, les dernières opérations d'investissement inscrites au programme continuent d'être engagées et bénéficient pour cela des crédits de l'ANRU jusqu'au 31 décembre 2017.

L'année 2016 a vu en particulier la requalification de la passerelle sur la RD1029, volet principal d'un dispositif global de sécurisation des traversées piétonnes entre la cité de Vermand et les centres commerciaux de proximité de la ZAC la Vallée, situés de l'autre côté de la RD1029. L'ouvrage principal et les aménagements réalisés aux abords (cheminements piétons, rampe PMR, escaliers ...) ont été inaugurés le 25 novembre 2016.

La Ville de Saint-Quentin est engagée depuis l'année 2013 dans un programme pluriannuel d'investissements sur le domaine public et sur l'ensemble des espaces publics extérieurs au sein du quartier, destinés à améliorer de manière globale le fonctionnement urbain de la cité de Vermand. L'année 2016 a vu l'achèvement de la requalification des rues Paul Codos et du Docteur Georges Bachy et l'engagement de la réhabilitation de la rue Jean Zay depuis la rue de Vermand. Ce programme se poursuivra en 2017 par la création de places de stationnement supplémentaires allée Louis Braille. L'ensemble de ces investissements ont été plébiscités par les habitants du quartier au travers de plusieurs réunions de concertation menées au centre social associatif du Vermandois.

Enfin, l'année 2016 a été l'occasion de poursuivre les travaux préparatoires à la construction de la Manufacture. Entre septembre et décembre 2016, a été aménagé un bassin pour le recueil des eaux pluviales de 500 mètres cube et des fourreaux d'attente ont été posés afin de faciliter la poursuite des travaux. Ceux-ci devront démarrer en 2017, pour une durée totale estimée à 14 mois.

Le projet a été présenté aux habitants du quartier du Vermandois dans les 2 centres sociaux du quartier, respectivement le 17/03/2016 et le 11/04/2016. Le projet a enfin fait l'objet d'une présentation aux associations partenaires le 23/03/2016.

Parallèlement, tout au long du déroulement des travaux et dans la perspective de l'ouverture de ce nouvel équipement culturel, la Ville a souhaité engager un projet d'accompagnement culturel avec les habitants et qui s'appuiera sur 2 temps forts : la pose de la première pierre et l'inauguration de la salle de spectacles. Une compagnie renommée pour les Arts de la rue, GENERIK VAPEUR, a été contactée afin d'accompagner les réflexions de la Ville et préparer le programme événementiel et artistique. Parallèlement, une première réunion avec les habitants du Vermandois le 16 janvier 2017 a permis de mobiliser les personnes ressources et les deux centres sociaux de proximité (Artois-Champagne et Vermandois).

La Ville de Saint-Quentin a lancé en 2011 un important programme de requalification du quartier du Faubourg d'Isle, baptisé « Faubourg d'Isle en devenir 2011-2017 ». Ce programme s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) au bénéfice du quartier du Faubourg d'Isle, signé avec l'ANRU le 19 décembre 2011.

Dans ce cadre, une Opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU) a été mise en œuvre dès 2012 et s'est achevée le 31 décembre 2016. Une centaine de propriétaires, occupant leur logement ou le louant, ont pu bénéficier des aides conjointes de l'Anah, de la Ville et du Conseil régional afin de rénover leur logement.

L'année 2016 a permis l'achèvement de la conception des futures opérations de réhabilitation d'îlots d'habitat dégradé menées sous maîtrise d'ouvrage du bailleur Habitat Saint-Quentinois et l'accord des permis de démolir puis de construire. Après

une phase de démolition préalable des immeubles vacants, l'année 2017 devrait connaître le début de la construction des logements neufs rue Jules César (îlot N°3), à l'angle des rues Jules César et de la rue du Général Leclerc (îlot N°2) et à l'angle des rues Hoche et de Guise (îlot N°5). L'îlot N°4, situé à l'angle des rues de Guise et Charles de Foucauld, sera quant à lui réhabilité en 2017.

Quant au projet de création d'une maison de services à la population au sein de l'immeuble « Jean Qui Rit Jean Qui Pleure », l'année 2016 a permis d'arrêter la programmation pour ce futur équipement et de lancer le concours de maîtrise d'œuvre. Le maître d'œuvre sera notifié en début d'année 2017 afin qu'il puisse engager les études de conception et préparer les appels d'offres pour les travaux. L'ouverture de la maison de services à la population est prévue dans le courant de l'année 2019.

Les actions menées en matière de développement social urbain financées par la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Politique de la Ville (DPV)

La Ville de Saint-Quentin s'est engagée dans une démarche globale de développement social, économique et urbain, non seulement dans les quartiers prioritaires au travers du PNRU et du contrat de ville, mais plus largement sur l'ensemble de la ville en mobilisant ses propres ressources, la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation Politique de la Ville.

1 - La loi n° 91.429 du 13 mai 1991 a institué une Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Cette dotation est attribuée à des communes disposant d'un potentiel fiscal faible et d'un pourcentage élevé de logements sociaux. Elle a donc une composante sociale majeure. C'est pourquoi en 2016, la Ville a souhaité prioriser le bénéfice de la DSU sur des actions en faveur des populations confrontées à des difficultés sociales.

La Ville a été éligible à la D.S.U. en 2016 pour un montant de 9 638 485 €.

En application de l'article L 2334.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous présente le rapport qui retrace les actions de développement social urbain réalisées au cours de cet exercice, ci-dessous :

Pour les dépenses d'investissement

1°) Aménagement du cadre de vie

- | | |
|--|--------------|
| - Accès personnes à mobilité réduite-maîtrise d'œuvre et travaux | 191 733,36 € |
| - Désenclavement du quartier du Vermandois | 802 619,90 € |
| - Programme des écoles | 699 005,88 € |

2°) Extension et aménagement restaurants scolaires 133 571,78 €

3°) Aménagement d'équipements sportifs et de loisirs dans divers quartiers 365 923,36 €

TOTAL 2 192 854,28 €

Pour les dépenses de fonctionnement

1°) Colonies de vacances et centres aérés, de loisirs 703 347,74 €

2°) Subventions versées par la Ville à caractère social 3 273 010,00 €

- | | |
|---|----------------|
| - Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale | 2 966 330,00 € |
| - Subvention versée à l'Office Social de Saint-Quentin | 306 680,00 € |

3°) Maisons de quartier, foyer d'étudiants, centres sociaux	1 850 973,34 €
4°) Restaurants scolaires	1 334 481,20 €
5°) Transports, aides sociales	283 818,44 €
TOTAL	7 445 630,72 €

2 - La Ville de Saint-Quentin a été éligible à la Dotation Politique de la Ville en 2016 pour un montant de 778 486,00 €.

Cette dotation va permettre d'engager la seconde phase de réfection des ponts du canal et de la gare pour un montant de dépenses de 1 490 000,00 € HT.

La phase 1 de cette opération, qui sera mise en œuvre dans le courant du 1^{er} semestre 2017, a bénéficié de la Dotation pour l'année 2015.

Cette opération s'inscrit pleinement dans les objectifs de la politique de la ville en lien avec la réduction des inégalités dans les Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) : cette opération de travaux sur un équipement public particulièrement structurant pour le territoire, va permettre le désenclavement du quartier du Faubourg d'Isle vis-à-vis du cœur de ville et l'amélioration des conditions d'accessibilité des usagers à la gare de Saint-Quentin.

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**POLITIQUE DE LA
VILLE - Contrat de Ville
2017 - Programmation
2017 - Subventions
sollicitées auprès
de la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre du contrat de ville, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée, aux côtés de la ville de Saint-Quentin et de l'Etat,

à mettre en place et à soutenir un programme d'actions en faveur des personnes les plus fragilisées sur les thèmes suivants :

- l'habitat et le cadre de vie ;
- l'éducation, la lutte contre l'illettrisme et la promotion de la lecture ;
- l'emploi, l'insertion et la formation ;
- les pratiques culturelles et sportives ;
- la parentalité ;
- la citoyenneté, la prévention de la délinquance et l'accès aux droits ;
- la prévention en matière de santé.

Le comité de pilotage du contrat de ville, réuni le 2 mars 2017, a validé le programme d'actions présenté.

La Communauté d'agglomération a procédé pour sa part, à l'inscription des crédits contrat de ville au budget prévisionnel 2017 à hauteur de 171 000 €.

Les projets déposés dans le cadre de la programmation 2017 du contrat de ville tiennent compte des axes prioritaires et des enveloppes respectives des partenaires du contrat de ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le programme d'actions 2017 du contrat de ville ci-annexé ;

2°) d'attribuer les subventions sollicitées auprès de la Communauté d'agglomération au titre du contrat de ville comme précisé en annexe ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette programmation et à procéder à toute formalité en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 3 voix contre adopte le rapport présenté.

Mme Anne CARDON, M. Jacques HERY ne prennent pas part au vote.

Ont voté contre : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38526A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

CONTRAT DE VILLE DE SAINT-QUENTIN

PROGRAMME D'ACTIONS 2017

Conseil Communautaire du 27 mars 2017

THÉMATIQUE : HABITAT ET CADRE DE VIE												
Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Sensibiliser à la propreté et améliorer le cadre de vie en associant les habitants												
Biodiver'cité IMO - Agglomération du Saint-Quentinois Direction de l'Environnement et des Espaces Verts	22 738 €	0 €	0%	4 777 €	27%	0 €	4 777 €	0 €	0 €	0 €	18 561 €	0 €
	Action 1 : Expérimentation d'un Jardin partagé avec l'intervention de l'association le germeir des possibles. Ateliers de sensibilisation aux pratiques de culture à la biodiversité afin d'améliorer la santé et la qualité de vie (fruits et légumes de saison). Démarche collective en premier lieu, avant d'aboutir à une autonomie des bénéficiaires.											
Action 2 : Ateliers participatifs autour d'une exposition itinérante "Hector l'Arbre Mort" sur le thème de la biodiversité et fabrication de nichoirs. Accueil de l'exposition par les partenaires au sein des quartiers prioritaires (centres sociaux, associations...)												
	Action 3 : Ateliers de sensibilisation autour de la faune et de la flore des marais d'Isle. Mise en œuvre de la fête de la Nature, avec les partenaires des quartiers prioritaires.											
Action 4 : Actions de sensibilisation aux éco gestes et à la maîtrise de la charge énergétique. Présentation des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique (isolation, chauffage, eau...) à destination des publics des quartiers prioritaires.												
	Public ciblé : 350 personnes											

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (VIAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Tri sélectif, sensibiliser pour le bien de tous MO - Agglomération du Saint-Quentinois Direction de la Proximité Actions de sensibilisation sur les gestes à adopter en matière de tri sélectif. Interventions ciblées des animatrices du tri dans les quartiers prioritaires (centres sociaux, réunions de quartiers, au domicile des habitants...) auprès de partenaires ou lors d'événements locaux. Public ciblé : 500 personnes	6 176 €	0 €	0%	1 000 €	22%	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 176 €	0 €
Semaine des éco quartiers MO - Ville de Saint-Quentin Direction des Quartiers Mise en place d'actions de sensibilisation au respect du cadre de vie par les habitants, impulsées à la demande des conseillers de quartier. Favoriser les bons réflexes en termes de propreté pour les habitants des quartiers et les sensibiliser à la propreté de leur quartier. Elaboration d'une charte de la propreté pour impliquer les acteurs et les habitants du quartier. Public ciblé : 500 personnes	18 382 €	5 702 €	31%	5 000 €	27%	0 €	5 000 €	0 €	0 €	7 880 €	0 €	0 €
Mon environnement, ma santé, sur le territoire de Saint-Quentin MO - association Eco et Logique Action d'éducation et de promotion de la santé par la sensibilisation collective et des ateliers de fabrication de produits d'entretien et d'hygiène corporelle naturels. L'action se déroulera en partenariat avec l'UTAS. Public ciblé : 60 personnes	7 050 €	4 357 €	62%	2 693 €	38%	1 443 €	0 €	0 €	1 250 €	0 €	0 €	0 €

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Sensibiliser à la tenue du logement												
Bien vivre dans son appartement MO : Centre Social du Vermandois	23 195 €	13 195 €	57%	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €
Projet d'auto-réhabilitation de logements par les locataires du parc d'Habitat Saint-Quentinois. Les travaux sont encadrés par un technicien qualifié. Les familles sont ciblées par un comité de pilotage (Centre Social du Vermandois, Habitat Saint-Quentinois, Unité Territoriale d'Action Sociale...).												
Public ciblé : 8 familles												
J'améliore mon cadre de vie sur le territoire de Saint-Quentin MO - Association Eco et Logique	14 500 €	859 €	6%	9 641 €	66%	0 €	7 430 €	2 211 €	0 €	0 €	0 €	4 000 €
Accompagnement à l'auto-réhabilitation de logements afin de favoriser l'insertion sociale des bénéficiaires en leur permettant de se réapproprier leur logement. Transmission des techniques de base dans l'entretien du logement.												
Public ciblé : 10 familles												
TOTAL HABITAT ET CADRE DE VIE	92 041 €	24 113 €	49%	23 111 €	27%	2 443 €	17 207 €	2 211 €	1 250 €	7 880 €	23 737 €	14 000 €

THÉMATIQUE : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Développement économique

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Accompagner les projets de création, de reprise d'entreprise et favoriser l'accès au financement											
Quartiers d'avenir MO - Positive Planet	15 000 €	9 000 €	60%	4 500 €	30%	3 500 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €	1 500 €
Sensibilisation à la création d'entreprise pour favoriser l'émergence de vocations (communication directe et lors d'événements locaux), orientation vers des partenaires du financement (microcrédit) et facilitation des démarches de création. Ateliers de formation pour les porteurs de projets de création d'entreprises ("Synthétiser son projet", "Comprendre la TVA", "Quel statut juridique choisir"...). Accompagnement des porteurs sur les premiers temps d'activité (travail sur la posture de chef d'entreprise, argumentaire commercial, soutien juridique...).											
Public ciblé : 500 personnes											
Financement et accompagnement de micro entrepreneurs MO - Association pour le Droit à l'Initiative Economique	20 387 €	16 398 €	80%	3 989 €	20%	1 175 €	2 814 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Sensibilisation à la création d'entreprise et au microcrédit comme outil d'insertion professionnelle. Prospection directe sur les marchés auprès des créateurs potentiels et des commerçants en leur proposant une offre de financement et de soutien à la création ou au développement de leur entreprise.											
Public ciblé : 300 personnes											
Actions de sensibilisation à la création d'entreprises et de couveuses d'entreprises MO - BGE Picardie	12 000 €	6 000 €	50%	6 000 €	50%	1 000 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Accompagnement individuel des porteurs de projets : Entretiens individuels afin d'affiner les projets des porteurs et de les orienter vers le bon interlocuteur et le bon dispositif dans le cadre de leur création d'entreprise. Test en couveuse d'entreprises : Accueil au sein du centre d'essai à l'entrepreneuriat de créateurs d'entreprises, en leur offrant la possibilité via la structure porteuse de prospecter, vendre, réaliser leur production sous leur dénomination commerciale, mais sous la responsabilité de la couveuse d'entreprise.											
Public ciblé : 30 porteurs de projets											
Emploi											

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Favoriser la mise en relation des demandeurs d'emploi et des employeurs												
Les jeunes et les entreprises MO - Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois Mise en place d'une action de parrainage pour 20 jeunes des quartiers prioritaires avec un réseau de chefs d'entreprises locales. Ciblage en fonction du profil des jeunes et en fonction de l'activité et des besoins des entreprises. Partenariat avec la Direction du Développement Economique. Organisation de temps de rencontre et de mise en relation entre les jeunes diplômés (bac +2 minimum) des quartiers prioritaires et des entreprises locales. Public ciblé : 50 jeunes	5 000 €	4 000 €	66%	1 000 €	17%	0 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €
Forum jobs d'été MO - Ville de Saint-Quentin Direction des Quartiers Mise en relation entre les étudiants et les partenaires de l'emploi, les entreprises qui recrutent. Préparation aux entretiens d'embauche et aide à la rédaction de CV. Public ciblé : 2000 personnes	10 008 €	0 €	0%	8 690 €	86%	1 000 €	7 690 €	0 €	0 €	1 318 €	0 €	0 €
Sensibiliser aux filières porteuses d'emploi notamment sur la stratégie de développement de l'agglomération												
Accompagnement pour l'emploi dans les Quartiers Politique de la Ville MO - Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois Ciblage et accompagnement d'un groupe de demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires tenant compte de leur formation initiale et/ou compétences, afin de les inciter à intégrer les filières porteuses d'emploi (emploi en rapport avec le développement durable...) par le biais de formations. Public ciblé : 30 demandeurs d'emploi	14 402 €	8 402 €	58%	1 000 €	7%	0 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €
Développer et initier à l'esprit scientifique MO - Agglomération du Saint-Quentinois Direction du Développement Economique Organisation d'un concours de la robotique à destination des jeunes regroupant les acteurs régionaux (avril 2017). Sensibilisation et accompagnement en amont des partenaires locaux (centres sociaux, collèges, lycées) au travers d'ateliers pour participer à ce concours. Public ciblé : 500 jeunes	70 000 €	0 €	0%	7 025 €	13%	0 €	7 025 €	0 €	0 €	0 €	62 975 €	0 €

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du Saint-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Accompagner les jeunes talents MO - Agglomération du Saint-Quentinois Direction du Développement Economique Encourager et accompagner les étudiants du territoire qui développent des projets numériques innovants et prometteurs au travers d'un concours local. Il s'agit de détecter au plus tôt les potentiels de créateurs d'entreprises. Les étudiants lauréats auront la possibilité d'être hébergés gratuitement au sein de l'incubateur "le Garage" pendant 1 année. Public ciblé : 50 étudiants saint-quentinois	45 000 €	0 €	0%	1 325 €	5%	1 325 €	0 €	0 €	0 €	0 €	43 675 €	0 €
Stages scientifiques et formation BAFA MO - Planète Sciences Organisation d'une formation BAFA avec un module scientifique. L'objectif étant de former des jeunes dans ce domaine et qu'ils puissent relayer et sensibiliser à leur tour sur le thème de la science, quand ils seront animateurs. Ciblage des publics par la Mission Locale. Public ciblé : 50 jeunes	54 876 €	42 132 €	77%	12 369 €	23%	0 €	12 369 €	0 €	0 €	375 €	0 €	0 €
Sensibilisation à la robotique MO - Agglomération du Saint-Quentinois Direction du Développement Economique Initiation et découverte des technologies robotiques, aux jeunes des quartiers prioritaires. Les jeunes mettent en pratique, de manière ludique, et développeront leurs connaissances (sciences) tout en faisant appel à des savoirs fondamentaux (mathématiques, français, expression orale et écrite). Partenariat avec les écoles et les centres sociaux. Public ciblé : jeunes des quartiers prioritaires	26 400 €	0 €	0%	4 304 €	21%	1 655 €	2 649 €	0 €	0 €	0 €	22 096 €	0 €

Lever les freins à l'emploi pour les publics les plus éloignés de l'emploi											
Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Et si c'était toi MO - Ville de Saint-Quentin Direction des Quartiers Mise en place d'une exposition et de témoignages (oraux et écrits) de femmes engagées sur leurs réussites professionnelles. Cette action vise à faciliter le retour à l'emploi des femmes et promouvoir l'égalité homme/femme. Public ciblé : féminin des quartiers prioritaires (centres sociaux, établissements scolaires...)	10 845 €	0 €	0%	2 000 €	18%	1 000 €		1 000 €		8 845 €	0 €
Accompagnement à la garde d'enfants MO - Aide Familiale A Domicile Action d'accompagnement de publics fragilisés des quartiers prioritaires en les aidant à trouver un mode de garde leur permettant la reprise d'une formation ou d'un emploi (recherche de crèches proches de la situation géographique des bénéficiaires, travail sur la séparation progressive parent-enfant, présentation des dispositifs d'aide, intervention de professionnels et de partenaires de l'emploi et de la formation...) Public ciblé : 24 personnes	14 900 €	13 700 €	92%	1 200 €	8%	0 €	0 €	0 €	1 200 €	0 €	0 €
Favoriser l'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes											
Pour plus de proximité en termes d'emploi MO - Association pour l'Animation du Faubourg d'Isle Accueil du lundi au vendredi de 9h à 11h30 (hors périodes de vacances scolaires) pour accueillir les jeunes en situation de recherche d'emploi qui souhaitent obtenir des renseignements dans ce cadre. Orientation de ces publics vers les partenaires compétents de l'emploi et de la formation. Information sur les événements tels que le forum Jobs d'été... Accompagnement des jeunes dans leurs recherches de stage. Public ciblé : 60 jeunes	17 800 €	8 300 €	46%	4 500 €	25%	2 000 €	0 €	2 500 €	0 €	5 000 €	0 €

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Vers l'employabilité MO- Centre social du Vermandois Action 1 : Ateliers hebdomadaires de maîtrise de la langue française (écriture et lecture) encadrés par des bénévoles de l'association. Travail sur la posture professionnelle (simulations sous forme de jeu : entretiens, répondre à une convocation...) Public ciblé : 20 personnes Action 2 : Accueil des publics en insertion ou en recherche d'emploi par l'adulte relais tous les jours de la semaine sans rendez-vous. Un espace affichage dédié aux offres d'emploi est installé. Ateliers de sensibilisation à l'outil informatique en lien avec les attentes et besoins des publics autour de la problématique emploi (internet, messagerie...) Public ciblé : 40 personnes	26 160 €	17 640 €	67%	4 400 €	17%	0 €	0 €	4 400 €	0 €	4 120 €	0 €	0 €
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	343 778 €	125 572 €	36%	62 302 €	19%	12 655 €	37 547 €	10 900 €	1 200 €	19 658 €	128 746 €	7 500 €

THÉMATIQUE : EDUCATION, LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET PROMOTION DE LA LECTURE											
Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Favoriser les initiatives autour de la langue française et susciter l'envie de lire											
La trousse de la réussite : MO - Centre Social du Vermandois	45 815 €	21 915 €	48%	15 000 €	33%	10 000 €	0 €	0 €	5 000 €	8 900 €	0 €
Action 1 : Participation à l'opération nationale " les 10 mots de la francophonie " : Travail de recherche sur les mots retenus, exposition sur les travaux des publics, lectures à voix haute... Public ciblé : 20 enfants et 10 adultes											
Action 2 : " Pour une scolarité partagée ". Ateliers d'aide aux devoirs du lundi au vendredi de 15h45 à 17h30 (hormis le mercredi). Public ciblé : 50 enfants											
Action 3 : " Ecoutons nous ". Accueil d'un groupe de collégiens du collège Hanotaux 2 fois par semaine, hors temps scolaire (renforcement des apprentissages via différents supports : lectures, cuisine, science). Les familles sont impliquées dans le projet. Public ciblé : 15 collégiens et leurs parents											

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Lutte contre l'illettrisme par la promotion de la lecture MO - Ville de Saint-Quentin Direction des Affaires Culturelles Action 1 : " Un livre un enfant " : doter chaque enfant né et domicilié à Saint-Quentin d'un livre tous les 3 mois de sa naissance jusqu'à ses 3 ans, pour lui constituer sa première bibliothèque. Action 2 : Dépôt, retrait et emprunt de livres en toute liberté dans les boîtes à livres situées que ce soit dans les locaux municipaux accueillant du public ou ceux de partenaires (commerçants, entreprises...) Action 3 : " Rencontres intergénérationnelles autour du livre " : Rendez-vous de lecture dans les lieux de vie de personnes âgées (maisons de retraite, béguinages...). Des enfants des centres sociaux municipaux et associatifs viennent partager avec les personnes âgées des lectures (contes, scénettes...) Action 4 : " Atelier lecture et écriture autour des textes d'Yves Duteil " Travail de lecture et d'écriture par des jeunes basé sur l'œuvre d'Yves Duteil. Action 5 : " A la découverte de soi, de l'autre, du Monde " : Ateliers interculturels axés sur la pratique de la lecture et de l'appropriation des livres (poésie, littérature, peinture...) Public ciblé : 2000 personnes	58 440 €	10 007 €	17%	21 520 €	37%	13 677 €	0 €	7 843 €	0 €	26 920 €	0 €	0 €
TOTAL EDUCATION, LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET PROMOTION DE LA LECTURE	104 255 €	31 922 €	30%	36 520 €	35%	23 677 €	0 €	7 843 €	5 000 €	35 820 €	0 €	0 €

THÉMATIQUE : PREVENTION DE LA RADICALISATION										
Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub-fonctionnement) Agglomération du Saint-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub-fonctionnement) Exonération TFPB
Prévenir les situations de radicalisation en direction des jeunes et des familles										
Lutte contre la radicalisation MO - Ville de Saint-Quentin Direction de la Sécurité et de la Protection des Populations Il s'agit d'aborder le phénomène de radicalisation avec la pièce de théâtre "Djihad" au théâtre Jean Villar. Cette pièce a déjà été jouée en France et a déjà bénéficié à des publics scolaires. Des débats sont organisés à la suite des représentations. 2 représentations sont prévues en partenariat avec les écoles, les centres sociaux et les associations de quartier. Public ciblé : 800 personnes	12 796 €	5 136 €	40%	5 118 €	40%	4 118 €	0 €	1 000 €	0 €	2 560 €
Prévention de la radicalisation MO - Ville de Saint-Quentin Direction de la Sécurité et de la Protection des Populations Sensibiliser le public au phénomène de radicalisation en proposant des ateliers destinés aux familles. Les ateliers sont animés par la Maison de l'Égalité et du Droit et un intervenant extérieur du Centre national d'Accompagnement Familial Face à l'Enprise Sectaire. Les ateliers servent à expliquer le phénomène de radicalisation, diffuser des témoignages, des clips vidéos et le numéro vert à connaître en cas de besoin. Public ciblé : 250 personnes	2 335 €	938 €	40%	934 €	40%	934 €	0 €	0 €	0 €	467 €
Sensibilisation à la prévention de la radicalisation MO - Agglomération du Saint-Quentinois Mission prévention de la récidive Sensibiliser les agents de l'Agglomération du Saint-Quentinois et les partenaires de la Politique de la Ville à la prévention de la radicalisation lors d'actions auprès de publics vulnérables. Explication du phénomène, attitudes à adopter en cas de confrontation à ce type de comportement. Public ciblé : 600 personnes	1 924 €	0 €	0%	1 000 €	52%	1 000 €	0 €	0 €	0 €	924 €
TOTAL PREVENTION DE LA RADICALISATION	17 055 €	6 074 €	35%	7 052 €	41%	6 052 €	0 €	1 000 €	0 €	3 027 €
										0 €

THÉMATIQUE : LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS											
Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Favoriser les actions d'accompagnement social, juridique et d'accès à la justice											
Médiations MIO - Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés Accueillir, écouter et orienter des familles d'origines étrangères en difficulté dans les domaines de : - l'éducation : Interface parents/écoles. - la prévention de la délinquance et justice : suivi et accompagnement des ados pour violence en milieu scolaire. Dialogue pour rétablir la confiance entre forces de l'ordre et la population. Accompagnement des sorties de prison. - la recherche d'emploi et de formation. - du logement. - l'accès aux soins. Public ciblé : 160 personnes	51 651 €	41 600 €	80%	10 051 €	20%	5 573 €	0 €	0 €	4 478 €	0 €	0 €
Favoriser les actions de prévention et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et le sexisme											
Lutte contre les discriminations MIO - Ville de Saint-Quentin Direction de la Sécurité et de la Protection des Populations Lutte contre les discriminations à l'aide de supports pédagogiques afin de favoriser l'égalité via une exposition et la création d'une bande dessinée. Exposition tournante sur un critère de discrimination, rencontres et débats avec les bénéficiaires. En parallèle , une BD sera créée lors d'ateliers d'écriture en lien avec la thématique par les enfants des centres sociaux lors de 4 demi-journées. Public ciblé : 200 personnes	6 275 €	0 €	0%	3 137 €	50%	2 137 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS											
	57 926 €	41 600 €	71%	13 188 €	22%	7 710 €	0 €	1 000 €	4 478 €	0 €	0 €

THÉMATIQUE : CITOYENNETÉ, PREVENTION DE LA DELINQUANCE, MEDIATION SOCIALE ET ACCÈS AUX DROITS												
Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Favoriser l'appropriation des services et dispositifs publics par l'accès à la langue française par la mise en place d'ateliers sociolinguistiques												
Alphabet citoyen MO - Ville de Saint-Quentin Direction des Quartiers Mise en oeuvre d'ateliers sociolinguistiques au sein de chaque centre social municipal. Appréhender l'ensemble des codes écrits et oraux de la langue française par le biais de différents supports du quotidien et permettre aux publics ciblés d'avoir des moments d'expression. Projet mis en oeuvre dans une dynamique intercentres. Public ciblé : 120 personnes	23 171 €	969 €	4%	5 875 €	25%	3 932 €	0 €	1 943 €	0 €	16 329 €	0 €	0 €
Favoriser le soutien juridique et améliorer la connaissance des droits des publics												
Accès au droit MO - Ville de Saint-Quentin Direction de la Sécurité et de la Protection des Populations Interventions collectives dans les quartiers, dans les centres sociaux, sur les thèmes en lien avec l'accès au droit. Elles seront animées par un juriste de la maison de l'égalité et du droit et par des partenaires associatifs ou institutionnels (avocat, psychologue, CPAM, association...) en rapport avec le thème (droit de la famille, logement, consommation, conflits de voisinage, surendettement...) Public ciblé : 500 personnes	59 656 €	8 893 €	11%	22 852 €	38%	20 000 €	0 €	2 852 €	0 €	29 911 €	0 €	0 €
Renforcer l'engagement des jeunes												
S'engager c'est grandir MO - Ville de Saint-Quentin Direction des Quartiers Action 1 : " Engagement solidaire de proximité " : Immersion pendant 15 jours dans une maison de retraite du Centre Hospitalier ou de l'APEI. Découverte du fonctionnement en milieu professionnel. En compensation de son investissement, chaque jeune reçoit une gratification. Action 2 : " Bouge ton centre " : organisation de séjours par et pour les jeunes sur les vacances d'été. Action 3 : Initiation aux premiers secours et formation PSC1 à destination d'adolescents. Projet mis en oeuvre dans une dynamique intercentres. Public ciblé : 300 jeunes	97 366 €	0 €	0%	33 608 €	34%	25 608 €	0 €	8 000 €	0 €	63 766 €	0 €	0 €

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Favoriser l'autonomie des jeunes MO - Association pour l'Animation du Faubourg d'Isle Mise en place de 2 camps à l'été : travail sur la séparation parents enfants, travail sur la prise de responsabilité, partage des tâches sur le camp et organisation en amont des départs. Public ciblé : 90 jeunes	13 701 €	10 701 €	78%	2 000 €	14%	1 000 €	0 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €
Développer les initiatives qui permettent de lutter contre les incivilités et les comportements répréhensibles et promouvoir l'égalité homme/femme											
Médiation sociale et familiale MO - Ville de Saint-Quentin Direction de la Sécurité et de la Protection des Populations	302 630 €	0 €	0%	64 369 €	21%	54 369 €	0 €	10 000 €	0 €	238 270 €	0 €
Intervention de la médiation sociale et familiale (équipe composée de 9 personnes) dans les quartiers prioritaires afin d'apporter des réponses dans différents domaines. La médiation sociale : conflits liés au logement, de voisinage, avec les administrations. La médiation familiale : relations parents / enfants, récréation de liens. La médiation dans la rue : prévention de la délinquance, conflits d'usage d'espaces publics, régulation de l'espace public. Les projets spécifiques : des permanences sont organisées chaque semaine dans les centres sociaux. Public ciblé : 2000 personnes											

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Assurer la promotion de la citoyenneté et des comportements citoyens												
Solidarité	100 100 €	86 450 €	86%	12 000 €	12%	8 000 €	0 €	0 €	4 000 €	1 650 €	0 €	0 €
MD - Centre Social du Vermandois												
Action 1 : " Au bonheur des échanges : vestiaire solidaire " : Vestiaire social pris en charge par les bénévoles. Dons de vêtements auprès des familles les plus fragilisées. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à donner quelques heures de bénévolat au centre social. Public ciblé : 100 personnes												
Action 2 : " L' essentiel " : Mise en place d'un groupe de partage avec un esprit coopératif pour aider les habitants à mieux consommer et moins chier (achat en gros pour bénéficier de tarifs promotionnels). Gestion de la coopérative et prise en charge par les habitants eux-mêmes sous le fonctionnement du centre social. Public ciblé : 100 personnes												
Action 3 : " 1 mois/1 expo " : mise en place d'expositions sur des thèmes citoyens. Les thèmes seront définis en début d'année après consultation des habitants (harcèlement à l'école, droit des femmes, découvertes des cultures, valorisation du patrimoine...) Public ciblé : 100 personnes												
Action 4 : " Engagez vous qu'ils disaient " : Action de soutien du pouvoir d'agir des jeunes du quartier pour les 13/17 ans et également les 18 ans et plus. Public ciblé : 15 jeunes												
Action 5 : " Atelier jeux " : Animation estivale pour les habitants afin de tisser du lien social et lutter contre les différentes formes d'exclusion. Prioritairement sur le quartier du vermandois. Public ciblé : 120 personnes												
Action 6 : " Le lien social n'a pas d'âge " : Animation autour de la lecture et de la mémoire, les jeudis après-midi pendant l'année scolaire. Actions intergénérationnelles sur les périodes de vacances et lors d'actions ponctuelles. Public ciblé : 80 personnes Total public ciblé : 150 personnes												

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Les habitants vous invitent MO - Ville de Saint-Quentin Direction des Quartiers Réalisation d'actions et d'événements par les habitants des quartiers mobilisés dans le cadre des instances consultatives (Fête des Voisins, soirées ou après-midis festives, journée d'intégration conseil des jeunes, retraite aux flambeaux, journées citoyennes...).Public ciblé: 1000 personnes	38 013 €	11 797 €	31%	1 057 €	3%	0 €	0 €	1 057 €	0 €	23 807 €	0 €	1 352 €
Je suis aidant et toi !! MO - Ville de Saint-Quentin - Direction des Quartiers Organisation d'un salon des aidants avec plusieurs stands d'informations à l'initiative du conseil des seniors (partenaires institutionnels et associatifs, entreprises intervenant dans le champ de l'aide à la personne, professionnels de santé, aides pour les aidants...). Différents supports seront utilisés (Jeu de société, témoignages). Public ciblé : 700 personnes	15 633 €	12 431 €	77%	1 200 €	7%	1 200 €	0 €	0 €	0 €	2 302 €	0 €	0 €
Mars, Venus, Internet, bien vivre ensemble MO : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Cette action s'adresse aux jeunes (collégiens et lycéens) pour qui la construction de soi représente un enjeu majeur. La finalité du projet est d'éviter l'installation de comportements susceptibles de conduire à des situations irréversibles et destructrices et, ainsi d'éviter l'entrée dans la spirale de la violence.	5 110 €	5 110 €		0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL CITOYENNETE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE, MEDIATION SOCIALE ET ACCÈS AUX DROITS	650 270 €	131 241 €	20%	142 961 €	22%	114 109 €	0 €	23 852 €	5 000 €	377 035 €	0 €	1 352 €

THÉMATIQUE : PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES											
Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub-fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub-fonctionnement)	Exonération TFPB
Favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles et valoriser les productions des habitants											
Culture des Quartiers MO - Ville de Saint-Quentin Direction des Quartiers	82 863 €	8 038 €	10%	44 317 €	53%	33 703 €	0 €	10 614 €	0 €	30 511 €	0 €
Projet mis en œuvre dans une dynamique intercentres. Action 1 : Sorties culturelles dans les établissements culturels locaux avec tarification adaptée (Splendid, théâtre). Action 2 : Les habitants animent leur quartier : implication des habitants dans la préparation d'événements culturels (fêtes de quartier). Action 3 : Pratiques artistiques : développer un socle commun de pratiques culturelles (son, expression et image) et valorisation des créations artistiques (musique, danse...) lors de temps forts.											
Public ciblé : 300 personnes des quartiers Neuville, Faubourg d'Isle, Vermandois et Europe											
Accompagnement des habitants au projet de construction de la Manufacture MO - Ville de Saint-Quentin Direction des Affaires Culturelles	34 300 €	9 448 €	17%	17 600 €	51%	13 898 €	0 €	3 702 €	0 €	10 650 €	0 €
Projet artistique en partenariat avec la compagnie Générik Vapeur, spécialisée dans le spectacle de rue et reconnue au niveau national et international pour ses créations urbaines impliquant les habitants. Les habitants du grand Vermandois seront mobilisés en amont de l'ouverture de l'équipement. Public ciblé : 350 personnes											
DEMOS MO - Ville de Saint-Quentin Direction des Affaires Culturelles	44 000 €	23 000 €	52%	9 425 €	21%	6 000 €	0 €	3 425 €	0 €	11 575 €	0 €
Projet expérimental d'apprentissage de la pratique orchestrale pour les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville avec pour objectif à terme d'intégrer le Conservatoire de musique. Public ciblé : 100 personnes											

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Pulvérisés MO - Ville de Saint-Quentin Direction des Affaires Culturelles Stages de danse à destination d'adolescents et d'adultes éloignés de la culture afin de créer un spectacle en collaboration avec la compagnie de danse Joséfa. Le spectacle sera présenté à la Manufacture Hors-les-Murs. Public ciblé : 36 personnes	11 165 €	4 169 €	36%	3 990 €	35%	1 769 €	0 €	2 221 €	0 €	3 175 €	0 €
De la pratique à la représentation culturelle MO - Association pour l'Animation du Faubourg d'Isle Ateliers artistiques, pour des jeunes de 6 à 17 ans. De danse modern jazz les mercredis de 14h à 16h, de vidéo les mercredis de 16h à 18h et de théâtre une fois par semaine pour 15 jeunes de 6 à 17 ans. Représentations des différents ateliers dans des grandes salles de la ville (Splendid, théâtre Jean Vilar) et au sein du quartier (salle Foucault). Public ciblé : 45 jeunes	22 601 €	11 101 €	49%	4 000 €	18%	3 000 €	0 €	0 €	1 000 €	7 500 €	0 €
Accès aux équipements culturels de proximité MO - Association pour l'Animation du Faubourg d'Isle Proposer aux habitants du quartier des activités, des spectacles afin de leur permettre d'accéder aux équipements culturels locaux. Proposition de spectacles à la boîte à rire à raison de 6 séances sur l'année. Représentations de théâtre amateur au théâtre Jean Vilar ou la Manufacture. Public ciblé : 70 personnes	13 251 €	8 751 €	66%	3 000 €	22%	2 000 €	0 €	0 €	1 000 €	1 500 €	0 €
Des sorties cinéma seront organisées sur le thème des connaissances du monde à raison de 12 séances de cinéma sur l'année. Public ciblé : 10 personnes par séance											
Des visites seront organisées au sein des équipements culturels (les musées, la basilique, les souterrains, les marais d'Isle, le village des métiers d'antan...) afin de mieux connaître l'histoire de la ville. Public ciblé : 50 personnes											
Cultures-vous MO - Centre Social du Vermandois Sorties culturelles dans les établissements culturels locaux avec tarification adaptée (Splendid, théâtre). Public ciblé : 40 personnes	3 000 €	1 800 €	60%	1 200 €	40%	0 €	0 €	0 €	1 200 €	0 €	0 €

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du Saint-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Sorties pour les familles du Faubourg d'Isle MO : Association pour l'Animation du Faubourg d'Isle Mettre en place un groupe de réflexion, d'échange et de parole afin d'élaborer une recherche d'élargissement culturel au travers de sorties. 6 sorties sont prévues. Le groupe sera en charge de l'organisation. Total public ciblé : 200 personnes	16 700 €	10 700 €	64%	4 000 €	24%	3 000 €	0 €	0 €	1 000 €	2 000 €	0 €	0 €
Favoriser l'accès à la culture pour tous MO - Association Autrement Dire Ateliers de création artistique les mardis et jeudis après-midi (lecture écriture, théâtre-chant, peinture-sculpture) assurés par des bénévoles et des intervenants extérieurs. Les créations des participants seront valorisées lors de temps forts de l'association. Mise en place de sorties culturelles dans les équipements culturels locaux (bibliothèques, musées, salles de spectacle...) Total public ciblé : 75 personnes	19 300 €	9 970 €	51%	5 339 €	27%	3 339 €	0 €	0 €	2 000 €	4 000 €	0 €	1 500 €
Incasable MO - Centre Social Saint-Martin Action 1 : La danse Hip Hop : atelier de répétition pour des jeunes (dont une partie constitué en association et accompagné par le centre social). Des nouvelles recrues viennent rejoindre le groupe constitué les années précédentes. Valorisation des jeunes lors d'événementiels (rayonnement quartier ou ville). Action 2 : La musique : constitution d'un groupe de musiciens. Partenariat avec les associations "les liens du son" et "De trop". Valorisation des jeunes lors d'événementiels (rayonnement quartier ou ville). Action 3 : Le film d'animation : atelier de création d'un film d'animation avec l'intervention de professionnels de l'association "bens'vision". Organisation d'un mini stage à la Manufacture Hors-les-Murs regroupant l'ensemble des jeunes des 3 actions dans l'objectif d'organiser un spectacle commun qui sera joué au théâtre Jean Villar. Public ciblé : 50 jeunes	41 956 €	20 501 €	49%	21 455 €	51%	0 €	0 €	19 455 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Développer les initiatives concernant le travail de mémoire et l'histoire des quartiers											
La richesse de mon quartier et ses talents MO - Ville de Saint-Quentin Direction des Quartiers	12 918 €	4 061 €	31%	2 498 €	19%	1 000 €	0 €	1 498 €	0 €	6 359 €	0 €
Action 1 : " Exposition sur le quartier Saint-Jean " en collaboration avec la Direction du Patrimoine et les habitants pour la constitution d'une exposition sur le quartier. Elle sera présentée lors des journées du patrimoine. A cette occasion, celle du Faubourg d'Isle réalisée en 2016 sera à nouveau présentée.											
Action 2 : " Tours en ville " dans les quartiers Saint-Martin et Saint-Jean en collaboration avec la direction du Patrimoine. Ces visites permettront aux habitants du quartier de se rencontrer, de créer du lien social et de favoriser le partage de souvenirs.											
Action 3 : " Travail sur le nom des rues " les recherches se feront en collaboration avec les habitants et la société académique. Une exposition commune sera présentée par l'ensemble des quartiers (Neuville, Faubourg d'Isle, Vermandois...) et une partie de ce travail sera installée sur des totems sur l'espace public.											
Total public ciblé : 100 personnes											
La Basilique dans la tourmente MO - Ville de Saint-Quentin Direction du Patrimoine	8 000 €	3 200 €	40%	1 600 €	20%	1 600 €	0 €	0 €	0 €	3 200 €	0 €
Implication des habitants des quartiers prioritaires dans les temps forts organisés autour des commémorations du centenaire de la Grande Guerre en travaillant sur la mémoire et l'histoire de la Basilique. Seront organisés une exposition de photographies inédites, un concert de chorale, des lectures de poèmes et des visites guidées. Public ciblé : 2000 personnes											
90ème anniversaire du monument aux morts MO - Ville de Saint-Quentin Direction du Patrimoine	20 700 €	8 820 €	42%	4 140 €	20%	3 140 €	0 €	1 000 €	0 €	7 740 €	0 €
Fédération des publics des quartiers prioritaires sur les temps forts organisés à l'occasion du 90ème anniversaire de l'inauguration du monument aux morts. Implication préalable des publics en vue des temps forts en lien avec les commémorations du 11 novembre (édition d'un ouvrage, chants, spectacles, lectures...) et le monument aux morts. Public ciblé : 1000 personnes											

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Des souvenirs familiaux MO - Ville de Saint-Quentin Direction des Quartiers Travail intergénérationnel sur la mémoire et l'évolution des lieux enlématiques du quartier Europe. Valorisation de la production des habitants par l'intervention d'une représentation scénique. Public ciblé : 80 personnes	6 000 €	0 €	0%	3 000 €	50%	2 000 €	0 €	1 000 €	0 €	3 000 €	0 €	0 €

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports proposés et d'accès aux clubs											
Sports, Education, Santé et Intégration dans les quartiers MO : Ville de Saint-Quentin Direction de l'Animation, des Sports et de la Vie Associative	145 050 €	3 558 €	2%	31 500 €	22%	24 500 €	0 €	7 000 €	0 €	107 992 €	2 500 €
Action 1 : Urban Sport Tour : Les éducateurs sportifs se rendent dans les différents quartiers de Saint-Quentin aux pieds des immeubles, sur les terrains dits de proximité ou les gymnases afin de proposer des activités sportives. Ils proposent à des groupes de jeunes et à leur entourage de partager un moment de loisir autour d'activités sportives gratuites avec du matériel adapté en s'appuyant sur les espaces urbains (parkings, cours, espaces verts). Interventions les mercredis et samedis après-midi, en soirée pour les autres jours de la semaine et pendant les vacances scolaires. Action 2 : Ecole Municipale des Sports de Plaine Nature : les éducateurs sportifs initient aux sports dits "de pleine nature" les enfants de 6 à 17 ans sur le temps périscolaire et extrascolaire. Sur inscription préalable et moyennant un tarif de 5 euros par sport et par cycle de 6 à 7 semaines. Action 3 : Sur le temps périscolaire de 15h45 à 16h30, intervention des éducateurs sportifs sur l'ensemble des écoles de la Ville. Les projets sont intégrés aux orientations du Projet Educatif de Territoire. Action 4 : Sport en famille : les éducateurs sportifs proposent à des familles (enfants, parents, grands-parents) des initiations sportives. La finalité étant la pratique sportive dans un cadre intergénérationnel et familial. Action 5 : Le Sport pour la Santé pour tous : Il s'agit de promouvoir les comportements favorables au bien être physique et psychologique et de prévenir les risques liés à la pratique sportive (étirements, prévention des douleurs articulaires et musculaires, bienfaits de l'activité physique...). Total public ciblé : 3500 personnes L'axe sport MO - Ville de Saint-Quentin Direction des Quartiers Découverte de différents sports collectifs et individuels (Judo, Handball, Basket-ball, Canoë-kayak, Natation...) pour l'ensemble des jeunes et adultes usagers des centres sociaux municipaux avec pour finalité l'inscription en club sportif. Projet mis en œuvre dans une dynamique intercentres. Public ciblé : 160 personnes											
	21 941 €	1 907 €	8%	8 567 €	39%	5 567 €	0 €	3 000 €	0 €	10 484 €	0 €

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part Etat sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
La fabrique des pratiques MO : Centre social du Vermandois Action 1 : " Micro stages de proximité " 4 mini-séjours sportifs organisés pendant les vacances de printemps et d'été. Action 2 : Initiations sportives avec différents clubs (euro-judo et bmx) pendant les vacances scolaires avec pour objectif l'intégration des jeunes en clubs.	13 505 €	8 055 €	60%	5 450 €	40%	4 000 €	0 €	0 €	1 450 €	0 €	0 €	0 €
Accès aux clubs sportifs MO : Association pour l'Animation du Faubourg d'Isle Mise en place d'actions pour permettre aux jeunes (6 à 17 ans) du quartier de faire du sport en club (tennis de table, natation, basket ball, futsal, canoë-kayak) avec pour objectif l'intégration aux clubs. Public ciblé : 80 personnes	14 200 €	8 800 €	62%	3 900 €	27%	3 000 €	0 €	0 €	900 €	1 500 €	0 €	0 €
Favoriser les animations sportives de proximité												
Escrime dans la rue MO : Epée Saint-Quentinoise Mise en place d'activités à caractère sportif en initiant les jeunes à la pratique de l'escrime directement dans la rue, sur les lieux de rassemblement de jeunes, les sites de la rénovation urbaine, pendant les vacances de printemps, d'été et de la Toussaint. Public ciblé : 200 jeunes	16 481 €	8 308 €	50%	4 673 €	28%	0 €	0 €	2 673 €	2 000 €	0 €	0 €	3 500 €
Un dimanche à Europe MO : Epée Saint-Quentinoise Action qui vise à créer une offre de loisirs sportifs le dimanche après-midi de 14h à 17h au sein du gymnase Robert Schuman 2 fois par mois en période scolaire. Public ciblé : 50 personnes	7 634 €	4 864 €	64%	2 771 €	36%	1 771 €	0 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES	555 565 €	159 051 €	28%	182 425 €	33%	113 287 €	0 €	55 588 €	13 550 €	211 186 €	0 €	7 500 €

THÉMATIQUE : PARENTALITE												
Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Développer les actions qui posent un cadre d'écoute parents et professionnels et/ou qui valorisent les compétences des parents												
Parental control MO - Centre social du Vermandois Action 1 : "Evasion familiale" Séjour en famille mis en place par et pour les familles afin de leur permettre de partir en vacances. Les familles préparent leur départ en amont du séjour (budget, nécessaire de toilette,...) séjour du 8 au 15 juillet 2017. public ciblé : 10 familles	30 640 €	22 280 €	72%	6 700 €	22%	0 €	0 €	3 200 €	3 500 €	1 660 €	0 €	0 €
Action 2 : "Parents un jour, parents toujours" : mise en place de temps d'échange inter et intra-familial et mise en place d'activités afin de développer les relations (séjours weekends, atelier de création artistique parents enfants, organisation de sorties). public ciblé : 50 familles												
Autour de la parentalité MO - Association Les Petits Pagnol Organisation de moments d'échanges entre parents autour de thématiques spécifiques à la parentalité. L'animation " cafés parents " sera assurée par des professionnels de l'éducation, de l'orientation, la psychologie de l'enfant... 6 séances prévues dans l'année. "Lien parents-enfants" organisation d'après-midi avec lecture de contes et animations ludiques, 2 séances prévues sur l'année. Public ciblé : 40 personnes	2 070 €	0 €	0%	2 074 €	100%	1 074 €	0 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €
Favoriser les échanges de pratiques de professionnels pour améliorer la continuité des parcours des familles												
Un air de famille MO - Ville de Saint-Quentin Direction des Quartiers Action 1 : Organisation de départs en vacances impliquant les parents dans la planification du départ et l'organisation des activités. Action 2 : Sorties et activités en famille permettant de valoriser les savoirs et compétences des parents en partageant des moments en famille. Action 3 : Sensibilisation des parents sur l'évolution de l'enfant. Rencontres avec les parents sur des thématiques de l'éducation et mises en situation. Public ciblé : 500 personnes	107 702 €	639 €	1%	32 383 €	30%	0 €	0 €	32 383 €	0 €	74 680 €	0 €	0 €
TOTAL PARENTALITE	140 412 €	22 919 €	16%	41 157 €	29%	1 074 €	0 €	35 583 €	4 500 €	76 340 €	0 €	0 €

THÉMATIQUE : SANTÉ - PREVENTION											
Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Développer les initiatives de prévention et de sensibilisation											
Le gaspi, ça suffit ! MO - Agglomération du Saint-Quentinois Direction de la Proximité Organisation d'un temps fort et d'ateliers de sensibilisation sur le thème du gaspillage alimentaire et des éco-gestes : signature d'une charte dont les signataires (professionnels, entrepreneurs, lycéens...) s'engagent à réduire la production de bio déchets, permettre le don ou la récupération de denrées encore consommables, sensibiliser les familles sur les éco-gestes. A l'issue du temps fort : Action de sensibilisation au consommer mieux (animation d'ateliers d'échange de bonnes pratiques) des familles des quartiers prioritaires. Intervention ponctuelle de stands d'animation dans les établissements scolaires. Public ciblé : 200 personnes	4 950 €	0 €	0%	2 291 €	66%	0 €	2 291 €	0 €	0 €	2 659 €	0 €
Vivons en forme MO - Ville de Saint-Quentin Direction de l'Education et de la Petite Enfance Initiation d'enfants à différents sports et sensibilisation à l'équilibre alimentaire lors du temps fort SNAPs. Chaque année, des actions de prévention (équilibre alimentaire et incitation à la pratique sportive) sont menées, auprès des enfants, parents et adultes, dans les écoles ainsi que dans les accueils de loisirs, dans les crèches et les centres sociaux. Un temps fort annuel, Semaine Nutrition Activités Physiques et Sportives, est organisé courant juin, associant les enfants des écoles de Saint-Quentin et des centres sociaux. Public ciblé : 1500 enfants	48 110 €	17 055 €	35%	7 000 €	14%	5 000 €	0 €	2 000 €	24 055 €	0 €	0 €

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Haut-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Ecologie Solidaire MO - Centre Social Saint-Martin Action 1 : " la main verte " atelier les mardis soirs de 16h30 à 18h30 pour les 4/10 ans pour les sensibiliser à leur environnement naturel proche. Action 2 : Ateliers de confection de produits cosmétiques, d'hygiène ou d'entretien à base de produits naturels, fabriquer des paniers à l'aide de matériaux naturels, cuisiner à l'aide de la récolte de plantes sauvages comestibles. Public ciblé : 15 personnes Action 3 : " Les randonnées vélo " afin de découvrir de nouveaux territoires et de profiter d'itinéraires variés et de paysages diversifiés. Ce projet intègre une participation active du groupe. Elles auront lieu les samedis après-midi de 13h à 18h. Public ciblé : 20 personnes Action 4 : Activité yoga et détente les jeudis de 17h à 18h en période scolaire. L'objectif est d'amener les personnes ne pratiquant pas d'activité à la pratique sportive. Public ciblé : 15 personnes Action 5 : Journées de sensibilisation sur le thème de la nature et de la santé avec l'intervention de différents professionnels, pendant les vacances scolaires. Public ciblé : 80 jeunes Action 6 : " Jardin partagé "mobilisation d'habitants sur le fonctionnement d'une parcelle cultivée (plantation, récolte...). Public ciblé : 12 personnes	57 846 €	32 001 €	55%	25 845 €	45%	0 €	0 €	22 845 €	3 000 €	0 €	0 €	0 €
L'axe santé MO - Ville de Saint-Quentin - Centres sociaux municipaux - Direction des Quartiers Action 1 : Ateliers hebdomadaires de cuisine pour les enfants afin de les sensibiliser à l'hygiène alimentaire. Action 2 : Ateliers hebdomadaires de cuisine adultes afin de sensibiliser à la confection de plats à coût modéré et à base de produits de saison. Action 3 : Ateliers hebdomadaires de gymnastique pour les mamans et les adolescentes afin de sensibiliser à une activité physique régulière. Le séances auront lieu en partenariat avec le club la Vaillante Halterophilie. Projet mis en œuvre dans une dynamique intercentres. Public ciblé : 120 personnes	31 563 €	5 652 €	18%	17 178 €	54%	10 000 €	0 €	7 178 €	0 €	8 733 €	0 €	0 €

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part État sollicitée	Part Région Haut-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du Saint-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Corps sain, alimentation saine MO - Centre social du Vermandois Action 1 : " Le sel de la vie " Sensibilisation à l'équilibre et à l'hygiène alimentaires et découverte d'autres plats typiques de régions ou de pays. Ateliers cuisine pour les jeunes et les enfants. Public ciblé : 30 jeunes Action 2 : " Recettes et savoir faire " : Ateliers les mardis de 14h à 17h pour adultes pour valoriser les compétences culinaires des habitants tout en les sensibilisant au prix de revient d'une recette. Public ciblé : 20 adultes Action 3 : "Graines de culture" : Création d'un jardin aromatique pour utiliser les produits lors des ateliers cuisine en partenariat avec le relais lecture. Public ciblé : 15 jeunes Action 4 : "Sport et Bien-être" : pour la fin d'année, mise en place de cycles sportifs sur les périodes scolaires (escrime, remise en forme et randonnée, ateliers piscine) pour les enfants avec pour objectif la sensibilisation à l'hygiène corporelle (création d'un carnet du bien-être, préparation du sac de piscine, passage à la douche...). Public ciblé : 40 enfants Action 5 : " Seniors et sport " : ateliers hebdomadaires gym douce et atelier piscine pour les séniors. Public ciblé : 20 personnes Action 6 : " Prévention senior " : mise en place d'un atelier cuisine sera mis en place et encadré par une diététicienne. Préventions sur le thème du bien vieillir. Public ciblé : 20 personnes	46 090 €	22 780 €	49%	12 393 €	27%	5 393 €	0 €	0 €	7 000 €	10 920 €	0 €	0 €

Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part Etat sollicitée	Part Région Haut-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part Ville sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Agglomération du St-Quentinois (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)	Exonération TFPB
Lutter contre les comportements addictifs												
Sensibilisation au risque alcool MO - Centre Horizon de l'Alsine Mise en œuvre de 12 réunions d'information et de sensibilisation sur le risque alcool et l'accompagnement face à son emprise. Réunions d'une durée de 3 heures avec en moyenne 12 bénéficiaires (prescription de justice). Les interventions seront réalisées par deux professionnels du Centre Horizon de l'Alsine et d'un magistrat du Parquet de Saint-Quentin. Un focus sera fait sur les accompagnements possibles : Hôpital, CSAPA, CARUD et autres associations pour les personnes souhaitant être accompagnées. Public ciblé : 144 personnes	3 500 €	500 €	14%	3 000 €	86%	2 000 €	0 €	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL SANTÉ - PREVENTION	192 059 €	77 988 €	40%	67 707 €	36%	22 393 €	2 291 €	33 023 €	10 000 €	43 708 €	2 659 €	0 €

THÉMATIQUE : PILOTAGE							
Projet / Porteur	Coût global	Part porteur + autres	%	Total Politique de la Ville (CDV)	%	Part Etat sollicitée	Ville de Saint-Quentin (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement) Agglomération du St-Quentinoise (MAD, crédits de service, quote-part sub fonctionnement)
Equipe de Projet Politique de la Ville MO - Agglomération du Saint-Quentinoise Service Politique de la Ville et des Politiques Contractuelles Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement et redynamisation des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets locaux dans le cadre des dispositifs de développement des territoires. Coordonner et animer le réseau des acteurs locaux. Accompagner les porteurs de projets : impulser le développement de projets selon les orientations de la collectivité, apporter un appui technique dans l'élaboration de projets. Assurer le suivi de terrain et financier et évaluer les actions.	136 702 €	100 202 €	73%	36 500 €	27%	36 500 €	0 €
TOTAL PILOTAGE	136 702 €	100 202 €	73%	36 500 €	27%	36 500 €	0 €

CONTRAT DE VILLE DE SAINT-QUENTIN :
TABEAU RÉCAPITULATIF DES DEMANDES DE SUBVENTIONS PAR THÉMATIQUE

THÈME	Total Politique de la Ville (CDV)	Part État CDV sollicitée	Part Région Hauts-de-France sollicitée	Part Agglomération du Saint-Quentinois sollicitée	Part CDV Ville sollicitée
Habitat et Cadre de Vie	23 111 €	2 443 €	17 207 €	2 211 €	1 250 €
Education, Lutte contre l'illettrisme et Promotion de la lecture	36 520 €	23 677 €	0 €	7 843 €	5 000 €
Emploi, Développement économique	62 302 €	12 655 €	37 547 €	10 900 €	1 200 €
Prévention de la radicalisation	7 052 €	6 052 €	0 €	1 000 €	0 €
Lutte contre les discriminations	13 188 €	7 710 €	0 €	1 000 €	4 478 €
Citoyenneté, prévention de la délinquance, médiation sociale et accès aux droits	142 961 €	114 109 €	0 €	23 852 €	5 000 €
Pratiques culturelles et sportives	182 425 €	113 287 €	0 €	55 588 €	13 550 €
Parentalité	41 157 €	1 074 €	0 €	35 583 €	4 500 €
Santé Prévention	67 707 €	22 393 €	2 291 €	33 023 €	10 000 €
Pilotage	36 500 €	36 500 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL (fonctionnement) 2017	612 923 €	339 900 €	57 045 €	171 000 €	44 978 €

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**MARCHES - Rénovation
de la piscine Jean Bouin.
Approbation du projet
de travaux. Demandes de
subventions.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VANMAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHHAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions le public (scolarisé ou non) ainsi que les sportifs et les personnes à mobilité réduite, la Communauté

d'agglomération du Saint-Quentinois envisage de procéder à la rénovation de la piscine Jean Bouin, équipement construit en 1983.

Pour ce faire, elle souhaite confier la conception des travaux à un maître d'œuvre, suivant la procédure d'appel d'offres restreint.

Le projet de travaux comprendrait :

- la réfection des trois bassins de baignade,
- l'aménagement des plages,
- l'aménagement de l'entrée-accueil, d'une salle de réunion et de locaux de stockage,
- la réfection des vestiaires pour l'ensemble du personnel de l'établissement,
- la reconfiguration des locaux techniques,
- le remplacement de la toiture mobile par une toiture fixe couvrant les trois bassins.

La consultation sera lancée sous la forme d'un appel d'offres restreint. Etant donné les rendus sollicités, une indemnité de 5 000 € HT sera attribuée aux cinq candidats admis.

Le programme est établi pour une enveloppe financière affectée aux travaux de 7 285 000 € HT soit 8 742 000 € TTC, faisant ressortir un coût global d'opération estimé à 8 625 000 € HT soit 10 350 000 € TTC, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais divers.

Des financements seront escomptés auprès de l'Etat, via le centre national pour le développement du sport (CNDS), de la région Hauts de France, de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), du conseil départemental de l'Aisne via le contrat départemental de développement local (CDDL), ainsi qu'auprès de tout autre partenaire susceptible d'être intéressé par le projet.

Le crédit nécessaire au règlement des dépenses est prévu au budget principal de l'exercice 2017. Les crédits nécessaires en 2018, 2019 et 2020 feront l'objet d'une inscription au budget principal des exercices à venir.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le projet relatif aux travaux précités, dans les conditions définies au présent rapport,

2°) de décider l'attribution d'une indemnité fixée à 5 000 € HT, à chacun des candidats (au maximum cinq) admis à soumissionner, après avis de la commission d'appel d'offres,

3°) d'autoriser M. le Président à solliciter les participations financières de tout partenaire institutionnel susceptible d'apporter son soutien, au taux le plus élevé possible, pour le financement partiel des prestations susvisées,

4°) d'autoriser M. le Président à déposer les documents d'urbanisme réglementaires correspondants,

5°) d'autoriser M. le Président à signer en temps opportun tout document s'y rapportant et à accomplir toutes les formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Patricia KUKULSKI, M. Elie BOUTROY ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38711A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ENVIRONNEMENT
- Valor'Aisne -
Reversement des
soutiens financiers de la
communication relative
aux éco-organismes des
flux de déchèteries.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VANMAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Valor'Aisne exerce sa compétence pleine et entière en matière de traitement des déchets, en ajoutant à ses services d'origine le traitement des flux de bas de quais de déchèteries.

Cela implique la mutualisation du traitement des déchets qui font l'objet d'une responsabilité élargie des producteurs pour lesquels il existe des contrats ou conventions avec des éco-organismes qui proposent la prise en charge opérationnelle et / ou financière des déchets de leur champ d'action.

A ce jour, les éco-organismes correspondants aux déchets collectés en déchèteries sont :

- DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)
- DEA : Déchets d'Eléments et d'Ameublement
- Piles et accumulateurs,
- Pneus

Les éco-organismes qui assurent la prise en charge des déchets de leur filière sont agréés par l'Etat et appliquent le barème national de soutiens qui peut comprendre :

- un soutien forfaitaire
- un soutien à la tonne
- un soutien à la communication

En tant que signataire des conventions ou des contrats avec les éco-organismes depuis le 1^{er} janvier 2017, Valor'Aisne perçoit les soutiens des filières et il a été convenu entre Valor'Aisne et ses EPCI membres que :

- les soutiens forfaitaires et à la tonne seront reversés à l'euro près à chaque collectivité,
- les soutiens à la communication seront, au choix de chaque EPCI, reversés ou mutualisés pour des actions communes mises en place par Valor'Aisne.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de décider du reversement des soutiens à la communication pour les filières des flux collectés en déchèterie,

2°) de demander à Valor'Aisne de restituer l'intégralité des soutiens à la communication perçus au titre de la collectivité.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

Ce contrat permettra de bénéficier d'un soutien technique et financier relatif à la collecte sélective des déchets ménagers.

Il convient donc de conclure ledit contrat « barème E » avec une garantie de reprise des matériaux via l'option filière de recyclage, d'une durée d'un an, avec l'organisme susvisé.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion du contrat programme pour l'année 2017 avec Eco-Emballages,

2°) d'autoriser le Président à signer le document.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Claude VASSET ne prend pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38633A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ENVIRONNEMENT -
Conclusion du contrat
programme de durée '
barème E ' avec Eco-
Emballages.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00
en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois doit conclure un contrat programme de durée, intitulé « barème E » avec Eco-Emballages.



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38627A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT
DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE -
Validation du lancement
du Projet de Territoire.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRI, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

La création de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au 1er janvier 2017 a donné l'opportunité de renforcer l'identité communautaire avec l'élaboration d'un projet de territoire.

Le projet de territoire guide l'action de l'agglomération dans ses relations institutionnelles et dans les futures contractualisations avec l'État, la Région et le Département.

Il repose sur une démarche de co-construction avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels de la Communauté d'agglomération et ses habitants, et permet de définir le futur du territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (vision à 2030) dans sa globalité tout en préservant l'identité des communes qui le composent.

Le projet de territoire tient compte des différentes politiques publiques menées sur le territoire de l'agglomération, des ressources du territoire et des enjeux auxquels il est confronté. Il permet de dépasser une gestion fragmentée pour définir un véritable projet commun d'intérêt communautaire.

D'un point de vue opérationnel, le projet de territoire prévoit :

- de poser le cadre d'un diagnostic partagé,
- d'identifier les grands enjeux du nouvel EPCI à 2030,
- de proposer des projets et/ou pistes d'actions tenant compte des grands enjeux.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le lancement du projet de territoire ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à cette démarche.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Marie-Anne VALENTIN ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38641A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT
DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE
- Acquisition de la
propriété située à Saint-
Quentin 46-62 boulevard
Victor Hugo.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Afin de répondre aux besoins de la Communauté d'agglomération de regrouper l'ensemble des services en un même lieu, et après étude de plusieurs hypothèses, l'immeuble principal situé dans une propriété de plus grande importance

au 46-62 boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin, cadastré BD 33p et BD 34, a été identifié comme pouvant répondre à nos besoins.

Un accord est intervenu pour réaliser cette transaction au prix de 5 433 000 €, conformément à l'avis de France Domaine.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de décider l'acquisition par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise du bâtiment principal situé 46-62 boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin, cadastré BD 33p et BD 34 pour un montant de 5 433 000 € (hors frais et taxes) ;

2°) de décider que les actes seront rédigés en la forme notariée aux frais de la collectivité ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous les actes et pièces afférents à cette acquisition, étant entendu que les frais du notaire et du géomètre seront pris en charge par la collectivité.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour, 4 voix contre et 5 abstention, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : M. Benoît LEGRAND, M. Christian PIERRET, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38719A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Date: 16/03/2017



VILLE de SAINT-QUENTIN

Direction des Finances et du Contrôle de Gestion

service Actions Immobilières et Foncières

PROPRIÉTÉS ENGIE



plan de localisation à Saint-Quentin

LEGENDE:

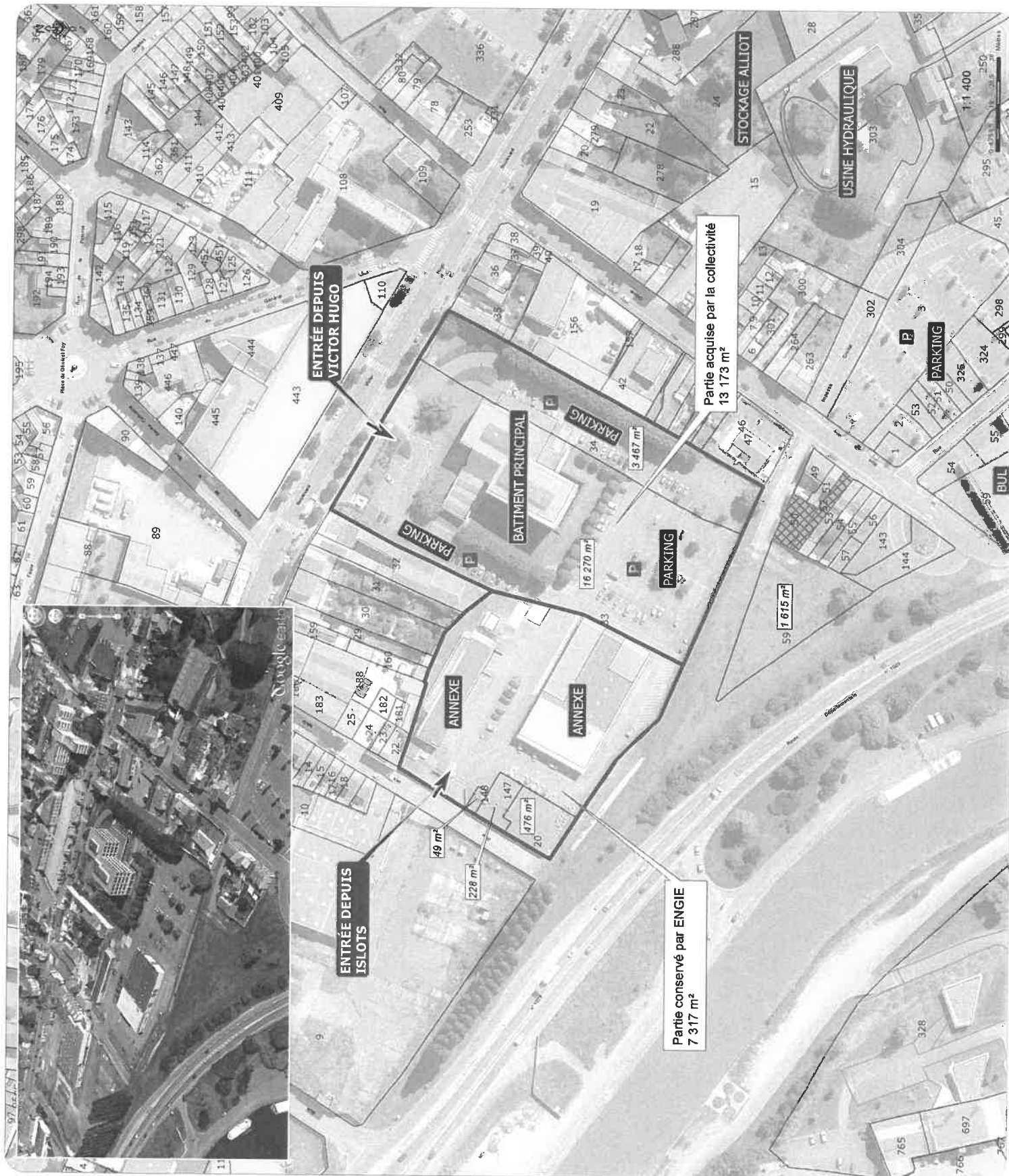
Légende

- 1. VSQ
- 2. CASQ

Propriétés ENGIE 20 490 m²

Parcelles BD 20,33,34,147,148

* Ville et Communauté d'agglomération de SAINT-QUENTIN, 2016
* Carte IGN "IGN" Vexin 2015
* Échelle de 2000/2018
* Révision 2018
* Révision 2018
* Révision 2018



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT
DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE
- Acquisition foncière
commune de Fayet, allée
des Maraîchers, A 683.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHHAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

En vue de réaliser des travaux de renforcement et de sécurisation en alimentation d'eau potable du lotissement la Petite Vallée et le domaine de Fayet, il est nécessaire que la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise se porte

acquéreur de la parcelle cadastrée A 683 pour 198 m², sur la commune de Fayet, allée des Châtaigniers, appartenant à la SA Immobilière Unilogi.

Etant donné l'intérêt général du projet, il a été décidé de fixer le prix d'acquisition du terrain à l'euro symbolique, France Domaine ayant été consulté.

Un acte en la forme administrative sera établi par la collectivité, et à ses frais.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de décider l'acquisition à la SA Immobilière UNIOLOGI de la parcelle située à FAYET, cadastrée A 683 pour environ 198 m², à l'euro symbolique (hors frais) ;

2°) de décider que l'acte sera rédigé en la forme administrative par la collectivité ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous les actes et pièces afférents à cette acquisition, étant précisé que les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Jean-Marc BERTRAND, Mme Mélanie MASSOT ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20170327-38727A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



0 25 50 100 Mètres



échelle 1:2 505

Édition du : 01/03/2017
Par : sylvie.granson

Sources :
Cadastré © D.G.F.I.R. - (Version Nov. 2015)

A 683

